



ÉTUDE TERRITORIALE DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DE LA PEEC

Données 2014

Nicolas CAHU - nicolas.cahu@ancols.fr
Chargé d'études financières sectorielles
Sous la direction de : Akim TAÏROU

Supervision : Arnaud GÉRARDIN
Directeur de la publication
Pascal MARTIN-GOUSSET

Agence nationale de contrôle du logement social
1 rue du Général Leclerc - Immeuble Le Linéa - 92800 PUTEAUX - <http://www.ancols.fr>



SYNTHESE

L'objet de cette étude est de présenter l'implantation géographique des collecteurs et des entreprises assujetties, la cartographie de la collecte de la PEEC et des emplois directs en 2014, et d'analyser les relations qui peuvent exister entre ces données et diverses variables socio-économiques appréhendées au même échelon territorial. Les données analysées montrent qu'il existe une importante relation entre les implantations des collecteurs (325 sites en tout) et les montants collectés auprès des entreprises. Toutefois, les résultats indiquent aussi que la stratégie d'implantation des CIL suit probablement une double logique dépendant à la fois de l'origine de la PEEC (logique de ressources) et de la localisation des besoins à couvrir (logique d'emplois). De plus, il faut signaler la singularité de la région Île-de-France où la collecte par site est particulièrement élevée ainsi que le fractionnement de la PEEC des entreprises entre différents collecteurs en fonction notamment de la localisation de leurs sites d'activité (qui peuvent être dans des régions différentes de celles où elles siègent).

En termes de collecte réalisée dans chaque région, le schéma observé est celui d'un collecteur « principal » suivi d'un ou deux autres collecteurs significatifs, excepté pour la région Île-de-France. 59,8% de la collecte provient de la région du siège social du collecteur, reflétant une assez forte spécialisation territoriale.

Une standardisation du niveau de collecte par région selon la masse salariale montre que presque tous les CIL ont en réalité une collecte spécialisée sur un nombre limité de régions où ils sont généralement implantés. En définitive, seuls deux ou trois CIL pourraient être qualifiés de « nationaux » de par l'origine géographique de la PEEC qu'ils perçoivent, la distribution de leur collecte en fonction de la localisation régionale des entreprises cotisantes se superposant aisément à la répartition de la masse salariale sur le territoire national.

En termes d'emplois, il ressort que les financements réalisés par les collecteurs s'inscrivent dans une cohérence globale avec les dynamiques socio-économiques territoriales analysées. En effet, les investissements vont globalement dans les territoires où, en matière de logements, l'offre est rare et/ou la demande importante, même s'il apparaît un sous-investissement dans les DOM et en particulier en Guyane, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques, ceci pouvant être lié à la précision des données analysées.

Pour les financements aux personnes morales, les concours des collecteurs s'orientent vers des territoires où il existe une tension sur le marché, s'expliquant par un déficit structurel de l'offre (Île-de-France par exemple) ou par un dynamisme socio-économique tirant la demande (Aquitaine, Midi-Pyrénées, etc.).

Quant aux concours aux personnes physiques, l'appariement entre leur distribution et les réalités socio-économiques peut être illustré par le fait que ceux concernant l'accession s'orientent principalement vers des régions caractérisées par des indices élevés de sur-occupation, signe d'une tension du marché, alors que ceux concernant la mobilité sont surtout distribués dans les régions de destination des flux migratoires professionnels.

Les analyses fondant les conclusions ci-dessus mettent aussi en évidence la nécessité d'investigations complémentaires pour une meilleure compréhension des phénomènes étudiés, notamment la réalisation de travaux sur la base d'un découpage territorial plus en phase avec les réalités sociales et économiques, ainsi que l'exploration de possibles relations avec d'autres facteurs socio-économiques caractéristiques de l'offre et de la demande. Les données aujourd'hui disponibles ne permettent pas la mise en œuvre de ces pistes qui pourront faire l'objet de travaux spécifiques à l'occasion d'autres études conduites ou pilotées par l'Agence. Toutefois, il peut être envisagé une hypothèse selon laquelle malgré une spécialisation territoriale des collecteurs, il existe une dynamique d'adéquation des emplois avec les réalités socio-économiques des territoires.

Les conclusions générales qui précèdent sont complétées par une étude monographique sous la forme d'une fiche synoptique par collecteur présentée dans les pages 67 et suivantes (Annexe III).

SOMMAIRE

SYNTHESE	3
1 SOURCES ET CHAMP DES DONNEES ANALYSEES	7
2 IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DES COLLECTEURS	9
2.1 ANALYSE GLOBALE DE L'IMPLANTATION DES COLLECTEURS	9
2.2 CARTOGRAPHIE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DES IMPLANTATIONS DES CIL	11
3 TERRITORIALITE DES RESSOURCES	15
3.1 PEEC REÇUE ET VENTILATION PAR REGION ET DEPARTEMENT	15
3.1.1 Définition de la PEEC analysée	15
3.1.2 Répartition de la PEEC collectée par région et par collecteur	15
3.1.3 Répartition de la PEEC collectée par département et par collecteur	16
3.2 PEEC COLLECTEE ET IMPLANTATION DES COLLECTEURS	19
3.2.1 Répartition de la PEEC collectée par département et implantation des collecteurs	19
3.2.2 Régions d'activité des collecteurs et distribution de la collecte	23
3.2.3 Distribution standardisée de la collecte selon la localisation des entreprises cotisantes	26
3.3 PEEC COLLECTEE ET IMPLANTATION DES ENTREPRISES ASSUJETTIES	29
3.3.1 Distribution en nombre de la localisation des entreprises cotisantes	29
3.3.2 PEEC reçue et masse salariale des entreprises assujetties	30
3.3.3 PEEC reçue et démographie des entreprises assujetties	31
4 TERRITORIALITE DES EMPLOIS	33
4.1 DEFINITION DES EMPLOIS ANALYSES	33
4.2 TERRITORIALITE DES EMPLOIS AU PROFIT DES PERSONNES MORALES	34
4.2.1 Analyse globale selon la localisation des bénéficiaires	34
4.2.2 Analyse selon la catégorie de bénéficiaires	38
4.2.2.1 Organismes HLM et SEM de logements sociaux	38
4.2.2.2 Les sociétés immobilières	39
4.2.2.3 Associations et fondations	40
4.2.3 Analyse selon la localisation des opérations financées et données socio-économiques	41
4.3 TERRITORIALITE DES EMPLOIS AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES	48
4.3.1 Analyse globale selon la localisation des bénéficiaires	48
4.3.2 Analyse selon la localisation des bénéficiaires et les niveaux de population	54
4.3.3 Analyse des financements aux personnes physiques selon le statut d'occupation de la résidence principale	55
4.3.3.1 Financements accession et travaux	55
4.3.3.2 Financements locatifs	56
4.3.4 Analyse des financements aux personnes physiques selon l'accès aux aides sociales	57
4.3.5 Analyse du financement de la mobilité selon des données d'emploi	58
4.3.6 Analyse des financements aux personnes physiques selon le niveau de tension de la demande	59
ANNEXE I REPARTITION DES IMPLANTATIONS DES ETABLISSEMENTS DES COLLECTEURS PAR REGION EN 2014	63
ANNEXE II DONNEES GLOBALES	65

ANNEXE III	SYNOPSIS PAR COLLECTEUR.....	67
III.1	ALIANCE TERRITOIRES	67
III.2	AMALLIA.....	68
III.3	ASTRIA	69
III.4	CIL ATLANTIQUE	70
III.5	CIL DE LA MARTINIQUE	71
III.6	CIL LOGÉO	72
III.7	CIL MÉDITERRANÉE.....	73
III.8	CIL VAL DE LOIRE.....	74
III.9	CILGERE	75
III.10	ENTREPRISES HABITAT.....	76
III.11	GIC	77
III.12	GROUPE CILÉO	78
III.13	INICIAL.....	79
III.14	LOGEHAB	80
III.15	LOGILIA.....	81
III.16	LOGILIANCE OUEST	82
III.17	PLURIAL ENTREPRISES	83
III.18	PROCILIA.....	84
III.19	SOLENDI.....	85
III.20	VILOGIA ENTREPRISES	86

1 SOURCES ET CHAMP DES DONNEES ANALYSEES

La présente étude analyse pour l'exercice 2014 les données relatives à la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) perçue par les CIL (Comités Interprofessionnels du Logement) et à leurs emplois directs à destination des personnes physiques et morales hors contribution aux politiques nationales. Les données analysées proviennent :

- ▶ du système de gestion des entités de l'ANCOLS (Agence nationale de contrôle du logement social) pour les implantations des collecteurs. Les données sont actualisées en fonction notamment des mises à jour du SIRENE ;
- ▶ du recueil de données définitives (exercice 2014) de l'ANCOLS pour les données de collecte et les données financières relatives aux emplois ;
- ▶ du recueil de données patrimoine et réservations locatives (exercice 2014) de l'ANCOLS pour les données de localisation des opérations financées, avec ou sans contrepartie sous forme de droits de réservation ;
- ▶ de la Base de Données Macro-économiques de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) pour le dénombrement des entreprises (millésime 2013), les populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2015, le statut d'occupation des résidences principales, les statistiques issues du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) et l'évolution de l'emploi salarié et non salarié ;
- ▶ de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) pour les données relatives aux Aides Personnalisées au Logement (APL) ;
- ▶ et d'extractions des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) réalisées par l'INSEE pour la masse salariale (exercice 2012).

En 2014, tous les collecteurs ont été en capacité de fournir des données sur les ressources et les emplois selon le département de localisation des entreprises pour la collecte et le département de domiciliation des bénéficiaires pour les emplois. En dépit de la persistance de quelques erreurs de ventilation, la qualité des données transmises autorise la présentation dans cette étude des résultats exhaustifs de ventilation géographique des ressources et des emplois.

Concernant les implantations physiques des collecteurs, seuls les sites permanents (sièges, établissements secondaires, GIE et associations de gestion) sont retenus dans l'analyse. Les données sont figées au 31 décembre 2014. Les implantations « non permanentes » (qualifiées de permanences, de points d'accueil, ...) ne sont pas prises en compte.

2 IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DES COLLECTEURS

À la suite d'une profonde restructuration du réseau, le nombre de collecteurs associés de l'UESL est passé de 109 en 2008 à 20 en 2014. Les implantations de ces collecteurs sont de trois types : en premier le siège social, en deuxième les établissements secondaires et en troisième les GIE et/ou associations de gestion. L'analyse qui suit présente selon différents axes, par collecteur et par niveau géographique (national, régional et départemental), l'implantation physique des collecteurs.

2.1 ANALYSE GLOBALE DE L'IMPLANTATION DES COLLECTEURS

Au 31 décembre 2014, 325 sites de collecteurs sont recensés répartis en 20 sièges sociaux, 169 établissements secondaires et 136 établissements de GIE ou d'associations de gestion.

Les collecteurs ont en moyenne 8 établissements secondaires et 7 établissements de GIE et/ou d'association de gestion, soit 16 sites avec le siège social (cf. Tableau 1, page 11). Selon les types d'implantations secondaires (hors siège social), trois modes d'organisation existent parmi les collecteurs : 7 ont uniquement des établissements secondaires¹, 10 ont des établissements secondaires et des GIE/Associations de gestion² et 2 ont uniquement des GIE/Associations de gestion. 12 CIL disposent donc d'au moins un GIE ou d'une association de gestion. Il convient de relever le cas particulier du CIL de la MARTINIQUE qui ne dispose d'aucune implantation secondaire mais bénéficie en commun avec CILGERE des services d'une même association de gestion, portant ainsi à 13 le nombre de CIL qui ont recours à un GIE ou à une association de gestion, le nombre total de GIE et/ou d'associations de gestion intervenant auprès des collecteurs étant de 20. Parmi les 12 collecteurs recourant à un GIE/Association de gestion³, 5 d'entre eux recourent à un seul GIE/Association de gestion, 6 à 2 GIE/Associations de gestion et 1 à 3 GIE/Associations de gestion.

Le nombre de sites par collecteur est très hétérogène, il varie de 1 site pour le CIL de la MARTINIQUE à 57 sites pour VILOGIA ENTREPRISES. En excluant les quelques organismes ayant moins de dix implantations, la dispersion n'est pas très importante, le nombre moyen d'implantations étant de 19 et le nombre médian étant de 15. Les 5 CIL les plus importants en nombre de sites concentrent la moitié du nombre total d'implantations. Il s'agit par ordre décroissant du nombre de sites de :

- ▶ VILOGIA ENTREPRISES avec 57 sites (1 siège social, 15 établissements secondaires et 41 établissements de GIE ou d'associations de gestion). Cette entité, présente dans 10 régions, est implantée majoritairement en région Nord-Pas-de-Calais et en Île-de-France (respectivement 25 et 14 sites dans ces deux régions) ;
- ▶ PROCILIA avec 32 sites (1 siège social, 18 établissements secondaires et 13 établissements de GIE ou d'associations de gestion). Il s'agit d'une entité présente dans 7 régions et majoritairement en Île-de-France et en Picardie (13 sites dans chacune de ces deux régions) ;

¹ Ces 7 CIL disposent de 57 établissements secondaires, soit le tiers de ces établissements.

² Ces 10 CIL concentrent 66,3% de l'ensemble des établissements secondaires et 70,6% de l'ensemble des GIE/associations.

³ Le CIL de la Martinique recourt au GIE/Association mis en place par CILGERE et ne se voit donc pas doter d'un GIE/Association.

- ▶ SOLENDI avec 27 implantations (1 siège social, aucun établissement secondaire et 26 établissements de GIE ou d'associations de gestion). SOLENDI est présent dans 12 régions mais plus particulièrement dans 3 régions (Poitou-Charentes avec 8 sites, Pays de la Loire avec 5 sites et Île-de-France avec 3 sites) ;
- ▶ ALIANCE TERRITOIRES avec 26 implantations (1 siège social, 22 établissements secondaires et 3 établissements de GIE ou d'associations de gestion). ALIANCE TERRITOIRES est implanté dans 11 régions couvrant de façon homogène le territoire métropolitain bien que la majorité des sites (10 sur les 26) se concentrent en Aquitaine ;
- ▶ GIC avec 21 implantations (1 siège social, 8 établissements secondaires, 12 établissements de GIE ou d'associations de gestion). Ce CIL est présent au sein de 12 régions couvrant de façon homogène le territoire métropolitain.

Ces 5 entités concentrent plus du tiers des établissements secondaires (37%) et 70% des établissements de GIE ou d'associations de gestion. Ainsi, ce groupe de 5 CIL représente quasiment la moitié des implantations des CIL.

Outre ces 5 collecteurs, deux organismes se démarquent :

- ▶ ASTRIA avec 15 implantations (1 siège social en Île-de-France, 14 établissements de GIE ou d'associations de gestion). Ce CIL est présent au sein de 9 régions métropolitaines.
- ▶ AMALLIA avec 16 implantations (1 siège social, 12 établissements secondaires, 3 établissements de GIE ou d'associations de gestion). Cet organisme exerce son activité majoritairement sur deux territoires : l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

Les 13 autres collecteurs sont des CIL localisés dans une ou plusieurs régions contiguës, parmi lesquels CIL ATLANTIQUE dans l'ouest (Pas-de-la-Loire et Bretagne), CIL MÉDITERRANÉE dans le Sud-Est (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon), CIL VAL DE LOIRE dans le Centre-Ouest (Centre et Pays de la Loire), LOGEHAB dans le Centre-Est (Bourgogne et Auvergne), LOGILIA dans l'Est (Franche-Comté, Alsace, Bourgogne).

Tableau 1 : Dénombrement des implantations des collecteurs au 31 décembre 2014

Données en nombre

Régions	Siège		Établissements secondaires	Associations de gestion / GIE	Total
ALIANCE TERRITOIRES	Aquitaine	1	22	3	26
AMALLIA	Rhône-Alpes	1	12	3	16
ASTRIA	Île-de-France	1	0	14	15
CIL ATLANTIQUE	Pays de la Loire	1	12	6	19
CIL DE LA MARTINIQUE	Martinique	1	0	0	1
CIL LOGEO	Île-de-France	1	6	0	7
CIL MÉDITERRANÉE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	1	13	15
CIL VAL DE LOIRE	Centre	1	5	2	8
CILGERE	Île-de-France	1	7	2	10
ENTREPRISES-HABITAT	Rhône-Alpes	1	9	0	10
GIC	Île-de-France	1	8	12	21
GROUPE CILEO	Midi-Pyrénées	1	10	0	11
INICIAL	Bretagne	1	11	0	12
LOGEHAB	Bourgogne	1	6	0	7
LOGILIA	Franche-Comté	1	9	0	10
LOGILIANCE OUEST	Basse-Normandie	1	6	0	7
PLURIAL ENTREPRISES	Lorraine	1	12	1	14
PROCILIA	Île-de-France	1	18	13	32
SOLENDI	Île-de-France	1	0	26	27
VILOGIA ENTREPRISES	Nord-Pas-de-Calais	1	15	41	57
Total		20	169	136	325
Moyenne		1	8	7	16
Médiane		1	9	2	13
Minimum		1	0	0	1
Maximum		1	22	41	57

Source : ANCOLS (données permanentes du système de gestion des collecteurs)

2.2 CARTOGRAPHIE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DES IMPLANTATIONS DES CIL

Le Tableau 2 (page 12) établit d'après les données permanentes du système de gestion des entités de l'Agence la répartition régionale des implantations des collecteurs. Les cinq régions les plus importantes en nombre d'implantations des collecteurs concentrent 49% des sites recensés. Il s'agit par ordre décroissant :

- ▶ de l'Île-de-France avec 45 implantations (6 sièges sociaux, 17 établissements secondaires et 22 établissements d'associations de gestion ou GIE) ;
- ▶ du Nord-Pas-de-Calais avec 37 implantations (1 siège social, 9 établissements secondaires et 27 établissements d'associations de gestion ou GIE) ;
- ▶ de la région Rhône-Alpes avec 31 implantations (2 sièges sociaux, 21 établissements secondaires et 8 établissements d'associations de gestion ou GIE) ;
- ▶ de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 25 implantations (1 siège social, 5 établissements secondaires et 19 établissements d'associations de gestion ou GIE) ;
- ▶ et des Pays de la Loire avec 22 implantations (1 siège social, 9 établissements secondaires et 12 établissements d'associations de gestion ou GIE).

Le nombre moyen de sites par région est égal à 12 et la médiane s'élève à 9. Quatorze régions se répartissent les 20 sièges sociaux de CIL, l'Île-de-France en concentrant à elle seule six. À l'exception de la région Rhône-Alpes qui accueille deux sièges sociaux de collecteurs, les autres régions où siègent des collecteurs n'en hébergent qu'un seul chacune. En France métropolitaine, les régions Alsace, Auvergne, Champagne-Ardenne, Corse, Haute-



Normandie, Languedoc-Roussillon, Limousin, Picardie et Poitou-Charentes n'ont pas de siège social de collecteur sur leur territoire. Dans les DOM, seule la Martinique a un siège de collecteur. À travers leurs établissements secondaires et leurs GIE ou associations de gestion, les CIL sont présents dans toutes les régions françaises, sauf trois régions qui ne comptent aucune implantation de collecteurs (Corse, Guyane, Mayotte), sous réserve des implantations non permanentes. En Corse, ce sont les services des sections PEEC des CCI absorbées par le CIL MÉDITERRANÉE qui assurent une présence. Quant à la Guadeloupe, la Réunion et la Martinique, elles n'accueillent chacune qu'une implantation. Onze collecteurs sont implantés en Île-de-France, 9 en Rhône-Alpes, 7 en Nord-Pas-de-Calais et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

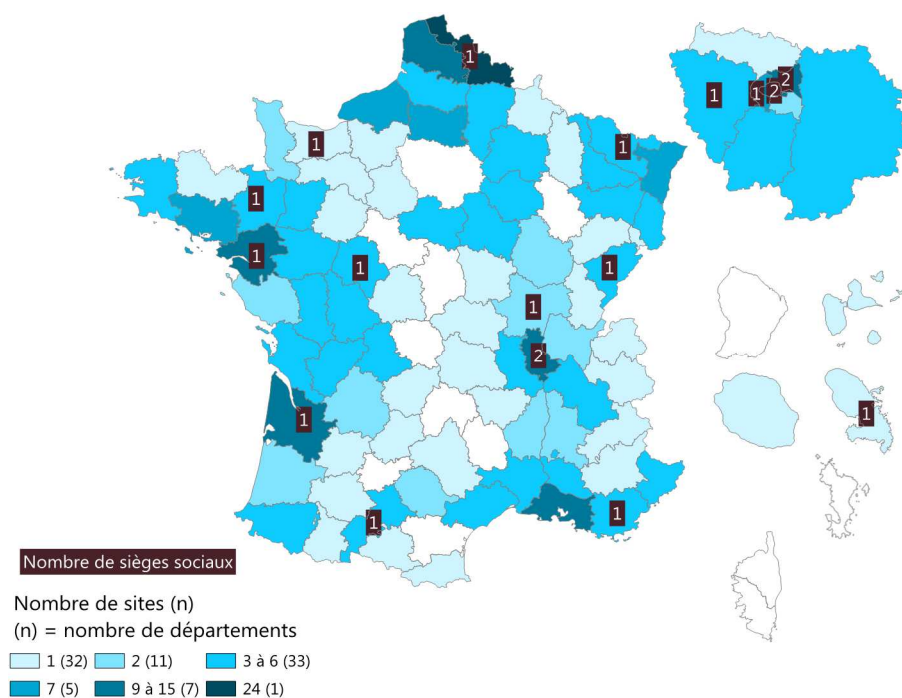
Tableau 2 : Répartition régionale des implantations des collecteurs au 31 décembre 2014

Régions	Données en nombre			
	Siège	Établissements secondaires	Associations de gestion / GIE	Total ventilé
Alsace	0	9	2	11
Aquitaine	1	10	7	18
Auvergne	0	3	0	3
Basse-Normandie	1	3	0	4
Bourgogne	1	7	0	8
Bretagne	1	15	3	19
Centre	1	6	4	11
Champagne-Ardenne	0	8	1	9
Corse	0	0	0	0
Franche-Comté	1	6	0	7
Guadeloupe	0	1	0	1
Guyane	0	0	0	0
Haute-Normandie	0	5	3	8
Île-de-France	6	17	22	45
La Réunion	0	0	1	1
Languedoc-Roussillon	0	5	3	8
Limousin	0	3	1	4
Lorraine	1	9	2	12
Martinique	1	0	0	1
Mayotte	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	1	8	3	12
Nord-Pas-de-Calais	1	9	27	37
Pays de la Loire	1	9	12	22
Picardie	0	7	7	14
Poitou-Charentes	0	3	11	14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	5	19	25
Rhône-Alpes	2	21	8	31
Total	20	169	136	325
Moyenne	1	6	5	12
Médiane	1	6	2	9
Minimum	0	0	0	0
Maximum	6	21	27	45

Source : ANCOLS (données permanentes du système de gestion des collecteurs)

Comme l'illustre la Carte 1 ci-après, les implantations des collecteurs sont concentrées dans les principales aires urbaines métropolitaines en termes d'emplois : 24 sites sont dénombrés dans le Nord (Lille) suivis des départements du Rhône (Lyon) avec 14 sites, du Pas-de-Calais (Arras) avec 13 sites, de Paris avec 12 sites, des Bouches-du-Rhône (Marseille) et de la Seine-Saint-Denis (Saint-Denis) avec 11 sites chacun, de la Gironde (Bordeaux) et de la Loire-Atlantique avec 9 sites chacun. Aucun site de collecteur n'est recensé dans 12 départements, dont 2 DOM. Dans 32 départements, le maillage du territoire par les associés de l'UESL est assuré par une implantation unique alors que dans 11 départements deux sites de collecteurs sont recensés et que dans 46 départements au moins 3 sites sont listés.

Carte 1 : Répartition départementale des implantations des collecteurs au 31 décembre 2014



Données en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).
Source : ANCOLS (données permanentes du système de gestion des collecteurs). Les départements avec un fond blanc sont ceux où il n'y a pas d'implantations recensées sous réserve des données communiquées par les collecteurs.



3 TERRITORIALITE DES RESSOURCES

3.1 PEEC REÇUE ET VENTILATION PAR REGION ET DEPARTEMENT

3.1.1 Définition de la PEEC analysée

Selon l'article L.313-3 du CCH, la ressource issue de la PEEC se définit comme les versements reçus des entreprises assujetties, sous déduction des remboursements faits par les collecteurs au titre de la participation antérieurement perçue sous forme de prêts. Cette ressource correspond à la PEEC nette reçue. Elle comprend, entre autres, la compensation versée par l'État au titre de la diminution des ressources des collecteurs consécutive au relèvement de dix à vingt salariés du seuil d'assujettissement au versement de la participation des employeurs à l'effort de construction. Comme l'indique le Tableau 3 ci-dessous, la PEEC analysée dans la présente étude (1 544,3 millions d'euros en 2014) ne comprend pas cette compensation qui ne peut être géographiquement localisée.

Non incluse dans ce tableau, la Société Immobilière des Chemins de Fer français (SICF), filiale de la SNCF, est la seule société immobilière d'entreprises nationalisées encore habilitée à collecter et à utiliser la PEEC. La PEEC nette reçue par la SICF s'élève en 2014 à 5,2 millions d'euros, soit 44,5% de plus qu'en 2013, exercice pendant lequel la collecte s'élevait à 3,6 millions d'euros.

Tableau 3 : PEEC nette reçue par les collecteurs associés de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Variation	Exercice 2013		Variation	Exercice 2012	
	Montant	%		Montant	%		Montant	%
Collecte nette en prêts	170,44	10,2%	+ 13,5%	150,21	9,1%	- 4,2%	156,75	9,7%
Collecte en subventions	1 362,45	81,2%	+ 1,1%	1 347,74	82,0%	+ 2,4%	1 316,08	81,3%
Collecte directe PEEC	1 532,89	91,4%	+ 2,3%	1 497,95	91,1%	+ 1,7%	1 472,84	90,9%
Reversement 2/3 HLM	2,67	0,2%	+ 0,3%	2,66	0,2%	- 15,8%	3,15	0,2%
Compensation 10/20	133,30	7,9%	+ 0,0%	133,30	8,1%	- 0,0%	133,30	8,2%
Collecte PEEC (A)	1 668,85	99,5%	+ 2,1%	1 633,90	99,4%	+ 1,5%	1 609,29	99,4%
Collecte nette en prêts	4,64	0,3%	n.s.	6,65	0,4%	- 7,4%	7,18	0,4%
Collecte en subventions	4,10	0,2%	+ 35,6%	3,03	0,2%	- 1,0%	3,06	0,2%
Collecte PSEEC (B)	8,74	0,5%	- 9,7%	9,68	0,6%	- 5,5%	10,24	0,6%
Collecte totale PEEC et PSEEC (A+B)	1 677,59	100,0%	+ 2,1%	1 643,58	100,0%	+ 1,5%	1 619,53	100,0%
Collecte totale hors compensation	1 544,30	92,1%	+ 2,3%	1 510,28	91,9%	+ 1,6%	1 486,23	91,8%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

3.1.2 Répartition de la PEEC collectée par région et par collecteur

Le Tableau 4 (page 17) détaille pour l'exercice 2014 pour les 20 CIL la répartition de leur collecte selon la région du siège social des entreprises cotisantes. Ce tableau montre que les CIL ont développé des zones de prospection propres et un poids prépondérant pour l'Île-de-France. Cette distribution de la collecte selon le siège des entreprises cotisantes permet d'identifier les régions les plus importantes en termes de PEEC reçue :

- ▶ Île-de-France avec 46,2% ;
- ▶ Rhône-Alpes avec 9,3% ;
- ▶ Nord-Pas-de-Calais avec 5,0%.

Ces trois régions concentrent environ 60% de la PEEC collectée selon le siège des entreprises cotisantes.

Les collecteurs siégeant en Île-de-France, au nombre de 6, totalisent 57,5% de la collecte nationale en 2014 (cf. Tableau 6 page 22), ce qui traduit une importante concentration. Pour les 6 CIL franciliens, les deux tiers de leur collecte (65,7%), qui représente le tiers (37,8%) de la collecte de l'ensemble des CIL, sont assurés en Île-de-France. L'analyse de la dispersion géographique montre donc une forte prépondérance de la région Île-de-France et la hiérarchie des régions qui en découle est cohérente selon leur poids économique respectif (cf. paragraphe 3.3, notamment le Tableau 10, page 31).

3.1.3 Répartition de la PEEC collectée par département et par collecteur

En cohérence avec la réduction du nombre de collecteurs et la localisation de 6 d'entre eux en Île-de-France, la distribution de la collecte en fonction de la localisation des collecteurs (voir Carte 3, page 18) montre une concentration plus forte que la répartition selon le siège des entreprises cotisantes figurant sur la Carte 2 (page 18). Sur cette dernière, se démarquent les départements de Paris et des Hauts-de-Seine. Ces deux départements sont les plus importants en termes de localisation des entreprises cotisantes et sont suivis par un groupe de quatre départements rassemblant le Rhône, le Nord, les Yvelines et la Seine-Saint-Denis.

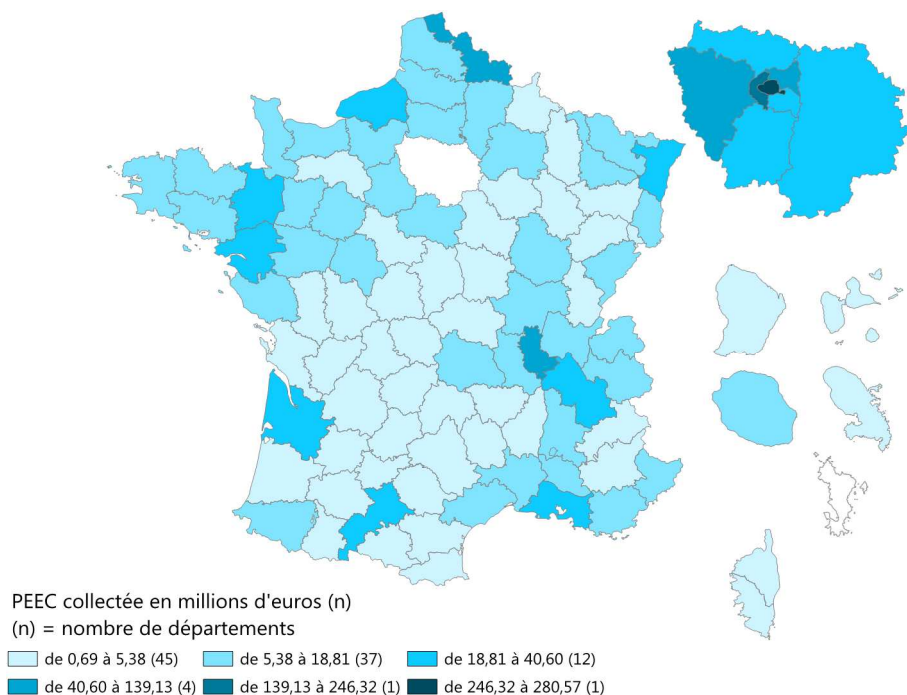
Tableau 4 : PEEC nette reçue par collecteur en 2014 selon la localisation du siège des entreprises cotisantes

Régions	ALANCE TERRITOIRES	AMALLIA	ASTRIA	CIL ATLANTIQUE	CIL DE LA MARTINIQUE	CIL LOGEO	CIL MÉDITERRANÉE	CIL VAL DE LOIRE	CIL GERE	ENTREPRISES-HABITAT	GIC	GROUPE CILCO	INICIAL	LOGEHAB	LOGILIA	LOGILANCE OUEST	PLURAL ENTREPRISES	PROCLIA	SOLENDI	VILOGIA ENTREPRISES	TOTAL par région	Montant par région en millions d'euros
Alsace	4,71%	0,03%	2,05%	0,03%		-0,01%	0,01%	0,03%	1,71%	0,02%	3,00%	0,02%	0,06%	0,01%	13,06%	0,02%	34,26%	-0,04%	0,64%	0,08%	2,46%	37,94
Aquitaine	24,79%	0,35%	1,03%	0,07%		3,98%	0,02%	0,13%	2,55%	0,08%	3,44%	0,86%	0,63%	0,38%	0,49%	0,10%	0,20%	0,11%	0,71%	1,33%	2,74%	42,30
Auvergne	0,06%	2,32%	0,05%	0,01%		0,08%	0,02%	0,04%	0,28%	0,33%	0,13%	0,43%	0,04%	47,38%	0,03%	0,01%	0,00%	0,06%	0,17%	0,02%	1,08%	16,63
Basse-Normandie	0,12%	0,58%	0,28%	0,27%		0,34%	0,04%	0,19%	0,59%	0,06%	1,24%	0,08%	0,98%	0,20%	0,10%	50,81%	0,09%	0,17%	0,37%	0,86%	1,53%	23,58
Bourgogne	0,12%	0,92%	0,17%			0,16%	0,06%	0,03%	0,57%	0,41%	0,20%	0,14%	0,04%	45,57%	28,15%	0,02%	0,38%	0,02%	0,43%	0,05%	1,45%	22,38
Bretagne	0,89%	0,91%	1,10%	14,05%		1,38%	0,02%	0,76%	2,45%	0,03%	1,31%	0,01%	87,73%		0,13%	0,37%	0,28%	0,20%	3,23%	0,17%	3,16%	48,80
Centre	0,09%	0,97%	0,23%	0,07%		0,65%	-0,03%	69,85%	0,61%	0,08%	1,27%	-0,02%	0,13%	0,30%	0,06%	0,04%	-0,01%	4,67%	1,59%	0,05%	2,27%	35,10
Champagne-Ardenne	0,81%	0,06%	0,32%	0,05%		0,10%	-0,01%	0,05%	0,34%	0,07%	0,09%	0,06%	0,02%	0,12%	0,93%	0,23%	23,09%	2,07%	0,08%	1,14%	1,15%	17,72
Corse		0,06%	0,01%			0,65%	4,84%		0,02%	0,01%	0,01%	0,01%					0,07%		0,01%		0,16%	2,43
Franche-Comté	0,15%	0,34%	0,13%	0,05%			0,00%	0,00%	0,31%	6,14%	0,11%		0,01%	1,35%	42,83%		0,09%	0,04%	0,61%		1,02%	15,80
Guadeloupe	0,03%	2,03%			4,75%				0,15%		0,02%	0,01%							0,01%		0,20%	3,10
Guyane	0,04%	0,12%							0,61%			0,03%									0,09%	1,35
Haute-Normandie	0,22%	0,53%	0,38%	0,01%		17,78%	0,01%	0,10%	0,56%	0,04%	2,79%	0,01%	0,78%	0,07%	0,04%	34,37%	0,25%	0,39%	1,93%	0,05%	1,82%	28,10
Île-de-France	36,79%	37,09%	77,38%	3,95%	0,75%	65,02%	6,73%	3,60%	65,97%	25,72%	61,02%	2,05%	5,13%	3,68%	9,64%	10,02%	18,62%	75,16%	51,59%	13,97%	46,16%	712,85
Languedoc-Roussillon	1,19%	0,33%	0,34%			0,31%	3,87%	0,00%	0,98%	0,15%	0,91%	27,09%		0,02%	0,25%	0,08%	0,03%	0,01%	0,64%	1,46%	1,56%	24,14
La Réunion		0,32%	0,03%						0,71%										2,45%		0,45%	6,99
Limousin	4,88%	0,31%	0,13%			0,07%		0,00%	0,35%	0,00%	0,26%	0,15%	0,09%	0,46%	0,00%	0,07%	0,00%	0,00%	0,08%	2,32%	0,55%	8,55
Lorraine	4,96%	0,88%	0,37%	0,08%		0,02%	0,05%	-0,02%	5,50%	1,20%	0,74%			-0,24%	0,72%	0,07%	21,61%	0,07%	0,42%	0,20%	2,00%	30,91
Martinique	0,04%	0,23%			88,17%				0,58%										0,00%		0,21%	3,24
Mayotte																						
Midi-Pyrénées	2,02%	0,97%	0,99%	0,98%		1,12%	0,28%	0,08%	0,80%	0,07%	3,15%	67,64%	0,05%	0,04%	0,01%	0,05%	0,01%	0,29%	0,81%	0,08%	3,28%	50,58
Nord-Pas-de-Calais	3,96%	1,42%	8,62%	0,32%	0,29%	1,08%	0,29%	1,01%	3,19%	0,28%	3,52%	0,12%	0,02%	-0,63%	0,24%	1,55%	0,31%	0,94%	3,45%	55,62%	5,01%	77,44
Pays de la Loire	0,26%	0,90%	0,47%	79,72%	5,20%	0,57%	0,00%	22,95%	2,89%	0,48%	2,89%	0,00%	3,11%		0,11%	0,94%	0,75%	0,14%	3,19%	1,01%	3,47%	53,52
Picardie	0,39%	0,20%	1,10%	0,03%		0,09%	0,00%	0,01%	0,49%	0,06%	0,24%			0,01%	-0,02%	0,62%	-1,08%	14,74%	0,63%	0,16%	1,50%	23,16
Poitou-Charentes	0,27%	0,17%	0,08%	0,24%		0,09%		1,06%	1,83%	0,05%	0,49%	0,06%	0,08%	0,02%	0,06%	0,20%	0,09%	0,04%	0,79%	8,27%	0,77%	11,92
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,49%	1,64%	1,59%	0,07%	0,70%	3,17%	82,02%	0,11%	2,46%	1,86%	3,31%	0,39%	0,06%	0,16%	0,26%	0,14%	0,36%	0,34%	5,02%	10,61%	4,59%	70,88
Rhône-Alpes	10,71%	46,32%	3,16%	0,00%	0,14%	3,33%	1,77%	0,03%	3,52%	62,85%	9,86%	0,87%	1,05%	1,09%	2,90%	0,27%	0,62%	0,59%	6,06%	2,55%	9,25%	142,86
Total ventilé	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	84,92%	100,00%	97,93%	1 512,26
Non ventilé																			15,08%		2,07%	32,03
Total par organisme	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	1 544,30
Montant par organisme en millions d'euros	104,08	129,63	210,03	31,83	2,06	28,35	41,80	30,18	185,83	42,48	130,75	54,05	29,08	25,08	23,01	33,82	50,14	120,76	212,42	58,92	1 544,30	

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)



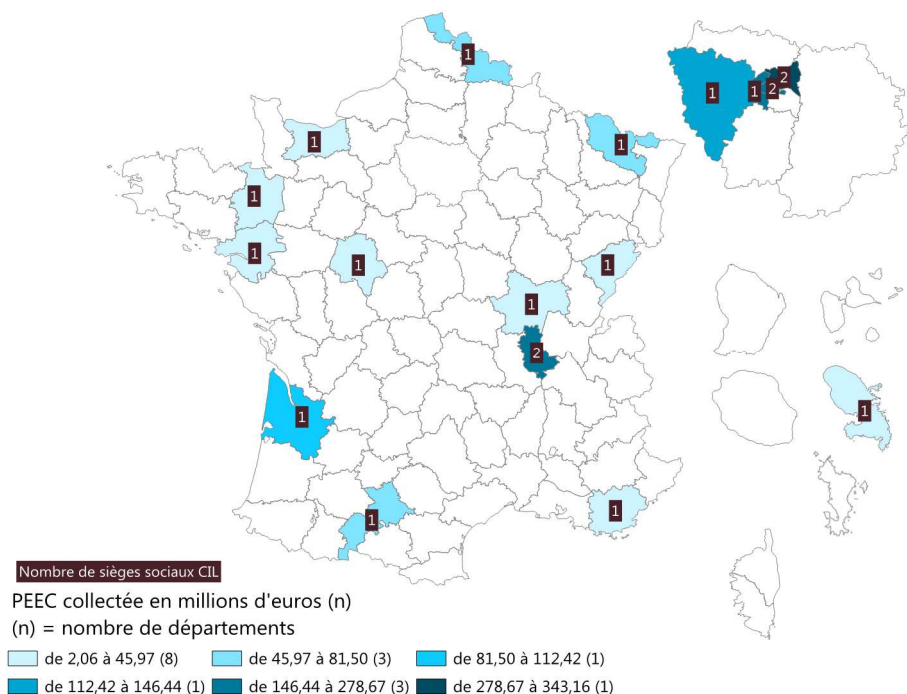
Carte 2 : Répartition départementale de la collecte reçue en 2014 selon le siège des entreprises cotisantes



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014).

Carte 3 : Répartition départementale de la collecte reçue en 2014 selon le siège social des collecteurs



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014 pour la collecte et données permanentes du système de gestion des collecteurs pour le nombre de sièges sociaux. Les départements où aucun collecteur ne siège sont représentés par un fond blanc).

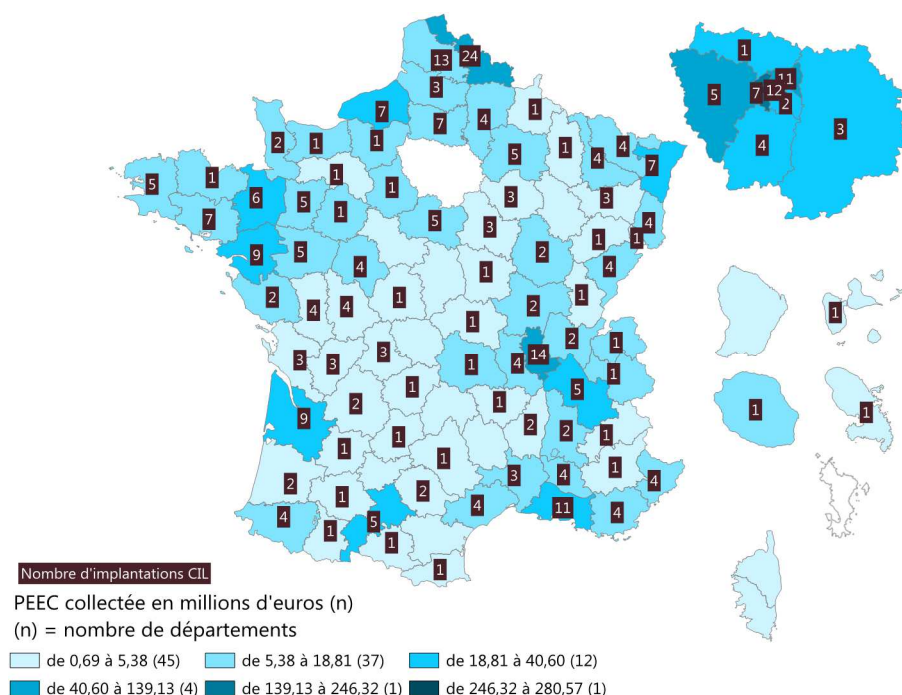
Comme le montre la Carte 3 ci-dessus, les sièges sociaux des collecteurs sont implantés dans les départements des grandes métropoles. 3 départements hébergent 2 sièges sociaux (Paris, Seine-Saint-Denis et Rhône), les 14 autres collecteurs étant les seuls à siéger dans leurs départements respectifs.

3.2 PEEC COLLECTÉE ET IMPLANTATION DES COLLECTEURS

3.2.1 Répartition de la PEEC collectée par département et implantation des collecteurs

La Carte 4 présente au niveau départemental l'ensemble des implantations des collecteurs et la collecte totale versée par département. Les 325 sites se répartissent sur 89 départements, 12 départements, dont deux DOM, n'ayant aucune implantation de collecteur. Outre les départements de Paris et des Hauts-de-Seine, un groupe de quatre départements (Rhône, Nord, Yvelines, Seine-Saint-Denis) se détache par l'importance de la collecte reçue. Le montant de la PEEC collectée selon le siège des entreprises cotisantes est moyennement corrélé au nombre de sites, le coefficient de corrélation étant de 0,49. Dans les six départements où le nombre de sites est supérieur ou égal à 10 (Nord, Rhône, Pas-de-Calais, Paris, Bouches-du-Rhône et Seine-Saint-Denis), la PEEC collectée par implantation atteint plus de 5,9 millions d'euros, pour un montant total de plus de 505,4 millions d'euros, tandis que la moyenne nationale s'élève à 4,7 millions d'euros par site. La PEEC collectée dans les départements où aucun collecteur n'est implanté s'élève à 51,6 millions d'euros, soit 3,3% de la PEEC totale en 2014. Les collecteurs sont donc plutôt implantés à proximité des entreprises, tout en maintenant un réseau dans les départements moins pourvus en emplois.

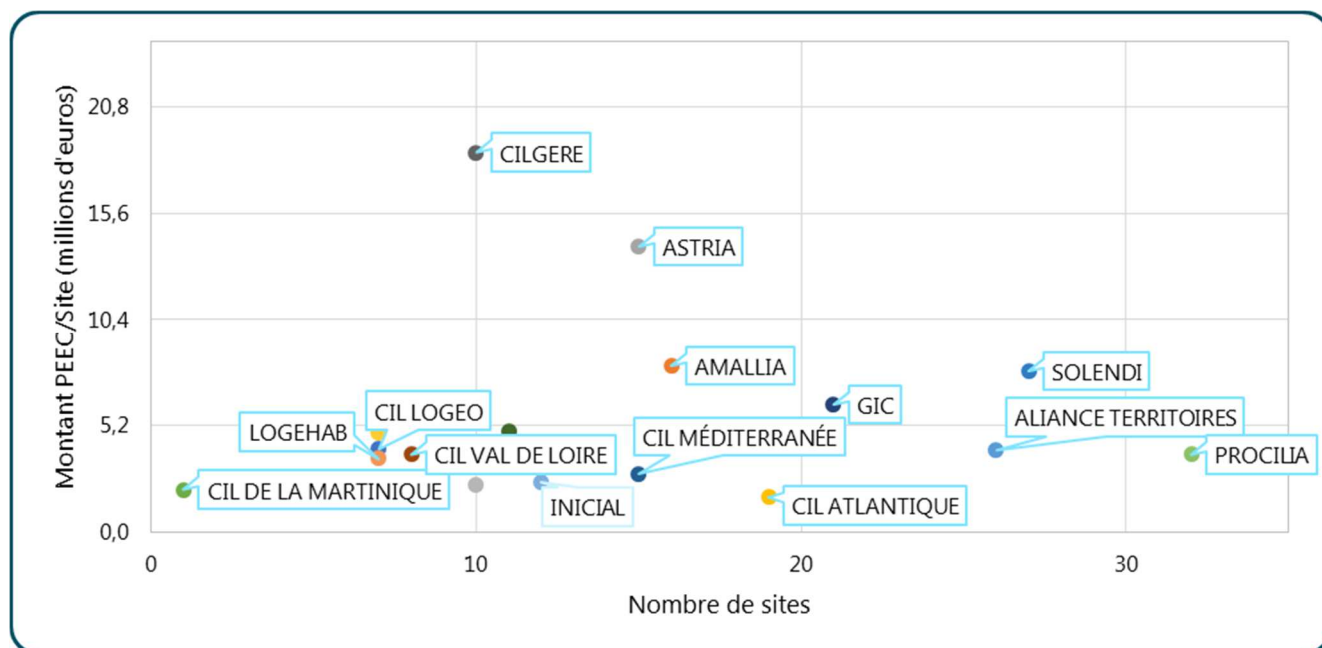
Carte 4 : Répartition départementale de la collecte reçue en 2014 et implantation des collecteurs au 31 décembre 2014



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014 pour la collecte et données permanentes du système de gestion des collecteurs pour le nombre d'implantations).

Comme le montre le Tableau 5 (page 20), le montant moyen par site de la PEEC collectée en 2014 varie de 1,0 million d'euros (VILOGIA ENTREPRISES) à 18,6 millions d'euros (CILGERE). La moitié des collecteurs a un montant moyen collecté par site inférieur ou égal à 3,9 millions d'euros, tandis que le montant moyen collecté par site s'élève à 5,2 millions d'euros. Comme le montre le Graphique 1 ci-dessous, 5 collecteurs, 4 siégeant en Île-de-France (ASTRIA, CILGERE, GIC et SOLENDI) et un en Rhône-Alpes (AMALLIA), ont un ratio PEEC collectée/site supérieur à la moyenne. Ce graphique montre également une assez grande disparité de cette statistique.

Graphique 1 : Répartition des collecteurs selon les implantations en décembre 2014 et la collecte moyenne par site en 2014



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014 et données permanentes du système de gestion des collecteurs pour les implantations).

Tableau 5 : Implantation des CIL au 31 décembre 2014 et PEEC collectée par collecteur en 2014

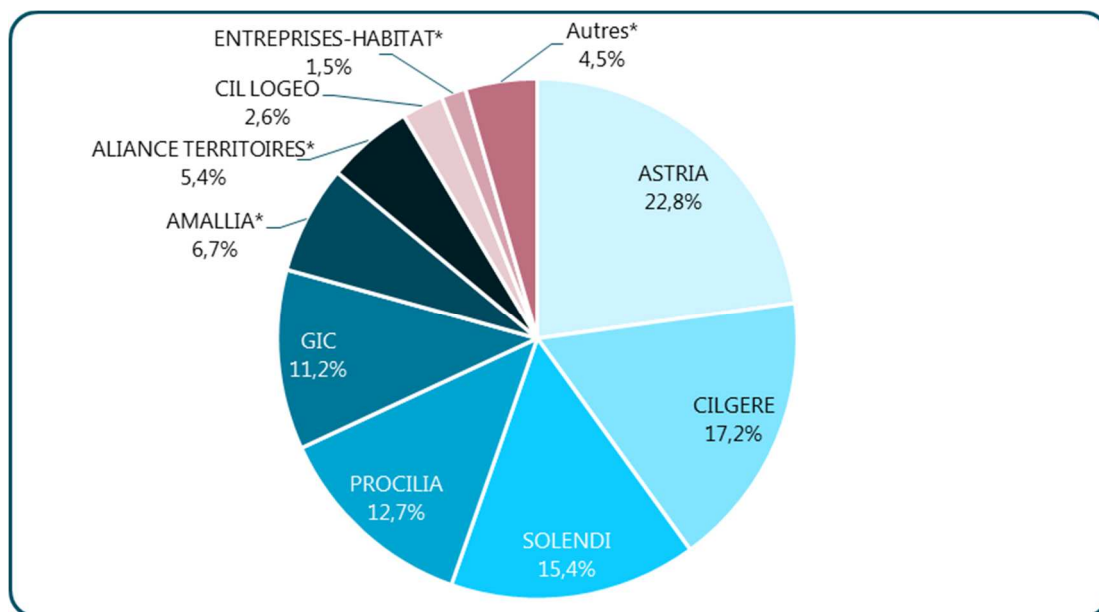
Désignation de l'organisme	Implantation du collecteur		Montant PEEC (millions d'euros)	Montant PEEC/Site (millions d'euros)
	Région du Siège	Nombre de sites		
ALIANCE TERRITOIRES	Aquitaine	26	104,08	4,00
AMALLIA	Rhône-Alpes	16	129,63	8,10
ASTRIA	Île-de-France	15	210,03	14,00
CIL ATLANTIQUE	Pays de la Loire	19	31,83	1,68
CIL DE LA MARTINIQUE	Martinique	1	2,06	2,06
CIL LOGEO	Île-de-France	7	28,35	4,05
CIL MÉDITERRANÉE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	15	41,80	2,79
CIL VAL DE LOIRE	Centre	8	30,18	3,77
CILGERE	Île-de-France	10	185,83	18,58
ENTREPRISES-HABITAT	Rhône-Alpes	10	42,48	4,25
GIC	Île-de-France	21	130,75	6,23
GROUPE CILEO	Midi-Pyrénées	11	54,05	4,91
INICIAL	Bretagne	12	29,08	2,42
LOGEHAB	Bourgogne	7	25,08	3,58
LOGILIA	Franche-Comté	10	23,01	2,30
LOGILIANCE OUEST	Basse-Normandie	7	33,82	4,83
PLURIAL ENTREPRISES	Lorraine	14	50,14	3,58
PROCILIA	Île-de-France	32	120,76	3,77
SOLENDI	Île-de-France	27	212,42	7,87
VILOGIA ENTREPRISES	Nord-Pas-de-Calais	57	58,92	1,03
Total		325	1 544,30	103,82
Moyenne		16	77,21	5,19
Médiane		13	46,31	3,89
Minimum		1	2,06	1,03
Maximum		57	212,42	18,58

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014 et données permanentes du système de gestion des collecteurs pour les implantations).

Le Tableau 6 (page 22) détaille selon la région siège du CIL le pourcentage de la PEEC collectée par chaque collecteur par région. Ce tableau montre que les régions ont dans la majorité des cas un acteur majoritaire (PLURIAL ENTREPRISES en Alsace par exemple), suivi d'un ou deux acteurs principaux (ALIANCE TERRITOIRES et ASTRIA en Alsace).

La région Île-de-France dont la ventilation de la collecte figure sur le Graphique 2 ci-dessous présente la particularité de n'avoir aucun acteur dominant. Les collecteurs siégeant en Île-de-France concentrent 81,9% de la collecte perçue dans cette région et 3 collecteurs que sont ASTRIA, CILGERE et SOLENDI en représentent 55,4%.

Graphique 2 : Répartition de la PEEC collectée en Île-de-France par collecteur en 2014



* Collecteur dont le siège ne se situe pas en Île-de-France

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)

Dans les DOM, souvent, un collecteur apparaît comme le principal organisme. Les collecteurs de référence y sont les suivants :

- ▶ en Guadeloupe AMALLIA (84,9%) ;
- ▶ en Guyane CILGERE (84,3%) ;
- ▶ à la Réunion SOLENDI (74,4%) et CILGERE (18,9%) ;
- ▶ en Martinique CIL de la Martinique (56,0%) et CILGERE (33,1%).





Tableau 6 : Répartition des collectes régionales selon la région du siège des CIL en 2014

Régions	CIL y siégeant	Régions des entreprises cotisantes																														
		Alsace	Aquitaine	Auvergne	Basse-Normandie	Bourgogne	Bretagne	Centre	Champagne-Ardenne	Corse	Franche-Comté	Guadeloupe	Guyane	Haute-Normandie	Île-de-France	Languedoc-Roussillon	La Réunion	Limousin	Lorraine	Martinique	Mayotte	Midi-Pyrénées	Nord-Pas-de-Calais	Pays de la Loire	Picardie	Poitou-Charentes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Rhône-Alpes	Total ventilé	Non ventilé	Montant en millions d'euros	
Alsace	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Aquitaine	ALIANCE TERRITOIRES	12,92%	60,99%	0,39%	0,55%	0,56%	1,90%	0,28%	4,73%	0,00%	1,00%	1,16%	3,33%	0,82%	5,37%	5,12%	0,00%	59,40%	16,70%	1,27%	-	4,16%	5,33%	0,51%	1,74%	2,37%	3,65%	7,80%	6,88%	0,00%	104,08	
Auvergne	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Basse-Normandie	LOGILIANCE OUEST	0,01%	0,08%	0,03%	72,86%	0,03%	0,26%	0,04%	0,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	41,37%	0,48%	0,11%	0,00%	0,29%	0,08%	0,00%	-	0,03%	0,68%	0,60%	0,91%	0,57%	0,07%	0,06%	2,24%	0,00%	33,82	
Bourgogne	LOGEHAB	0,01%	0,22%	71,48%	0,21%	51,07%	0,00%	0,22%	0,17%	0,00%	2,15%	0,00%	0,00%	0,06%	0,13%	0,03%	0,00%	1,35%	-0,19%	0,00%	-	0,02%	-0,20%	0,00%	0,01%	0,04%	0,06%	0,19%	1,66%	0,00%	25,08	
Bretagne	INICIAL	0,05%	0,43%	0,06%	1,21%	0,05%	52,28%	0,11%	0,03%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,81%	0,21%	0,00%	0,00%	0,31%	0,00%	0,00%	-	0,03%	0,01%	1,69%	0,00%	0,19%	0,02%	0,21%	1,92%	0,00%	29,08	
Centre	CIL VAL DE LOIRE	0,02%	0,09%	0,08%	0,25%	0,04%	0,47%	60,07%	0,08%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,11%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,02%	0,00%	-	0,05%	0,39%	12,94%	0,01%	2,67%	0,05%	0,01%	2,00%	0,00%	30,18	
Champagne-Ardenne	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Corse	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Franche-Comté	LOGILIA	7,92%	0,27%	0,04%	0,10%	28,94%	0,06%	0,04%	1,21%	0,00%	62,38%	0,00%	0,00%	0,03%	0,31%	0,24%	0,00%	0,01%	0,54%	0,00%	-	0,01%	0,07%	0,05%	-0,02%	0,12%	0,08%	0,47%	1,52%	0,00%	23,01	
Guadeloupe	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Guyane	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Haute-Normandie	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Île-de-France ⁽¹⁾	ASTRIA	11,33%	5,13%	0,57%	2,51%	1,62%	4,73%	1,35%	3,85%	0,55%	1,75%	0,00%	0,00%	2,85%	22,80%	2,95%	0,77%	3,14%	2,52%	0,00%	-	4,11%	23,38%	1,86%	9,94%	1,42%	4,71%	4,64%	13,89%	0,00%	210,03	
	CILGERE	8,37%	11,19%	3,11%	4,64%	4,70%	9,33%	3,20%	3,52%	1,71%	3,60%	8,79%	84,30%	3,69%	17,20%	7,55%	18,95%	7,62%	33,09%	33,10%	-	2,93%	7,65%	10,03%	3,91%	28,52%	6,46%	4,58%	12,29%	0,00%	185,83	
	CIL LOGEO	-0,01%	2,67%	0,14%	0,41%	0,20%	0,80%	0,53%	0,17%	7,56%	0,00%	0,00%	0,00%	17,94%	2,59%	0,37%	0,00%	0,24%	0,02%	0,00%	-	0,63%	0,40%	0,30%	0,11%	0,22%	1,27%	0,66%	1,87%	0,00%	28,35	
	GIC	10,34%	10,63%	1,01%	6,86%	1,17%	3,50%	4,71%	0,67%	0,62%	0,93%	1,03%	0,00%	12,98%	11,19%	4,93%	0,00%	3,92%	3,13%	0,00%	-	8,15%	5,94%	7,07%	1,35%	5,39%	6,10%	9,03%	8,65%	0,00%	130,75	
	PROCLIA	-0,14%	0,31%	0,42%	0,86%	0,08%	0,50%	16,07%	14,10%	0,00%	0,32%	0,00%	0,00%	1,69%	12,73%	0,07%	0,00%	0,01%	0,28%	0,00%	-	0,68%	1,47%	0,31%	76,88%	0,36%	0,57%	0,50%	7,99%	0,00%	120,76	
	SOLENDI	3,60%	3,58%	2,21%	3,29%	4,04%	14,04%	9,62%	1,01%	1,05%	8,22%	0,82%	0,00%	14,56%	15,37%	5,66%	74,36%	2,07%	2,91%	0,19%	-	3,41%	9,47%	12,65%	5,81%	14,00%	15,05%	9,00%	11,93%	100,00%	212,42	
Languedoc-Roussillon	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
La Réunion	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Limousin	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Lorraine	PLURIAL ENTREPRISES	45,26%	0,24%	-0,01%	0,19%	0,84%	0,29%	-0,02%	65,31%	1,44%	0,28%	0,00%	0,00%	0,45%	1,31%	0,05%	0,00%	0,02%	35,06%	0,00%	-	0,01%	0,20%	0,70%	-2,33%	0,37%	0,26%	0,22%	3,32%	0,00%	50,14	
Martinique	CIL DE LA MARTINIQUE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	56,05%	-	0,00%	0,01%	0,20%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,14%	0,00%	2,06	
Mayotte	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Midi-Pyrénées	GROUPE CILEO	0,03%	1,10%	1,39%	0,18%	0,34%	0,01%	-0,03%	0,19%	0,17%	0,00%	0,12%	1,27%	0,02%	0,16%	60,65%	0,00%	0,95%	0,00%	0,00%	-	72,29%	0,09%	0,00%	0,00%	0,25%	0,30%	0,33%	3,57%	0,00%	54,05	
Nord-Pas-de-Calais	VILOGIA ENTREPRISES	0,13%	1,85%	0,06%	2,14%	0,13%	0,20%	0,09%	3,79%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,10%	1,15%	3,57%	0,00%	15,99%	0,39%	0,00%	-	0,10%	42,31%	1,12%	0,40%	40,84%	8,82%	1,05%	3,90%	0,00%	58,92	
Pays de la Loire	CIL ATLANTIQUE	0,02%	0,05%	0,02%	0,37%	0,00%	9,17%	0,06%	0,10%	0,00%	0,10%	0,00%	0,00%	0,01%	0,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,08%	0,00%	-	0,62%	0,13%	47,42%	0,04%	0,64%	0,03%	0,00%	2,10%	0,00%	31,83	
Picardie	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Poitou-Charentes	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CIL MÉDITERRANÉE	0,01%	0,02%	0,04%	0,06%	0,11%	0,02%	-0,04%	-0,02%	83,38%	-0,01%	0,00%	0,00%	0,02%	0,39%	6,69%	0,00%	0,00%	0,07%	0,00%	-	0,23%	0,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	48,37%	0,52%	2,76%	0,00%	41,80
Rhône-Alpes	AMALLIA	0,09%	1,06%	18,11%	3,19%	5,31%	2,42%	3,60%	0,48%	3,38%	2,75%	84,93%	11,10%	2,43%	6,75%	1,76%	5,93%	4,65%	3,70%	9,39%	-	2,49%	2,38%	2,18%	1,13%	1,84%	3,00%	42,03%	8,57%	0,00%	129,63	
	ENTREPRISES-HABITAT	0,02%	0,08%	0,85%	0,11%	0,78%	0,02%	0,10%	0,16%	0,13%	16,50%	0,00%	0,00%	0,06%	1,53%	0,26%	0,00%	0,02%	1,65%	0,00%	-	0,06%	0,16%	0,38%	0,11%	0,18%	1,11%	18,69%	2,81%	0,00%	42,48	
Total		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	1 544,30	
Montant par région en millions d'euros		37,94	42,30	16,63	23,58	22,38	48,80	35,10	17,72	2,43	15,80	3,10	1,35	28,10	712,85	24,14	6,99	8,55	30,91	3,24	-	50,58	77,44	53,52	23,16	11,92	70,88	142,86	1 512,26	32,03		

(1) Les collecteurs siégeant en Île-de-France totalisent 57,5% de la collecte nationale.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014).

Note de lecture verticale : en prenant la région Alsace comme exemple, il faut lire

45,26% de la collecte est réalisée par PLURIAL ENTREPRISES 1^{er} collecteur de la région12,92% par ALIANCE TERRITOIRES 2^{ème} collecteur de la région11,33% par ASTRIA 3^{ème} collecteur de la région

Note de lecture horizontale : dans la région Alsace il ne siège aucun collecteur. En Aquitaine, seul ALIANCE TERRITOIRES siège. Il collecte 60,99 % de la collecte totale de la région Aquitaine, 0,39% de l'ensemble de la collecte de la région Auvergne, etc.

3.2.2 Régions d'activité des collecteurs et distribution de la collecte

La collecte reçue en provenance des entreprises domiciliées dans les régions des sièges sociaux des collecteurs représente 59,8% de l'ensemble de la collecte (cf. Tableau 7, page 25) : 56,7% de la collecte provient de 17 CIL dont la région du siège constitue la première région de collecte ; 2,4% de la collecte de 2 CIL dont la région du siège représente la deuxième région de collecte. Ainsi, pour 17 organismes, la région du siège du collecteur est la principale région d'activité en matière de collecte. Plus précisément, pour 15 CIL, la part de la collecte nette reçue y est supérieure à 50%, et pour 6 d'entre eux elle est supérieure à 75%. Pour deux organismes, ALIANCE TERRITOIRES et LOGEHAB, la région du siège du collecteur ne constitue que la deuxième région de collecte. Pour l'organisme PLURIAL ENTREPRISES, la région du siège n'est que la troisième région de collecte de l'organisme, représentant 21,6% de sa PEEC nette reçue. Hormis ce collecteur, la part de la région du siège social varie de 24,8% pour ALIANCE TERRITOIRES à 88,2% pour le CIL de la Martinique.

La part de la collecte reçue dans la deuxième région d'activité de l'organisme représente au global pour l'ensemble des collecteurs 16,8% en 2014. Elle est comprise entre 5,1% pour le CIL INICIAL à 47,4% pour LOGEHAB.

La part cumulée des autres régions de collecte varie entre 5,3% pour GROUPE CILEO et 44,1% pour PLURIAL ENTREPRISES.

Les collecteurs ont en général une activité concentrée sur deux régions : celle de leur siège social et une deuxième où ils sont également implantés physiquement. Les deux versions du Graphique 3 (page 24) permettent de visualiser la part respective des régions de collecte des CIL en 2014.

Une première version du graphique, reprenant les données du Tableau 7, montre notamment le poids respectif de la région du siège du CIL, de la deuxième région de collecte auprès des entreprises cotisantes et des autres régions cumulées. Par ordre d'importance décroissante, PLURIAL ENTREPRISES effectue 44,1% de sa collecte dans des régions autres que sa région siège et sa deuxième région d'activité, SOLENDI en réalise 42,4% et ALIANCE TERRITOIRES 38,4%.

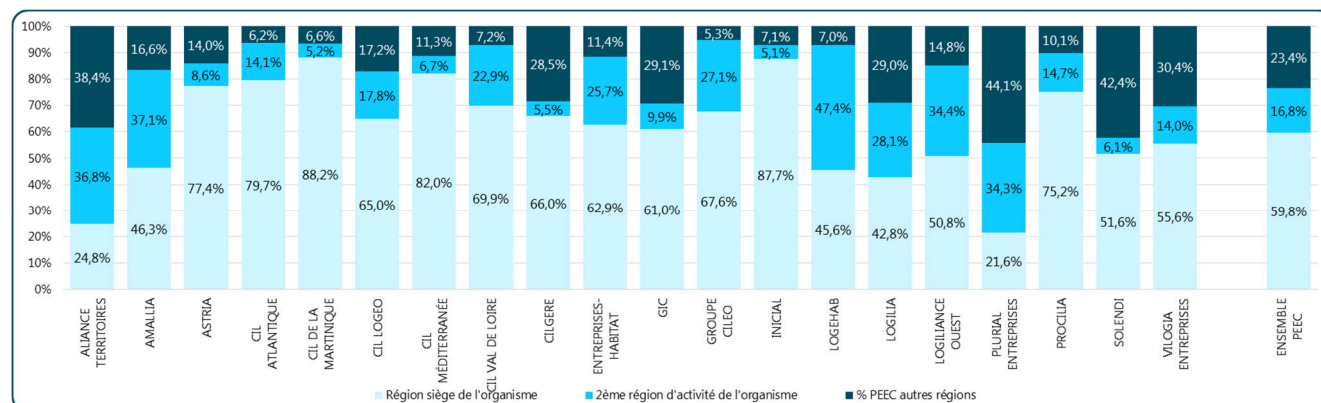
De façon plus détaillée, la deuxième version du Graphique 3 présente la répartition exhaustive par région de la collecte par organisme. Il reprend les données du Tableau 4 (page 17). Afin d'avoir une base de comparaison pour le profil de chaque organisme, les deux dernières séries du graphique permettent de visualiser la répartition de la collecte de l'ensemble des CIL et celle de la masse salariale du secteur assujéti en fonction du siège des entreprises. De façon assez logique, les profils de ces deux séries sont assez similaires. Ainsi, la région Île-de-France qui représente 50,7% de la masse salariale correspond à 46,2% de la collecte.

L'examen du graphique montre qu'AMALLIA, CILGERE et SOLENDI sont les collecteurs les plus présents sur l'ensemble du territoire, car la répartition de leur collecte est celle qui est la plus proche du profil global. Pour les autres collecteurs, la répartition de la collecte diffère significativement du profil global avec généralement une forte concentration dans une ou deux régions, hormis PLURIAL ENTREPRISES présent de façon importante dans quatre régions.

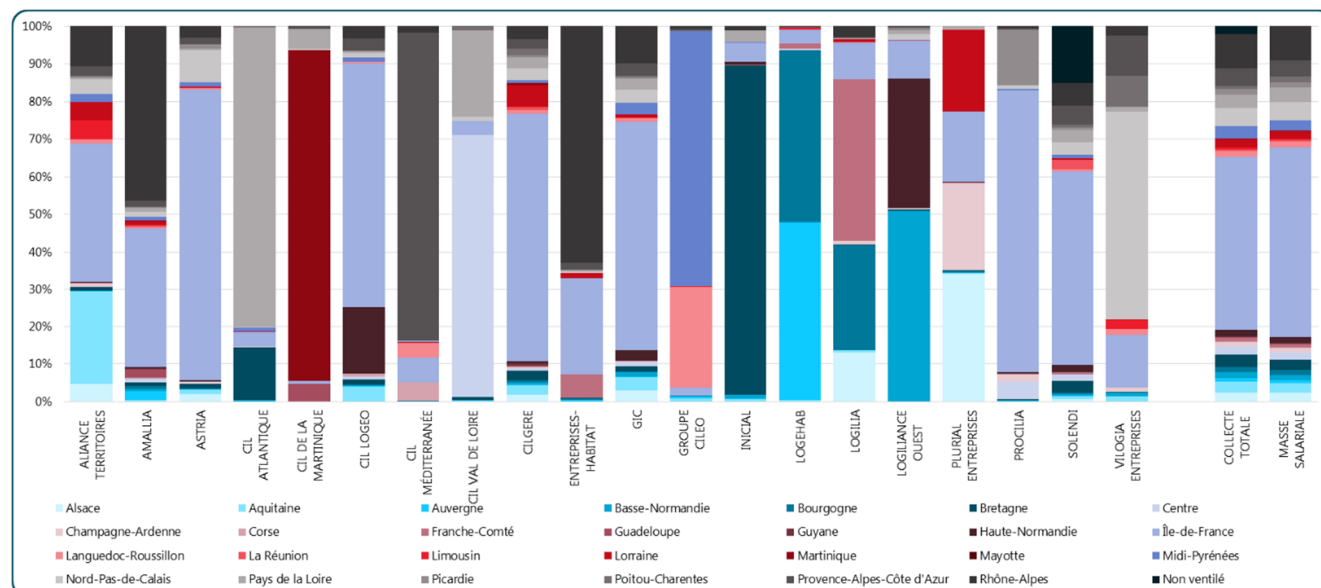


Graphique 3 : Répartition régionale de la PEEC selon la localisation du siège des entreprises cotisantes en 2014

Ventilation des régions en trois classes : région du siège du CIL, deuxième région d'activité et autres régions



Détail de toutes les régions



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014), DADS INSEE 2012 pour la masse salariale brute versée selon la région du siège social des entreprises de 20 salariés et plus.

Tableau 7 : PEEC nette reçue selon la localisation du siège des entreprises cotisantes et l'ordre des régions d'activité du collecteur en 2014

Désignation de l'organisme	Région siège de l'organisme			2 ^{ème} région d'activité de l'organisme		% PEEC autres régions
	Région	% PEEC	Rang	Région	% PEEC	
ALIANCE TERRITOIRES	Aquitaine	24,79%	2	Île-de-France	36,79%	38,42%
AMALLIA	Rhône-Alpes	46,32%	1	Île-de-France	37,09%	16,59%
ASTRIA	Île-de-France	77,38%	1	Nord-Pas-de-Calais	8,62%	14,00%
CIL ATLANTIQUE	Pays de la Loire	79,72%	1	Bretagne	14,05%	6,23%
CIL DE LA MARTINIQUE	Martinique	88,17%	1	Pays de la Loire	5,20%	6,63%
CIL LOGEO	Île-de-France	65,02%	1	Haute-Normandie	17,78%	17,20%
CIL MÉDITERRANÉE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	82,02%	1	Île-de-France	6,73%	11,25%
CIL VAL DE LOIRE	Centre	69,85%	1	Pays de la Loire	22,95%	7,20%
CILGERE	Île-de-France	65,97%	1	Lorraine	5,50%	28,52%
ENTREPRISES-HABITAT	Rhône-Alpes	62,85%	1	Île-de-France	25,72%	11,43%
GIC	Île-de-France	61,02%	1	Rhône-Alpes	9,86%	29,12%
GROUPE CILEO	Midi-Pyrénées	67,64%	1	Languedoc-Roussillon	27,09%	5,27%
INICIAL	Bretagne	87,73%	1	Île-de-France	5,13%	7,14%
LOGEHAB	Bourgogne	45,57%	2	Auvergne	47,38%	7,05%
LOGILIA	Franche-Comté	42,83%	1	Bourgogne	28,15%	29,02%
LOGILIANCE OUEST	Basse-Normandie	50,81%	1	Haute-Normandie	34,37%	14,81%
PLURIAL ENTREPRISES	Lorraine	21,61%	3	Alsace	34,26%	44,13%
PROCILIA	Île-de-France	75,16%	1	Picardie	14,74%	10,09%
SOLENDI	Île-de-France	51,59%	1	Rhône-Alpes	6,06%	42,35%
VILOGIA ENTREPRISES	Nord-Pas-de-Calais	55,62%	1	Île-de-France	13,97%	30,41%
Total		59,76%			16,84%	23,39%

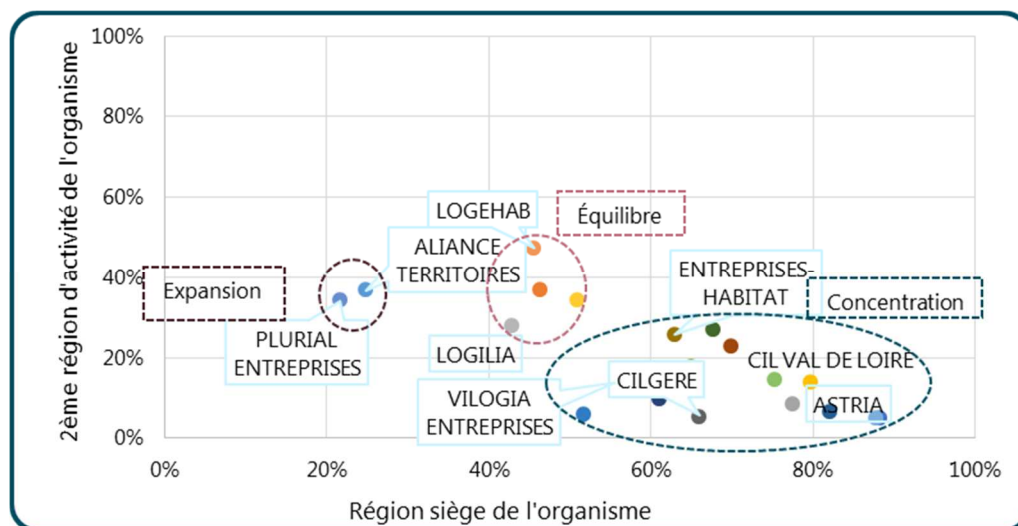
Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)

Cette analyse est confirmée par le Graphique 4 (page 26) qui permet de déterminer trois groupes de collecteurs selon la provenance de leur collecte :

- ▶ un groupe de 2 collecteurs (ALIANCE TERRITOIRES, PLURIAL ENTREPRISES) avec une collecte modérée dans la région siège;
 - ALIANCE TERRITOIRES, dont le siège est localisé en Aquitaine, collecte majoritairement dans trois régions, à savoir en Île-de-France (36,8%), en Aquitaine (24,8%) et en Rhône-Alpes (10,7%), les autres régions présentant un faible poids.
 - PLURIAL ENTREPRISES est un collecteur présent principalement dans l'Est de la France d'une part, soit en Alsace (34,3%), Champagne-Ardenne (23,1%) et Lorraine (21,6%), et d'autre part en Île-de-France (18,6%). La région de son siège social, la Lorraine, n'arrive qu'en troisième position. Le niveau de collecte dans les autres régions est non significatif.
- ▶ un groupe de 4 collecteurs (AMALLIA, LOGEHAB, LOGILIA, LOGILIANCE OUEST) avec une collecte relativement équilibrée entre la région siège et une deuxième région ;
- ▶ un groupe de 14 collecteurs avec une activité principale dans la région de leur siège social. Il s'agit aussi bien de collecteurs franciliens (ASTRIA, CILGERE, SOLENDI, ...) que de collecteurs implantés dans d'autres régions (INICIAL en Bretagne, CIL ATLANTIQUE dans les Pays de la Loire) ou dans les DOM (CIL de la Martinique). Les trois principaux collecteurs, qui représentent en 2014 plus de 39% de la collecte nette totale, ont une collecte concentrée en Île-de-France, avec respectivement 77,4% pour ASTRIA, 66,0% pour CILGERE et 51,6% pour SOLENDI. Un collecteur, le GIC, est particulier dans ce groupe, car s'il réalise 61,0% de sa collecte en Île-de-France, il est présent de façon significative dans d'autres régions : Rhône-Alpes (9,9%), Nord-Pas-de-Calais (3,5%), Aquitaine (3,4%), Alsace (3,0%), Pays de la Loire (2,9%), etc.



Graphique 4 : Poids relatif par CIL de la collecte en fonction de la localisation des entreprises cotisantes (région siège et 2ème région d'activité du CIL)



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)

3.2.3 Distribution standardisée de la collecte selon la localisation des entreprises cotisantes

Les conclusions ci-avant peuvent être affinées à partir d'une standardisation de la collecte, notamment par la masse salariale qui constitue l'assiette légale de la PEEC. La collecte standardisée par rapport à la masse salariale (pourcentage régional de collecte / pourcentage régional de la masse salariale) permet de mesurer le poids relatif de chaque collecteur dans chaque région en neutralisant les disparités de masses salariales sur le territoire ainsi que la forte concentration de l'activité économique en Île-de-France.

Pour un collecteur k et une région j , en considérant que i est un indice représentant les régions qui sont au nombre de 27, l'indicateur de collecte standardisée $X_{j,k}$ se calcule ainsi :

$$x_{j,k} = \frac{\text{Collecte}_{j,k}}{\sum_{i=1}^{27} \text{Collecte}_{i,k}} \bigg/ \frac{\text{MasseSalariale}_j}{\sum_{i=1}^{27} \text{MasseSalariale}_i}$$

Pour un collecteur dont la répartition de la collecte selon la localisation des entreprises cotisantes serait identique à la ventilation régionale de la masse salariale, la valeur de cet indicateur serait constamment égale à l'unité. Pour une région donnée, une valeur de l'indicateur inférieure à l'unité indique que l'organisme y collecte proportionnellement moins que la masse salariale qui y est créée. Réciproquement, pour une région donnée, une valeur de l'indicateur supérieure à l'unité signifie que l'organisme y réalise une part de collecte proportionnellement plus importante que la masse salariale qui y est créée.

La masse salariale utilisée provient des données des DADS 2012 qui constituent les données les plus récentes disponibles à la date de réalisation de la présente étude. Les résultats obtenus par organisme et par région sont présentés dans le Tableau 8 (page 28). Ces résultats montrent qu'à l'exception du CIL de la Martinique, tous les organismes collectent dans un nombre significatif de régions puisque le nombre de régions dans lesquelles chaque CIL collecte varie entre 17 et 26 pour un nombre total de régions de 27. Toutefois, la collecte régionale standardisée réalisée par chaque CIL étant très hétérogène, il convient d'identifier uniquement les régions où la collecte réalisée peut être considérée comme significative. Cette identification peut se fonder sur la valeur de l'indicateur de collecte standardisée en retenant par exemple un seuil de 0,8 qui signifie que la quote-part de collecte réalisée dans la région concernée est égale à 80% de la quote-part de la masse salariale de ladite région.

Ainsi donc, si l'indicateur est supérieur à 0,8, le CIL est considéré comme ayant une collecte significative dans la région donnée. Le nombre de régions significatives de collecte est compris entre 2 et 8.

CILGERE présente une couverture territoriale selon l'origine de la collecte relativement cohérente avec la répartition de l'activité économique dans la mesure où il collecte au sein de 26 régions, dont 8 peuvent être qualifiées de significatives. Le GIC et SOLENDI présentent une envergure nationale en collectant respectivement au sein de 23 et 25 régions et de façon significative tous deux dans 7 régions. Par ailleurs, ALIANCE TERRITOIRES et VILOGIA ENTREPRISES collectent dans un nombre élevé de régions, parmi lesquelles 6 peuvent être qualifiées de significatives.

Hormis ces 5 collecteurs, le nombre de régions où les CIL collectent varie entre 7 et 26. Ces CIL collectent en moyenne dans 19 régions. Cependant, leur collecte significative se réalise dans deux à cinq régions. En moyenne, ces CIL collectent significativement dans 3 régions.





Régions	ALANCE TERRITOIRES	AMALLIA	ASTRIA	CIL ATLANTIQUE	CIL DE LA MARTINIQUE	CIL LOGEO	CIL MEDITERRANÉE	CIL VAL DE LOIRE	CILGÈRE	ENTREPRISES- HABITAT	GIC	GROUPE CILEO	INICIAL	LOGEHAB	LOGILIA	LOGILLANCE OUEST	PLURIAL ENTREPRISES	PROCLIA	SOLENDI	VIOLOGIA ENTREPRISES
Alsace	1,96	0,01	0,85	0,01			0,00	0,01	0,71	0,01	1,25	0,01	0,03	0,01	5,45	0,01	14,29		0,27	0,03
Aquitaine	10,05	0,14	0,42	0,03		1,61	0,01	0,05	1,03	0,03	1,39	0,35	0,26	0,15	0,20	0,04	0,08	0,04	0,29	0,54
Auvergne	0,07	2,78	0,05	0,01		0,10	0,02	0,05	0,33	0,40	0,15	0,51	0,04	56,79	0,03	0,01		0,07	0,21	0,02
Basse-Normandie	0,09	0,43	0,21	0,21		0,26	0,03	0,14	0,44	0,05	0,93	0,06	0,73	0,15	0,08	38,07	0,07	0,13	0,27	0,64
Bourgogne	0,09	0,72	0,14			0,13	0,05	0,02	0,44	0,32	0,16	0,11	0,03	35,82	22,12	0,02	0,30	0,01	0,33	0,04
Bretagne	0,32	0,32	0,39	5,00		0,49	0,01	0,27	0,87	0,01	0,47	0,00	31,24		0,05	0,13	0,10	0,07	1,15	0,06
Centre	0,05	0,49	0,11	0,03		0,33		35,28	0,31	0,04	0,64		0,07	0,15	0,03	0,02		2,36	0,80	0,03
Champagne-Ardenne	0,68	0,05	0,27	0,05		0,09		0,04	0,28	0,06	0,08	0,05	0,02	0,10	0,78	0,19	19,40	1,74	0,07	0,96
Corse		0,42	0,04			4,24	31,72		0,15	0,05	0,08	0,05					0,46		0,08	
Franche-Comté	0,19	0,42	0,17	0,06				0,00	0,39	7,75	0,14		0,02	1,71	54,12		0,11	0,05	0,77	
Guadeloupe	0,18	10,42			24,36				0,75		0,12	0,03							0,06	
Guyane	0,64	1,71							9,07			0,47								
Haute-Normandie	0,14	0,33	0,24	0,00		11,30	0,01	0,06	0,35	0,03	1,77	0,01	0,49	0,04	0,02	21,84	0,16	0,25	1,22	0,03
Île-de-France	0,73	0,73	1,53	0,08	0,01	1,28	0,13	0,07	1,30	0,51	1,20	0,04	0,10	0,07	0,19	0,20	0,37	1,48	1,02	0,28
Languedoc-Roussillon	0,80	0,22	0,23			0,21	2,59	0,00	0,66	0,10	0,61	18,17		0,02	0,17	0,05	0,02	0,01	0,43	0,98
La Réunion		0,75	0,06						1,66										5,71	
Limousin	9,45	0,59	0,25			0,14		0,00	0,68	0,01	0,50	0,29	0,17	0,89	0,01	0,14	0,01	0,00	0,16	4,49
Lorraine	2,58	0,46	0,19	0,04		0,01	0,03		2,86	0,63	0,39				0,38	0,04	11,25	0,04	0,22	0,11
Martinique	0,17	1,02			381,62				2,50										0,01	
Mayotte																				
Midi-Pyrénées	0,77	0,37	0,38	0,37		0,43	0,10	0,03	0,30	0,03	1,20	25,74	0,02	0,02	0,01	0,02	0,00	0,11	0,31	0,03
Nord-Pas-de-Calais	0,81	0,29	1,76	0,07	0,06	0,22	0,06	0,20	0,65	0,06	0,72	0,03	0,00		0,05	0,31	0,06	0,19	0,70	11,32
Pays de la Loire	0,07	0,23	0,12	20,71	1,35	0,15	0,00	5,96	0,75	0,13	0,75		0,81		0,03	0,25	0,19	0,04	0,83	0,26
Picardie	0,28	0,15	0,79	0,02		0,07	0,00	0,00	0,35	0,04	0,17			0,01		0,45		10,70	0,46	0,12
Poitou-Charentes	0,18	0,11	0,05	0,16		0,06		0,72	1,24	0,03	0,33	0,04	0,05	0,01	0,04	0,14	0,06	0,02	0,53	5,62
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,58	0,38	0,37	0,02	0,16	0,74	19,10	0,02	0,57	0,43	0,77	0,09	0,01	0,04	0,06	0,03	0,08	0,08	1,17	2,47
Rhône-Alpes	1,17	5,08	0,35	0,00	0,02	0,36	0,19	0,00	0,39	6,89	1,08	0,10	0,12	0,12	0,32	0,03	0,07	0,07	0,66	0,28
Nombre de régions de collecte	24	26	23	18	7	20	17	20	26	22	23	19	18	17	20	20	19	20	25	20
Nombre de régions où le ratio est supérieur à 0,8	6	5	3	2	3	4	3	2	8	2	7	2	2	4	3	2	3	4	7	6

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014), DADS INSEE pour la masse salariale (MS) brute versée selon la région du siège social des entreprises de 20 salariés et plus (données 2012).

Tableau 8 : Standardisation par la masse salariale régionale de la PEEC ventilée par région
des entreprises cotisantes

3.3 PEEC COLLECTÉE ET IMPLANTATION DES ENTREPRISES ASSUJETTIES

La PEEC est assise sur la masse salariale des entreprises assujetties et il est raisonnable de postuler une relation positive entre la masse salariale d'une région et le nombre d'entreprises y siégeant. Les deux sous-sections suivantes analysent donc la relation régionale entre la PEEC reçue et la masse salariale d'une part, entre la PEEC reçue et le nombre d'entreprises d'autre part.

3.3.1 Distribution en nombre de la localisation des entreprises cotisantes

Le nombre déclaré d'entreprises cotisantes est égal à 94 285⁴ en 2014 (cf. Tableau 9, page 29). Selon les estimations de l'Agence (cf. Tableau 11, page 32), le nombre d'entreprises assujetties est d'environ 108 600 en 2013⁵. Les imperfections des déclarations DADS, les dispositifs d'exonération des entreprises (les entreprises qui franchissent le seuil de 20 salariés sont dispensées de la PEEC durant 3 années puis bénéficient d'un mécanisme de lissage sur les 3 années suivant la dernière année « d'exonération »), l'investissement direct des entreprises et le versement par certaines entreprises de la taxe substitutive de la PEEC expliquent la différence d'environ 14 315 entreprises entre les données recueillies par l'Agence et l'estimation réalisée à partir des DADS INSEE.

En 2014, le montant moyen de collecte par entreprise varie par organisme entre un minimum de 9 070 euros et un maximum de 36 886 euros, la moyenne s'établissant à 15 629 euros et la médiane à 12 671 euros.

Tableau 9 : Répartition du nombre d'entreprises cotisantes par collecteur et par région d'activité en 2014

Désignation de l'organisme	Région Siège	Nombre d'entreprises cotisantes					Montant PEEC (millions d'euros)	Montant collecté en euros par entreprise
		Région siège	2 ^{ème} région d'activité	Autres régions d'activité	Total			
					%	Nombre		
ALIANCE TERRITOIRES	Aquitaine	40,79%	13,80%	45,41%	100%	6 847	104,08	15 200
AMALLIA	Rhône-Alpes	70,96%	20,03%	9,00%	100%	7 642	129,63	16 963
ASTRIA	Île-de-France	56,36%	18,99%	24,64%	100%	7 150	210,03	29 375
CIL ATLANTIQUE	Pays de la Loire	79,81%	17,48%	2,71%	100%	2 660	31,83	11 967
CIL DE LA MARTINIQUE	Martinique	100,00%	0,00%	0,00%	100%	227	2,06	9 070
CIL LOGEO	Île-de-France	52,98%	26,42%	20,60%	100%	2 029	28,35	13 972
CIL MÉDITERRANÉE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	83,54%	13,55%	2,91%	100%	4 016	41,80	10 408
CIL VAL DE LOIRE	Centre	77,44%	22,56%	0,00%	100%	2 877	30,18	10 491
CILGERE	Île-de-France	33,10%	10,19%	56,71%	100%	10 635	185,83	17 473
ENTREPRISES-HABITAT	Rhône-Alpes	74,38%	9,80%	15,82%	100%	3 634	42,48	11 689
GIC	Île-de-France	31,34%	9,30%	59,36%	100%	4 719	130,75	27 706
GROUPE CILEO	Midi-Pyrénées	58,27%	35,43%	6,30%	100%	4 857	54,05	11 129
INICIAL	Bretagne	92,88%	2,92%	4,21%	100%	2 709	29,08	10 734
LOGEHAB	Bourgogne	56,47%	32,94%	10,59%	100%	680	25,08	36 886
LOGILIA	Franche-Comté	100,00%	0,00%	0,00%	100%	2 077	23,01	11 080
LOGILIANCE OUEST	Basse-Normandie	45,64%	34,08%	20,28%	100%	3 407	33,82	9 925
PLURIAL ENTREPRISES	Lorraine	21,82%	36,75%	41,43%	100%	4 670	50,14	10 736
PROCILIA	Île-de-France	62,80%	23,03%	14,17%	100%	7 708	120,76	15 667
SOLENDI	Île-de-France	28,33%	25,14%	46,53%	100%	11 336	212,42	18 738
VILOGIA ENT REPRISES	Nord-Pas-de-Calais	38,98%	17,53%	43,50%	100%	4 405	58,92	13 375
Total		52,08%	19,31%	28,61%	100%	94 285	1 544,30	16 379
Moyenne		60,29%	18,50%	21,21%		4 714	77,21	15 629
Médiane		57,37%	18,26%	14,99%		4 211	46,31	12 671
Minimum		21,82%	0,00%	0,00%		227	2,06	9 070
Maximum		100,00%	36,75%	59,36%		11 336	212,42	36 886

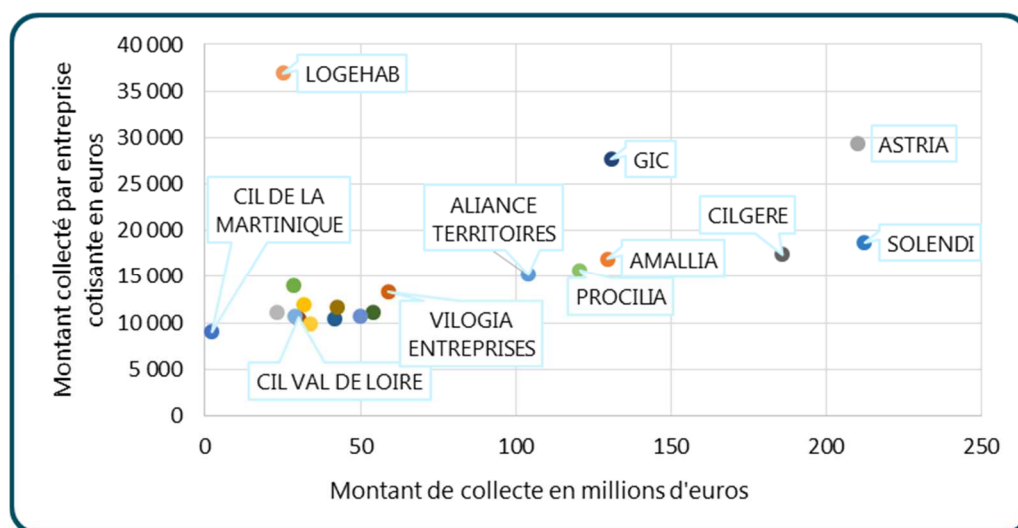
Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)

⁴ Le dénombrement des entreprises est effectué CIL par CIL de telle sorte que le nombre effectif d'entreprises cotisantes distinctes est inférieur à 94 285, du fait des doubles-comptes liés aux entreprises cotisant dans plusieurs CIL. Toutefois, l'écart est probablement marginal.

⁵ Les bases de données relatives à la démographie des entreprises se situent, selon les millésimes, aux adresses suivantes : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=fd-sidenomb2013&page=fichiers_detail/SIDENOMB2013/telechargement.htm. À la date de rédaction de la présente étude, les données relatives à la démographie des entreprises au titre de 2014 ne sont pas disponibles. Par conséquent, les données afférentes à l'exercice précédent (à savoir l'exercice 2013) sont utilisées.

Comme l'illustre le Graphique 5 ci-après, 3 collecteurs (ASTRIA, GIC, LOGEHAB) ont un montant de collecte par entreprise cotisante supérieur à 20 000 euros. Les 6 collecteurs siégeant en Île-de-France (ASTRIA, CIL LOGEO, CILGERE, GIC, PROCILIA, SOLENDI), qui concentrent 57,5% de la collecte et 46,2% des entreprises cotisantes, présentent un montant collecté par entreprise, qui varie entre 13 972 euros et 29 375 euros, supérieur à la médiane de l'ensemble des collecteurs qui atteint 12 671 euros. Cette région concentre la plupart des sièges sociaux des plus grandes entreprises françaises, d'où un montant particulièrement élevé de collecte moyenne par entreprise.

Graphique 5 : Répartition des collecteurs selon le montant de la collecte et selon le montant collecté par entreprise cotisante en 2014



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)

3.3.2 PEEC reçue et masse salariale des entreprises assujetties

La contribution légale à la PEEC est fixée au minimum à 0,45% de la masse salariale brute. Elle prend principalement la forme d'un versement aux CIL, dont la collecte brute s'élève à 1 663 millions d'euros en 2014, hors compensation pour le passage du seuil d'assujettissement de 10 à 20 salariés. Le taux de collecte brute observé, qui rapporte la collecte brute au montant de la masse salariale brute des entreprises assujetties, est de 0,42% en 2014. L'investissement direct des entreprises assujetties, la collecte effectuée par les HLM et la SICF (Société Immobilière des Chemins de Fer), les imperfections des DADS et les dispositifs d'exonération expliquent la différence entre le minimum légal de 0,45% et le taux observé de 0,42%. Quant au taux de collecte nette, basé sur la collecte nette des remboursements de collecte reçue sous forme de prêts, il est de 0,39% en 2014 (cf. Tableau 10 ci-dessous), en hausse de 1 point de base entre 2013 et 2014.

Tableau 10 : Répartition des collectes nettes reçues en 2014 et 2013 et de la masse salariale versée

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013					
	MS (n-2)	%	PEEC	%	Taux		MS (n-1)	%	PEEC	%	Taux	
Alsace	9 558,38	2,40%	37,94	2,46%	0,40%		9 558,38	2,40%	37,44	2,48%	0,39%	
Aquitaine	9 835,34	2,47%	42,30	2,74%	0,43%		9 835,34	2,47%	42,05	2,78%	0,43%	
Auvergne	3 326,46	0,83%	16,63	1,08%	0,50%		3 326,46	0,83%	15,48	1,03%	0,47%	
Basse-Normandie	5 321,20	1,33%	23,58	1,53%	0,44%		5 321,20	1,33%	23,85	1,58%	0,45%	
Bourgogne	5 073,09	1,27%	22,38	1,45%	0,44%		5 073,09	1,27%	20,80	1,38%	0,41%	
Bretagne	11 196,52	2,81%	48,80	3,16%	0,44%		11 196,52	2,81%	45,76	3,03%	0,41%	
Centre	7 895,25	1,98%	35,10	2,27%	0,44%		7 895,25	1,98%	34,90	2,31%	0,44%	
Champagne-Ardenne	4 745,29	1,19%	17,72	1,15%	0,37%		4 745,29	1,19%	17,71	1,17%	0,37%	
Corse	608,89	0,15%	2,43	0,16%	0,40%		608,89	0,15%	2,44	0,16%	0,40%	
Franche-Comté	3 155,49	0,79%	15,80	1,02%	0,50%		3 155,49	0,79%	15,82	1,05%	0,50%	
Guadeloupe	777,62	0,20%	3,10	0,20%	0,40%		777,62	0,20%	3,06	0,20%	0,39%	
Guyane	268,47	0,07%	1,35	0,09%	0,50%		268,47	0,07%	1,21	0,08%	0,45%	
Haute-Normandie	6 275,83	1,57%	28,10	1,82%	0,45%		6 275,83	1,57%	26,94	1,78%	0,43%	
Île-de-France	202 122,11	50,69%	712,85	46,16%	0,35%		202 122,11	50,69%	708,89	46,94%	0,35%	
Languedoc-Roussillon	5 943,37	1,49%	24,14	1,56%	0,41%		5 943,37	1,49%	23,53	1,56%	0,40%	
La Réunion	1 708,77	0,43%	6,99	0,45%	0,41%		1 708,77	0,43%	7,12	0,47%	0,42%	
Limousin	2 058,87	0,52%	8,55	0,55%	0,42%		2 058,87	0,52%	8,43	0,56%	0,41%	
Lorraine	7 661,86	1,92%	30,91	2,00%	0,40%		7 661,86	1,92%	31,42	2,08%	0,41%	
Martinique	921,23	0,23%	3,24	0,21%	0,35%		921,23	0,23%	3,35	0,22%	0,36%	
Mayotte				0,00%						0,00%		
Midi-Pyrénées	10 475,25	2,63%	50,58	3,28%	0,48%		10 475,25	2,63%	48,64	3,22%	0,46%	
Nord-Pas-de-Calais	19 583,37	4,91%	77,44	5,01%	0,40%		19 583,37	4,91%	73,76	4,88%	0,38%	
Pays de la Loire	15 348,63	3,85%	53,52	3,47%	0,35%		15 348,63	3,85%	65,37	4,33%	0,43%	
Picardie	5 495,90	1,38%	23,16	1,50%	0,42%		5 495,90	1,38%	21,74	1,44%	0,40%	
Poitou-Charentes	5 864,78	1,47%	11,92	0,77%	0,20%		5 864,78	1,47%	21,98	1,46%	0,37%	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17 122,91	4,29%	70,88	4,59%	0,41%		17 122,91	4,29%	69,11	4,58%	0,40%	
Rhône-Alpes	36 359,73	9,12%	142,86	9,25%	0,39%		36 359,73	9,12%	139,46	9,23%	0,38%	
Total ventilé	398 704,65	100,00%	1 512,26	97,93%	0,38%		398 704,65	100,00%	1 510,27	100,00%	0,38%	
Non ventilé			32,03	2,07%	n.s.				0,01	0,00%	n.s.	
Total	398 704,65	100,00%	1 544,30	100,00%	0,39%		398 704,65	100,00%	1 510,28	100,00%	0,38%	
Médiane	5 904,08	1,48%	23,86	1,53%	0,41%		5 904,08	1,48%	23,69	1,56%	0,41%	
Minimum	268,47	0,07%	1,35	0,00%	0,20%		268,47	0,07%	1,21	0,00%	0,35%	
Maximum	202 122,11	50,69%	712,85	46,16%	0,50%		202 122,11	50,69%	708,89	46,94%	0,50%	

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2013 et 2014) pour la collecte (PEEC) selon le siège des entreprises cotisantes, DADS INSEE 2012 pour la masse salariale (MS) brute versée selon la région du siège social des entreprises de 20 salariés et plus.

Le taux de collecte nette observé par région en 2014 varie entre 0,20% pour la région Poitou-Charentes et 0,5% pour l'Auvergne et la Franche-Comté. Nonobstant ces disparités régionales, il existe une forte corrélation au niveau régional entre la masse salariale versée et la PEEC (0,99 en 2014), confirmant la proportionnalité légale entre la masse salariale et la PEEC.

3.3.3 PEEC reçue et démographie des entreprises assujetties

Le nombre d'entreprises assujetties est fourni par l'INSEE. Il est évalué à 108 600 en 2013⁶. Ce chiffre est supérieur à celui du nombre d'entreprises cotisantes déclaré par les organismes qui s'élève à 94 285.

Sur la base du nombre d'entreprises assujetties, le montant moyen de collecte par entreprise s'établit à 13 928 euros en 2014 contre 13 910 euros en 2013. Le plus faible montant est enregistré en Poitou-Charentes (4 314 euros) et le plus élevé en Île-de-France (27 473 euros). En outre, la mesure de la corrélation entre le montant de la PEEC et le nombre d'entreprises assujetties donne un résultat de 0,95 traduisant une très forte relation entre la démographie des entreprises et la répartition régionale de la collecte, recoupant l'analyse effectuée ci-avant en fonction de la masse salariale.

⁶ Les bases de données relatives à la démographie des entreprises se situent, selon les millésimes, aux adresses suivantes : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=fd-sidenomb2013&page=fichiers_detail/SIDENOMB2013/telechargement.htm. À la date de rédaction de la présente étude, les données relatives à la démographie des entreprises au titre de 2014 ne sont pas disponibles. Comme les données relatives aux entreprises assujetties en 2014 ne sont pas disponibles à la date de publication de la note, celles afférentes à l'exercice 2013 sont reprises.

Tableau 11 : Répartition régionale de la collecte reçue et du nombre d'entreprises assujetties

Régions	Exercice 2014			Exercice 2013		
	Montant PEEC (en ME) (A)	Nb entreprises assujetties (B)	(A)/(B) en euros	Montant PEEC (en ME) (A)	Nb entreprises assujetties (B)	(A)/(B) en euros
Alsace	37,94	3 188	11 902	37,44	3 188	11 744
Aquitaine	42,30	5 001	8 459	42,05	5 001	8 408
Auvergne	16,63	2 069	8 036	15,48	2 069	7 482
Basse-Normandie	23,58	2 375	9 930	23,85	2 375	10 044
Bourgogne	22,38	2 461	9 095	20,80	2 461	8 450
Bretagne	48,80	5 256	9 285	45,76	5 256	8 706
Centre	35,10	3 672	9 559	34,90	3 672	9 503
Champagne-Ardenne	17,72	2 061	8 599	17,71	2 061	8 594
Corse	2,43	525	4 626	2,44	525	4 655
Franche-Comté	15,80	1 898	8 324	15,82	1 898	8 336
Guadeloupe	3,10	526	5 899	3,06	526	5 825
Guyane	1,35	216	6 236	1,21	216	5 623
Haute-Normandie	28,10	2 712	10 360	26,94	2 712	9 934
Île-de-France	712,85	25 947	27 473	708,89	25 947	27 321
Languedoc-Roussillon	24,14	3 387	7 128	23,53	3 387	6 948
La Réunion	6,99	1 009	6 924	7,12	1 009	7 055
Limousin	8,55	1 037	8 242	8,43	1 037	8 127
Lorraine	30,91	3 186	9 701	31,42	3 186	9 861
Martinique	3,24	560	5 784	3,35	560	5 973
Mayotte						
Midi-Pyrénées	50,58	4 523	11 182	48,64	4 523	10 755
Nord-Pas-de-Calais	77,44	5 997	12 914	73,76	5 997	12 300
Pays de la Loire	53,52	6 750	7 929	65,37	6 750	9 684
Picardie	23,16	2 532	9 147	21,74	2 532	8 588
Poitou-Charentes	11,92	2 764	4 314	21,98	2 764	7 953
Provence-Alpes-Côte d'Azur	70,88	7 054	10 048	69,11	7 054	9 798
Rhône-Alpes	142,86	11 868	12 037	139,46	11 868	11 751
Total ventilé	1 512,26	108 574	13 928	1 510,27	108 574	13 910
Non ventilé	32,03		n.s.	0,01		n.s.
Total	1 544,30	108 574	14 223	1 510,28	108 574	13 910
Moyenne	58,16	4 176	9 351	58,09	4 176	9 362
Médiane	23,86	2 738	8 847	23,69	2 738	8 591
Minimum	1,35	216	4 314	1,21	216	4 655
Maximum	712,85	25 947	27 473	708,89	25 947	27 321

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2013 et 2014) pour la collecte (PEEC) selon le siège des entreprises cotisantes, SIRENE-INSEE pour le dénombrement des entreprises de plus de 20 salariés.

4 TERRITORIALITE DES EMPLOIS

Ce chapitre présente une analyse de la territorialité des emplois directs, c'est-à-dire ceux accordés par les collecteurs aux bénéficiaires finaux (personnes morales et physiques). Les emplois indirects, ceux accordés dans le cadre des politiques nationales, ne sont pas concernés.

4.1 DEFINITION DES EMPLOIS ANALYSES

Les concours directs aux personnes morales et physiques peuvent générer des transferts financiers ou prendre simplement la forme de garanties accordées aux entités bénéficiaires des aides. Les garanties apportées ou les engagements, ne générant pas de flux financier immédiat, ne sont pas étudiés dans cette étude.

Les concours accordés aux personnes morales peuvent prendre la forme de subventions, d'apports en fonds propres (souscriptions de titres) ou de prêts. Ces financements sont accordés à des entités hors groupe et à des entités avec lesquelles les organismes collecteurs entretiennent des liens capitalistiques significatifs. Les opérations sur titres concernent principalement des actions, et donc des sociétés de capitaux. Les souscriptions de titres présentées correspondent uniquement aux augmentations de capital qui se traduisent par de nouveaux financements au bénéfice des sociétés dont les titres sont détenus. Les subventions ne comprennent pas les aides assimilées à des subventions (transformations de créances en subventions et créances irrécouvrables). Les financements analysés concernent aussi bien la construction neuve, l'acquisition avec ou sans travaux que la réhabilitation et la démolition.

Les financements accordés aux personnes physiques peuvent prendre la forme de subventions ou de prêts entraînant un flux financier.

Les financements directs s'élèvent à 2 300,0 millions d'euros en 2014, dont 1 380 millions d'euros à destination des personnes morales (60,0% de l'ensemble) et 920,4 millions d'euros à destination des personnes physiques (40,0% de l'ensemble).

Tableau 12 : Synthèse des financements aux personnes morales et aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Prêts Personnes morales	945,36	41,1%	+ 90,7%	495,78	26,9%	+ 16,0%	427,30	27,3%
Subventions versées à personnes morales	235,61	10,2%	- 6,4%	251,84	13,7%	+ 109,6%	120,13	7,7%
Fonds propres	198,64	8,6%	+ 32,1%	150,41	8,2%	- 6,0%	159,96	10,2%
Financements personnes morales (A)	1 379,61	60,0%	+ 53,6%	898,03	48,8%	+ 26,9%	707,39	45,2%
Prêts Personnes physiques	847,55	36,9%	- 4,5%	887,45	48,2%	+ 8,2%	820,40	52,4%
Subventions versées Personnes physiques	72,83	3,2%	+ 31,1%	55,57	3,0%	+ 44,8%	38,39	2,5%
Financements personnes physiques (B)	920,38	40,0%	- 2,4%	943,02	51,2%	+ 9,8%	858,79	54,8%
Total financements (C) = (A) + (B)	2 299,99	100,0%	+ 24,9%	1 841,04	100,0%	+ 17,6%	1 566,17	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

La section suivante détaille les financements à destination des personnes morales selon la localisation du siège social du bénéficiaire et par collecteur. Des analyses complémentaires au niveau départemental sont présentées selon la catégorie de bénéficiaire et la localisation des opérations financées.

Quant à la troisième section, elle présente une cartographie territoriale des financements versés aux personnes physiques par collecteur et par catégorie, complétée d'analyses ad hoc selon la nature du financement et de comparaisons avec des indicateurs socio-économiques.

4.2 TERRITORIALITE DES EMPLOIS AU PROFIT DES PERSONNES MORALES

4.2.1 Analyse globale selon la localisation des bénéficiaires

Le Tableau 13 (page 35) détaille pour l'exercice 2014 pour les 20 CIL la répartition des flux financiers au profit des personnes morales selon la localisation du siège social de ces dernières. La répartition des financements accordés aux personnes morales selon la région du siège des bénéficiaires montre que la région Île-de-France se démarque clairement avec 699,3 millions d'euros de financements, soit 50,7% des financements accordés. Elle est suivie par la région Rhône-Alpes (141,3 millions d'euros soit 10,2%) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (91,1 millions d'euros soit 6,6%). Vient ensuite un groupe de cinq régions, soit par ordre décroissant les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais et Lorraine, où les financements sont compris entre 38 et 46 millions d'euros.

L'Île-de-France est la seule région où tous les collecteurs métropolitains (19) interviennent. Les collecteurs dont le siège social est francilien gèrent 55,1% des financements globaux à destination des personnes morales. 71,7% de leurs investissements, soit 39,6% des financements globaux consacrés aux personnes morales, sont réalisés à destination de personnes morales siégeant en Île-de-France. ASTRIA, CIL LOGEO, CILGERE, GIC, PROCILIA et SOLENDI y consacrent donc plus des deux tiers de leurs financements. Les contributeurs les plus importants aux financements des personnes morales y sont, de façon décroissante, CILGERE (21,3%), ASTRIA (18,4%), SOLENDI (16,6%) et PROCILIA (9,9%) (cf. Graphique 6, p. 36).

En dehors de l'Île-de-France, les autres régions dont le poids socio-économique est important se caractérisent elles-aussi par un grand nombre d'intervenants. Ainsi, 14 collecteurs interviennent en Rhône-Alpes pour un montant de plus de 141,3 millions d'euros : respectivement, 50,6%, 21,1%, 10,0% et 5,6% des financements aux personnes morales y sont réalisés par AMALLIA, ENTREPRISES-HABITAT, CILGERE et le GIC. Par ailleurs, 56,1% et 73,2% des financements auprès des personnes morales effectués par AMALLIA et ENTREPRISES-HABITAT, collecteurs siégeant en Rhône-Alpes, se localisent dans cette région.

De même, 13 CIL apportent des financements à des personnes morales en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de plus de 91,1 millions d'euros. Plus du tiers de ces financements (33,2%) sont apportés par le CIL MÉDITERRANÉE qui siège dans cette région et qui y consacre 91,9% de ces financements aux personnes morales. VILOGIA ENTREPRISES, avec 30,3% de ses financements aux personnes morales, et SOLENDI (6,1%) participent à hauteur de respectivement 16,4% et 11,4% aux financements des personnes morales dans cette région.

L'Aquitaine, 4ème région quant au poids des financements dédiés aux personnes morales, avec 46,1 millions d'euros soit 3,34% des financements globaux dédiés aux personnes morales, attire les investissements de 7 collecteurs. ALIANCE TERRITOIRES, CILGERE et ASTRIA y contribuent le plus avec respectivement 70,4%, 11,0% et 9,0%. Cependant, ALIANCE TERRITOIRES, qui siège en Aquitaine, apporte ses concours majoritairement à l'Île-de-France (49,6%), la région de son siège venant en seconde position avec 27,4% de ses financements.

De façon générale, le nombre de régions où interviennent les collecteurs est restreint : la moitié des collecteurs intervient dans 7 régions et en moyenne 10 régions bénéficient de financements de la part d'un collecteur. Le CIL DE LA MARTINIQUE n'intervient que dans la région de son siège tandis que CILGERE apporte ses concours dans 23 régions.

Tableau 13 : Concours aux personnes morales par collecteur en 2014 selon la localisation du siège des bénéficiaires

Régions	ALANCE TERRITOIRES	AMALLIA	ASTRIA	CIL ATLANTIQUE	CIL DE LA MARTINIQUE	CIL LOGEO	CIL MÉDITERRANÉE	CIL VAL DE LOIRE	CILGÈRE	ENTREPRISES-HABITAT	GIC	GROUPE CILCO	INICIAL	LOGEHAB	LOGILIA	LOGILLANCE OUEST	PLURIAL ENTREPRISES	PROCTILIA	SOLENDI	VILOGIA ENTREPRISES	TOTAL par région	Montant par région en millions d'euros	Nombre de CIL intervenant par région
Alsace	1,33%		3,68%						0,44%		1,46%				5,10%		29,09%		0,53%		1,84%	25,42	7
Aquitaine	27,42%	0,36%	2,42%			7,45%			2,35%		1,43%								0,21%		3,34%	46,10	7
Auvergne	0,04%	1,97%	0,04%								0,02%	1,46%		36,45%			0,11%			0,06%	0,89%	12,30	8
Basse-Normandie	0,18%	0,29%	0,45%						0,13%		1,59%					21,63%			0,05%		0,79%	10,94	7
Bourgogne	0,14%		0,17%						0,01%		0,09%			32,95%	26,70%				0,04%		0,94%	12,98	7
Bretagne		0,16%	0,85%	5,45%		0,12%			1,35%		0,25%		86,28%						0,89%		2,11%	29,11	8
Centre	0,13%	0,17%	0,33%					81,84%	0,25%		1,15%			0,34%			0,32%	1,38%	1,14%		2,12%	29,18	10
Champagne-Ardenne	0,72%	0,08%		0,04%					0,10%		0,17%			0,83%			34,84%	2,59%		2,34%	1,53%	21,16	9
Corse							1,33%														0,03%	0,44	1
Franche-Comté		0,32%					0,04%		0,20%	1,35%		0,06%		-0,12%	65,84%						0,88%	12,08	6
Guadeloupe		2,16%							0,12%												0,22%	3,02	2
Guyane	0,54%	0,02%							0,07%			0,01%							0,05%		0,07%	0,90	5
Haute-Normandie	0,71%	0,24%	0,31%			9,08%			0,81%		1,93%		2,37%			42,30%		0,07%	1,43%		1,91%	26,40	10
Île-de-France	49,64%	33,41%	75,09%	2,75%		75,58%	6,00%	3,97%	69,11%	21,08%	67,37%	4,10%	11,10%	23,72%	2,36%	31,35%	23,81%	81,42%	68,28%	13,13%	50,68%	699,26	19
Languedoc-Roussillon	0,18%		0,03%				0,15%		0,41%		0,01%	23,13%							0,34%		0,94%	12,92	7
La Réunion		0,56%							0,18%										2,94%		0,44%	6,10	3
Limousin	0,58%	0,19%							0,06%					3,18%							0,13%	1,84	4
Lorraine	9,06%	0,10%	0,34%						9,61%		0,47%						11,50%		0,11%		2,76%	38,11	7
Martinique					100,00%				0,00%												0,02%	0,23	2
Mayotte																							0
Midi-Pyrénées	0,91%	0,91%	1,94%			0,19%	0,55%		0,31%		4,41%	69,75%							1,14%		3,32%	45,80	9
Nord-Pas-de-Calais	1,17%	0,71%	3,23%						3,67%		2,65%					0,20%			1,85%	41,14%	3,01%	41,52	8
Pays de la Loire		0,06%	0,28%	91,77%				10,69%	0,61%		1,35%		0,26%						7,47%		3,01%	41,53	8
Picardie		0,11%	2,18%								0,13%					4,43%		14,41%	0,70%	0,58%	1,40%	19,37	7
Poitou-Charentes	0,03%								0,02%		0,02%								2,55%	12,25%	0,76%	10,45	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,84%	2,05%	5,61%			6,94%	91,92%	1,93%	3,64%	4,37%	6,45%	1,49%					0,13%		6,11%	30,30%	6,61%	91,15	13
Rhône-Alpes	3,37%	56,14%	3,05%			0,64%		1,58%	6,55%	73,20%	9,05%			2,66%		0,09%	0,19%	0,13%	4,18%	0,20%	10,24%	141,33	14
Total par organisme	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	1 379,61	
Montant par organisme en millions d'euros	118,41	127,47	171,41	24,73	0,22	31,89	32,95	28,56	215,44	40,72	87,00	48,14	24,85	24,34	16,23	36,24	46,69	85,40	169,61	49,30	1 379,61		

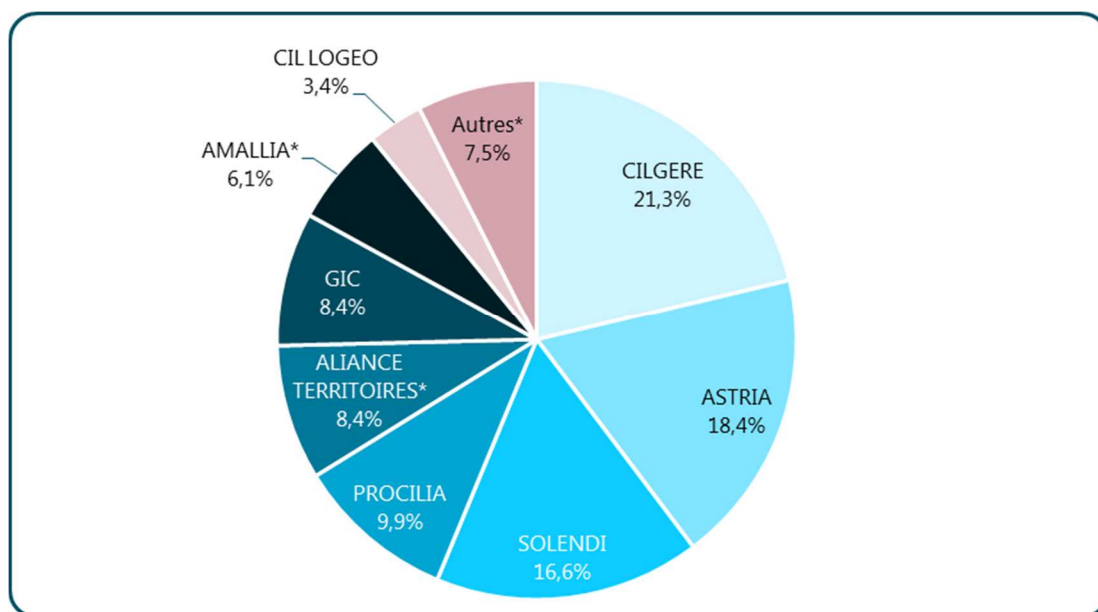
Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)



Aucun collecteur n'est dominant dans la région Île-de-France, dont la ventilation des financements versés est représentée dans le Graphique 6 ci-dessous. 6 collecteurs réalisent 83,0% des financements : il s'agit de CILGERE (21,3%), ASTRIA (18,4%), SOLENDI (16,6%), PROCILIA (9,9%), ALIANCE TERRITOIRES (8,4%) et GIC (8,4%). Cette hiérarchie des collecteurs diffère de celle établie pour la collecte reçue en Île-de-France, qui mettait en évidence un poids de 22,8% pour ASTRIA (cf. Graphique 2, page 21).

Les collecteurs siégeant en Île-de-France contribuent à hauteur de 78,0% des financements des personnes morales versés dans cette région en 2014.

Graphique 6 : Répartition des financements versés en Île-de-France par collecteur en 2014



* Collecteur dont le siège ne se situe pas en Île-de-France
Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)

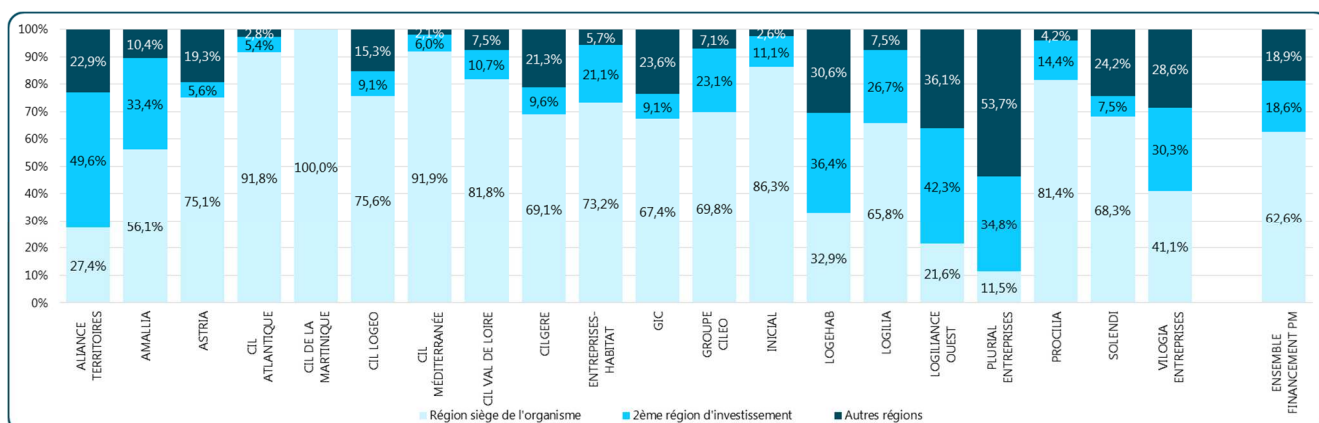
62,6% des financements aux personnes morales sont effectués dans la région du siège du collecteur : 58,7% de ces financements sont conduits dans la région du siège pour les CIL dont la région du siège représente la principale région, 2,9% dans la région du siège pour les CIL dont la région du siège représente la deuxième région d'investissement.

Les collecteurs financent les personnes morales dans la majorité des cas dans une ou deux régions de façon significative. Comme l'indique la première version du Graphique 7 (page 37), 15 collecteurs financent majoritairement les personnes morales dans une région (seuil de 50%) et pour 15 collecteurs la région du siège social est la principale région d'investissement. La part de la région du siège social, hormis le CIL de la MARTINIQUE, varie de 11,5% pour PLURIAL ENTREPRISES à 91,9% pour CIL MÉDITERRANÉE, celle de la deuxième région d'intervention de 5,4% pour CIL ATLANTIQUE à 49,6% pour ALIANCE TERRITOIRES. La part cumulée des autres régions varie de 2,1% pour CIL MÉDITERRANÉE à 53,7% pour PLURIAL ENTREPRISES.

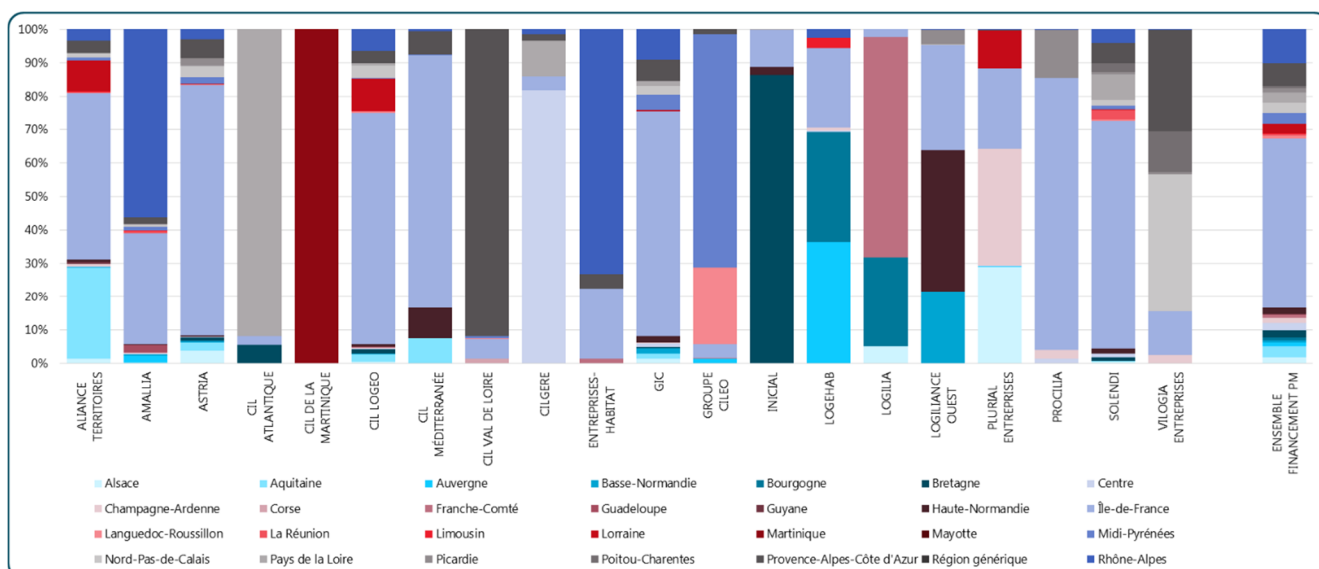
De façon plus détaillée, la deuxième version du Graphique 7 présente la répartition exhaustive des financements à destination des personnes morales par collecteur et pour l'ensemble des collecteurs. Aucun collecteur n'apparaît avoir un profil proche de celui de l'ensemble des CIL. L'intervention des collecteurs est généralement concentrée sur quatre régions au maximum. Ainsi, PLURIAL ENTREPRISES qui est un cas typique réalise 34,4% de ses financements en Champagne-Ardenne, 29,1% en Alsace, 23,8% en Île-de-France, 11,5% en Lorraine. VILOGIA ENTREPRISES, dont le siège est dans le Nord-Pas de Calais, réalise 41,1% de ses financements dans la région de son siège, 30,3% en Provence-Alpes Côte d'Azur, 13,1% en Île-de-France et 12,2% en Poitou-Charentes.

Graphique 7 : Répartition des financements versés selon la localisation du siège social des bénéficiaires en 2014

Ventilation des régions en trois classes : région du siège du CIL, deuxième région d'activité et autres régions



Détail de toutes les régions

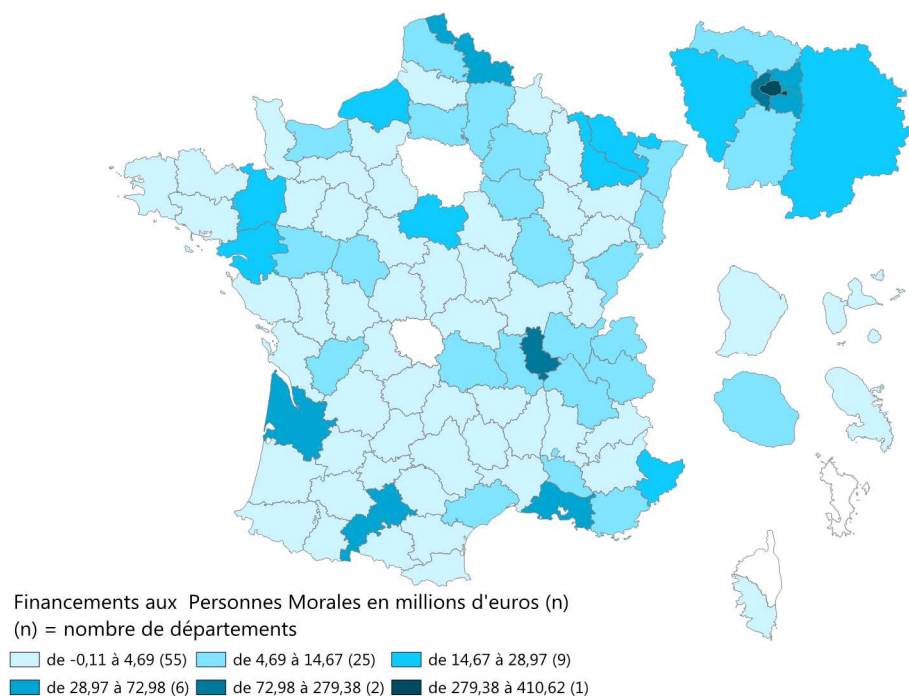


Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)

Comme l'illustre la Carte 5, les départements comprenant de grandes agglomérations sont destinataires de l'essentiel des flux financiers à destination des personnes morales. Les organismes récipiendaires siégeant dans le département de Paris concentrent à eux seuls 29,7% des montants investis soit 410,6 millions d'euros en 2014. Suivent ceux des Hauts-de-Seine (10,7% des montants investis) et du Rhône (6,9% des montants investis) puis un groupe de six départements : Val-de-Marne (3,7% des montants investis), Bouches-du-Rhône (3,5% des montants investis), Haute-Garonne (2,9% des montants investis), Gironde (2,7% des montants investis), Nord (2,7% des montants investis) et Seine-Saint-Denis (2,5% des montants investis). Les autres départements du siège des organismes récipiendaires des financements des collecteurs bénéficient individuellement de moins de 2,0% des montants investis et globalement d'environ un tiers des concours aux personnes morales (34,7%). Trois départements (Haute-Corse, Creuse et Mayotte) n'ont reçu aucun financement en 2014. Le poids des organismes siégeant à Paris s'explique notamment par la présence à Paris du siège de quelques organismes dont l'activité se déploie sur l'ensemble du territoire, à l'instar de IMMOBILIERE 3F qui, selon les montants de financements reçus en 2014, figure au premier rang des bénéficiaires de ressources de la PEEC au niveau national.

Il est important de noter le poids de départements limitrophes de la région Île-de-France comme le Loiret (1,1%) ou la Marne (1,0%) dans lesquels s'accroît le nombre de personnes qui y résident tout en travaillant en Île-de-France.

Carte 5 : Répartition départementale des financements versés en 2014 selon la localisation du siège des bénéficiaires



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014). Les départements sans donnée sont représentés par un fond blanc.

4.2.2 Analyse selon la catégorie de bénéficiaires

La ventilation par famille de bénéficiaires des financements accordés aux personnes morales révèle que trois familles sont principalement bénéficiaires (99,6%) des fonds PEEC :

- les organismes HLM et SEM de logements sociaux (90,7%),
- les sociétés immobilières (6,5%),
- les associations et fondations (2,3%).

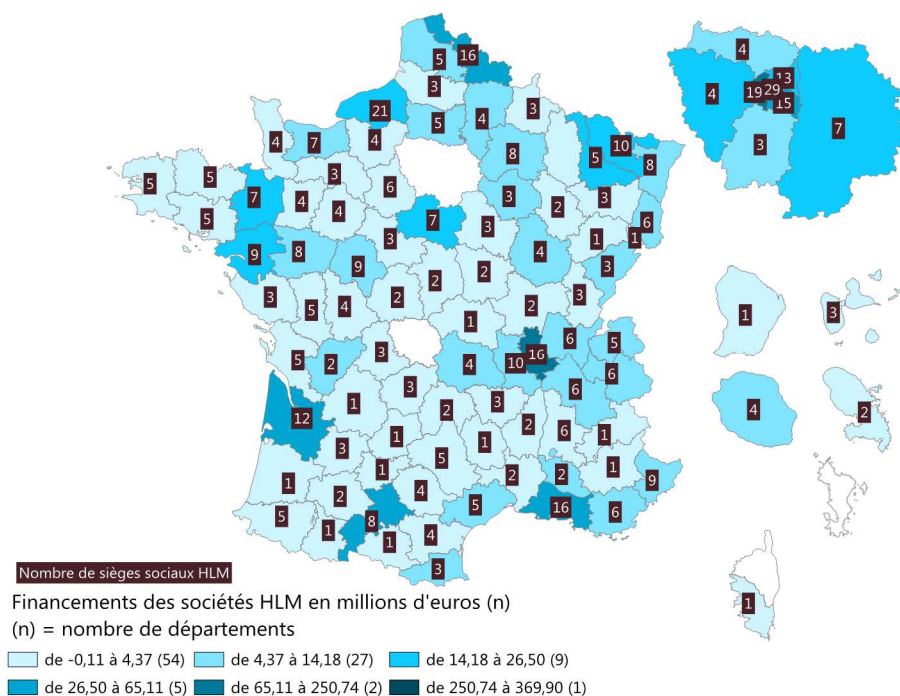
4.2.2.1 Organismes HLM et SEM de logements sociaux

Une très forte proportion des emplois en direction des personnes morales est orientée vers le secteur HLM qui, avec 1 251,7 millions d'euros, concentre 90,7% des financements accordés. La cartographie des financements accordés aux HLM et SEM de logements sociaux est donc très proche de celle du total des financements aux personnes morales. Ainsi, outre Paris (29,5% des financements), les Hauts-de-Seine (10,5% des financements) et le Rhône (6,4% des financements), se détache un groupe de cinq départements qui concentre 15,9% des financements.

507 HLM et SEM de logements sociaux, 517 en intégrant ceux qui bénéficient d'une régularisation (montant négatif), parmi les 937 structures recensées en 2014, ont reçu des fonds issus de la PEEC en 2014. Les trois premières entités financées sont, par importance décroissante de financements reçus, IMMOBILIERE 3F avec 100,3 millions d'euros (8,0% du total), FRANCE HABITATION avec 42,6 millions d'euros (3,4% du total) et PARIS HABITAT

(3,1% du total)⁷. La domiciliation à Paris de sièges sociaux de sociétés ayant un rayonnement national, comme IMMOBILIERE 3F et ADOMA, crée une distorsion pour l'analyse de la destination finale du flux versé, concernant notamment la répartition entre l'Île-de-France et la Province.

Carte 6 : Répartition départementale des financements des HLM en 2014 et localisation des sièges sociaux HLM



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014). Les départements sans donnée sont représentés par un fond blanc.

Si on analyse la relation entre le nombre de sièges sociaux et le montant reçu par département, le coefficient de corrélation s'établit à 0,75. 76 organismes, dont les sièges sociaux sont localisés dans les départements de la petite couronne de l'Île-de-France, soit 15% des organismes HLM bénéficiant en 2014 de financements aux personnes morales, reçoivent 572,6 millions d'euros, soit 45,8% de l'ensemble des montants versés. 57 organismes HLM, siégeant en région Rhône-Alpes, bénéficient de 10,0% des montants versés. Les structures dont le siège social est dans les départements de Creuse, Haute-Corse, Meuse et Mayotte n'ont pas reçu de fonds issus de la PEEC pour les HLM et les SEM de logements sociaux.

4.2.2.2 Les sociétés immobilières

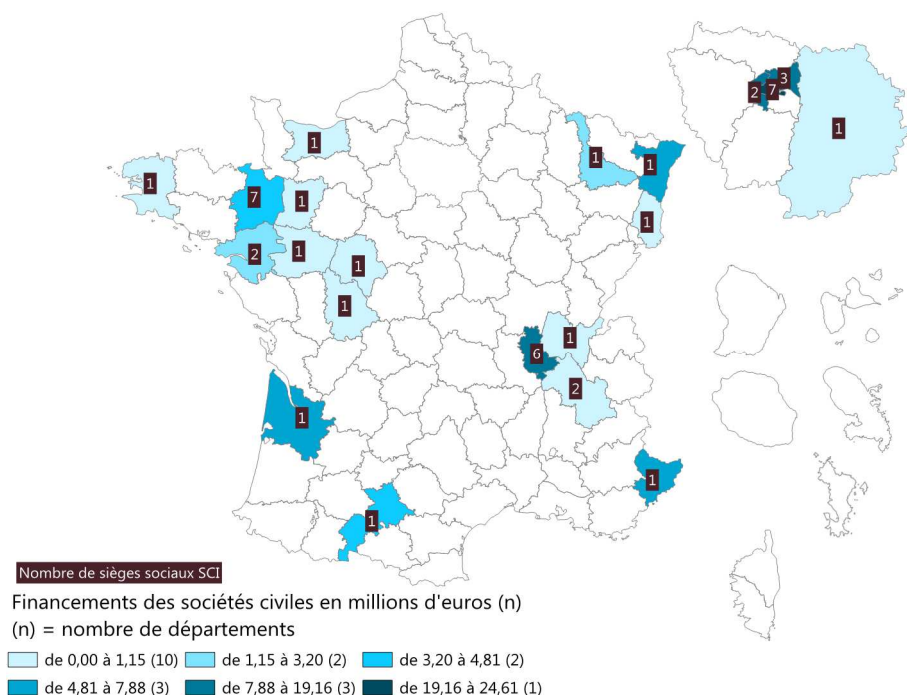
Les sociétés immobilières ont reçu 90,1 millions d'euros en 2014, soit 6,5% de l'ensemble des financements reçus par les personnes morales. Parmi les 1 039 sociétés immobilières recensées en 2014, 43 ont reçu des fonds issus de la PEEC en 2014. Ces sociétés sont majoritairement localisées en Île-de-France (13 d'entre elles), et de façon très éclatée en province (principalement en Bretagne et en Rhône-Alpes). Elles sont présentes dans 21 départements. Trois sociétés (SOCALOG –Société de construction acquisition logements-, OGIF –omnium de gestion immobilière de l'Île-de-France- et RRP –Les Résidences de la Région Parisienne-⁸), localisées en Île-de-

⁷ Les deux premières entités constituent des SA d'HLM. IMMOBILIERE 3F est détenue à plus de 71,4% par SOLENDI tandis que FRANCE HABITATION l'est par ASTRIA à plus de 75%.

⁸ La première entité constitue une filiale de CILGERE et ASTRIA, les deux suivantes d'ASTRIA.

France, concentrent 45,9% des financements, chacune captant plus de 10% des financements dédiés aux sociétés immobilières.

Carte 7 : Répartition départementale des financements des sociétés immobilières en 2014 et localisation des sièges sociaux



Données en millions d'euros. Discrétisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

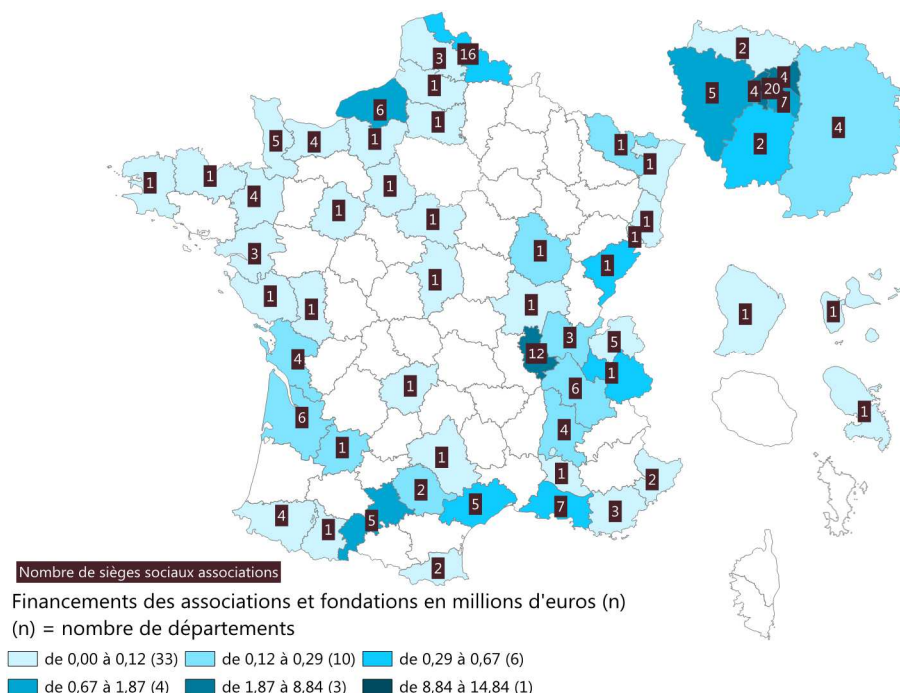
Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014). Les départements sans donnée sont représentés par un fond blanc.

4.2.2.3 Associations et fondations

Les Associations et fondations sont destinataires de 32,4 millions d'euros en 2014, soit 2,3% de l'ensemble des financements reçus par les personnes morales.

186 associations et fondations, parmi les 1 419 structures recensées en 2014, ont reçu des fonds issus de la PEEC en 2014. L'Île-de-France est la principale région bénéficiaire : les 48 associations concernées par ces financements, soit 25,8% de l'ensemble des associations bénéficiaires, captent 71,4% des investissements, le département de Paris concentrant 45,8% de ces montants avec seulement 10,8% des associations. Les autres départements qui reçoivent significativement des fonds sont les Hauts-de-Seine (8,8% via 4 associations), la Seine-Saint-Denis (8,3% pour 4 associations), le Rhône (7,8% pour 12 associations). L'association COALLIA (ex-AFTAM), domiciliée à Paris, a reçu 31,9% des financements en 2014. Trois associations, domiciliées également en Île-de-France, font aussi l'objet de financement important : FREHA, avec 5,7% des financements, DROIT DE CITE et FONDATION DE MADAME JULES LEBAUDY, avec chacune 5,6% des financements.

Carte 8 : Répartition départementale des financements des associations en 2014 et localisation des sièges sociaux



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014). Les départements sans donnée sont représentés par un fond blanc.

L'analyse de la relation entre les financements reçus et la localisation des sièges sociaux des associations montre une corrélation modérée avec un coefficient de 0,70.

4.2.3 Analyse selon la localisation des opérations financées et données socio-économiques

Le recueil de données « Patrimoine et Réservations Locatives » réalisé annuellement auprès des collecteurs apporte un éclairage sur la réalité physique des opérations financées avec des fonds PEC (Participation à l'Effort de Construction, réunissant les fonds PEEC, PSEEC et PEAEC) et les réservations locatives négociées en contrepartie des financements. Ce recueil de données permet en particulier de situer les opérations financées d'après la localisation physique de l'opération et non d'après le siège social de l'organisme constructeur.

D'après les données recueillies auprès des collecteurs, les opérations financées sur l'exercice 2014 portent sur un montant de 1 188,9 millions d'euros⁹, inférieur aux engagements comptabilisés sur l'exercice 2014 de 1 380,9 millions d'euros¹⁰ selon le recueil des données comptables et financières (cf. Tableau 12, page 33). En effet, il existe un décalage temporel entre les opérations engagées et celles réellement mises en œuvre sur un ou plusieurs exercices. Le poids de l'Île-de-France dans les engagements des opérations financées est de 51,5%, supérieur à celui dans les engagements comptabilisés (50,7%). Cependant, la répartition territoriale des engagements comptabilisés selon le siège du collecteur et celle des opérations financées sont sensiblement similaires, le coefficient de corrélation entre les deux séries étant proche de 1.

⁹ Ce sont les opérations déclarées dans le recueil de données annuel sur le patrimoine et les réservations locatives pour lesquelles l'organisme estime que les décisions de financement sont prises et qui correspondrait à ce qui pourrait être qualifié de « réservation de crédits ».

¹⁰ Ces opérations n'intègrent pas les engagements dits « hors bilan » correspondant notamment aux conventions de prêts pour lesquels les conditions de décaissement ne sont pas encore réunies.

Le nombre de logements financés en 2014 avec des fonds PEC s'établit à 163 028, pour un nombre total de logements dans les opérations ayant bénéficié de fonds PEC de 176 383. En effet, au sein d'une opération, tous les logements réalisés ne bénéficient pas d'un financement sur fonds PEC, mais la participation des collecteurs au financement de certains logements à l'intérieur d'une opération plus vaste est de nature à faciliter la réalisation de l'opération dans son ensemble.

Le surcoût du prix du foncier et de la construction en Île-de-France explique que le montant moyen d'un financement dans la région francilienne soit de 8 753 euros alors qu'il est en moyenne de 7 292 euros sur l'ensemble du territoire^{11,12}.

Les contreparties obtenues correspondent à 50 259 droits de réservation (droits de suite et droits uniques), dont 14 353 sont non domiciliés. La part des droits réservés en Île-de-France représente 30,7% des droits obtenus. La part des droits non domiciliés représente 38,1% des droits obtenus en Île-de-France, ce qui est supérieur à la proportion nationale qui s'élève à 25,2%.

¹¹ Les DOM présentent des montants PEC par logement relativement atypiques. En France métropolitaine, la moyenne s'élève ainsi à 5 615 euros, le minimum atteint 3 648 euros et le maximum 8 753 euros et la médiane s'établit à 5 316 euros. Par ailleurs, la moyenne en France métropolitaine hors Île-de-France s'établit à 5 465 euros.

¹² Au niveau national, hors DOM et ANRU, le nombre de logements sociaux financés est de 106 414 en 2014 (cf. Bilan des logements aidés 2014, http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/l15171_bilan-logt-aides-2014_monte_def_light.pdf) contre 117 065 en 2013 (cf. Bilan des logements aidés 2013, http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_logements_aides_2013_derniere_version-08-07.pdf).

Tableau 14 : Flux de financements, localisation des opérations et des droits obtenus en 2014

Régions	Engagements comptabilisés en 2014 (sauf hors bilan)		Opérations financées en 2014 (selon localisation de l'opération)								
	Montant (millions d'euros)	Répartition	Montant (millions d'euros)	Répartition	Nombre total de logements dans les opérations ayant bénéficié de fonds PEC	Nombre de logements financés avec des fonds PEC	Répartition	Nombre de droits réservés	dont droits non domiciliés	Répartition du nombre de droits réservés	Montant en euros par logement
Alsace	25	1,84%	20	1,67%	2 629	2 438	0	1 385	281	2,76%	8 142
Aquitaine	46	3,34%	32	2,68%	9 518	8 733	5,36%	2 328	759	4,63%	3 648
Auvergne	12	0,89%	11	0,95%	2 447	2 383	1,46%	743	169	1,48%	4 725
Basse-Normandie	11	0,79%	8	0,63%	2 020	1 959	1,20%	562	54	1,12%	3 834
Bourgogne	13	0,94%	12	0,98%	2 667	2 553	1,57%	633	33	1,26%	4 543
Bretagne	29	2,11%	18	1,51%	4 440	3 535	2,17%	1 274	405	2,53%	5 090
Centre	29	2,12%	26	2,20%	3 583	3 531	2,17%	1 297	246	2,58%	7 406
Champagne-Ardenne	21	1,53%	10	0,84%	1 779	1 759	1,08%	921	262	1,83%	5 644
Corse	0	0,03%	5	0,43%	1 134	976	0,60%	361	138	0,72%	5 256
Franche-Comté	12	0,88%	3	0,22%	481	441	0,27%	205	0	0,41%	5 981
Guadeloupe	3	0,22%	8	0,64%	457	457	0,28%	264	210	0,53%	16 704
Guyane	1	0,07%	1	0,09%	226	226	0,14%	44	29	0,09%	4 867
Haute-Normandie	26	1,91%	22	1,86%	4 389	4 122	2,53%	1 448	436	2,88%	5 375
Île-de-France	699	50,68%	612	51,49%	76 017	69 932	42,90%	15 417	5 881	30,68%	8 753
Languedoc-Roussillon	13	0,94%	23	1,95%	5 623	4 635	2,84%	1 255	169	2,50%	5 000
La Réunion	6	0,44%	9	0,75%	441	441	0,27%	468	42	0,93%	20 272
Limousin	2	0,13%	1	0,11%	296	278	0,17%	66	2	0,13%	4 530
Lorraine	38	2,76%	19	1,59%	2 671	2 546	1,56%	1 437	631	2,86%	7 421
Martinique	0	0,02%	0	0,00%	0	0	0,00%	0	0	0,00%	n.s.
Mayotte	0		0		0	0		0	0	0,00%	n.s.
Midi-Pyrénées	46	3,32%	42	3,53%	8 284	7 566	4,64%	2 089	92	4,16%	5 545
Nord-Pas-de-Calais	42	3,01%	31	2,63%	6 215	6 065	3,72%	3 270	1 788	6,51%	5 146
Pays de la Loire	42	3,01%	35	2,94%	6 620	6 239	3,83%	2 311	237	4,60%	5 605
Picardie	19	1,40%	12	1,04%	3 023	2 982	1,83%	863	163	1,72%	4 153
Poitou-Charentes	10	0,76%	6	0,53%	1 691	1 646	1,01%	471	7	0,94%	3 810
Provence-Alpes-Côte d'Azur	91	6,61%	80	6,73%	14 203	12 943	7,94%	3 525	1 033	7,01%	6 186
Rhône-Alpes	141	10,24%	113	9,52%	15 529	14 642	8,98%	6 235	1 286	12,41%	7 733
Total ventilé	1 379,61	100,00%	1 159,28	97,51%	176 383	163 028	100,00%	48 872	14 353	97,24%	7 111
Non ventilé	0,00	0,00%	29,60	2,49%	0,00			1 387	0	2,76%	
Total	1 379,61	100,00%	1 188,88	100,00%	176 383	163 028	100,00%	50 259	14 353	100,00%	7 292
Moyenne	51,10	3,70%	42,94	3,61%	6 533	6 038	3,70%	1 810	532	3,60%	6 615
Moyenne hors Île-de-France	26,17	1,90%	21,04	1,77%	3 860	3 581	2,20%	1 287	326	2,56%	6 526
Médiane	19,37	1,40%	12,38	1,04%	2 667	2 546	1,56%	921	169	1,83%	5 375
Minimum	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0	0	0,00%	0	0	0,00%	3 648
Maximum	699,26	50,68%	612,12	51,49%	76 017	69 932	42,90%	15 417	5 881	30,68%	20 272

Source : ANCOLS recueils définitifs pour les montants, recueil de données Patrimoine et Réservations Locatives pour les logements et les droits, exercice 2014.

Le Tableau 15 (page 45) compare la dispersion des opérations financées en 2014 à quelques statistiques socio-économiques territoriales.

Les données régionales du parc social existant au 1^{er} janvier 2014 font état de 4,7 millions de logements sociaux, dont 26,1% sont situés en région Île-de-France¹³. Les 163 028 logements financés au sein de 6 034 opérations engagées en 2014, représentent donc 3,4% du parc social existant. La part du parc locatif social parmi l'ensemble des résidences principales est estimée à 14,6% en 2012 au niveau national. Comme le montre la Carte 9 (page 45), elle est plus élevée au nord-est d'un axe Rennes-Nice. Cette part atteint 21,5% dans la région Champagne-Ardenne, 20,3% en Haute-Normandie et 19,4% dans le Nord-Pas-de-Calais. Ces régions ont hérité de leur passé minier et industriel d'un parc de logements sociaux pour plus de 70% d'entre eux construits entre 1950 et 1990, et près d'un tiers du parc social a plus de 65 ans dans le Pas-de-Calais (cf. Répertoire Parc Locatif Social en 2014). En Île-de-France, la densité du parc locatif social est très élevée dans les départements très urbanisés de la petite couronne (32,4% dans la Seine-Saint-Denis et 24,8% dans les Hauts-de-Seine) et le Val-de-Marne (26,9%). À l'opposé, cette densité atteint un plancher en Ariège (4,7%) ou dans le Gers (5,1%). Cette forme de logement est faiblement présente dans l'ensemble de l'espace rural ainsi que sur le littoral atlantique ou méditerranéen. Une

¹³ Les données sont consultables notamment à l'adresse http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/r/logement-social-parc-social.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=22137&cHash=e2ce6ab17b7e154408295e3373810dc8

comparaison avec la répartition des logements financés sur fonds PEEC (Carte 9, page 45) met en évidence deux phénomènes :

- une localisation prépondérante des logements financés sur fonds PEEC dans les grands pôles urbains où il existe une dynamique persistante de besoins de logements ;
- un investissement significatif dans quelques départements ayant un « déficit » en termes de logements sociaux. Ainsi, plusieurs départements des façades atlantique et méditerranéenne bénéficient proportionnellement de plus de logements financés par rapport à leur parc existant que ceux du nord-est de la France.

Après standardisation de la répartition des logements financés sur fonds PEEC par rapport au parc social existant (cf. Tableau 15, page 45), six régions, celles dont le ratio de standardisation est supérieur à 1, apparaissent comme bénéficiant d'un effort d'investissement supérieur de la part des collecteurs. Il s'agit des régions Aquitaine, Corse, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur. La même analyse à l'échelle départementale souligne l'importance accordée à la Corse-du-Sud (ratio de 4,6), à la Haute-Garonne (2,7), à l'Essonne (2,6), à la Gironde (2,4) et au Var (2,3).

L'évolution de l'emploi salarié et non salarié entre 2012 et 2013¹⁴ permet de mesurer le dynamisme économique des régions. Elle est de 0,2% au niveau national pour cette période. Comme le montre la Carte 10, les régions bénéficiant de créations de logements supérieures à la moyenne sont des régions où il y a création nette de l'emploi total (salarié et non salarié) entre 2012 et 2013, comme par exemple 0,9% pour l'Aquitaine, 0,5% pour l'Île-de-France et 0,5% pour le Languedoc-Roussillon. Dans ces régions caractérisées par une création de logements supérieure à la moyenne et par une évolution de l'emploi total (salarié et non salarié) entre 2012 et 2013 positive, la part de logements HLM dans les résidences principales est en 2012 inférieure à la moyenne globale qui s'élève à 14,6%, exception faite de l'Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais. Cette part est ainsi de 9,4% pour l'Aquitaine, 8,2% pour Midi-Pyrénées ou 12,2% pour Pays de la Loire.

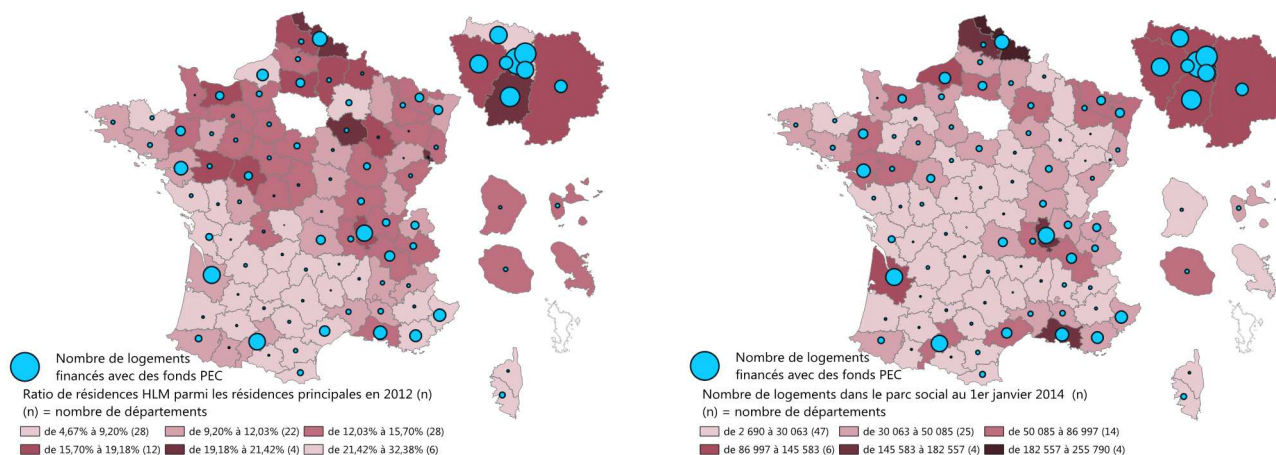
¹⁴ Les fichiers sont disponibles à l'adresse http://www.insee.fr/fr/ffc/figure/TCRD_028.xls pour les données départementales et pour les données régionales. À la date de rédaction de la présente étude, les données relatives à l'évolution de l'emploi salarié et non salarié par région entre 2013 et 2014 ne sont pas disponibles. Par conséquent, les données afférentes à l'exercice précédent sont utilisées.

Tableau 15 : Opérations financées, parc locatif social et emploi en 2014

Régions	Parc locatif social au 1 ^{er} janvier 2014		Opérations financées en 2014 (selon localisation de l'opération)				Part des résidences HLM en 2012 dans les résidences principales	Évolution emploi salarié et non salarié au lieu de travail entre 2012 et 2013
	Nombre de logements	Répartition brute (I)	Nombre total de logements dans les opérations ayant bénéficié de fonds PEC	Nombre de logements financés avec des fonds PEC	Répartition brute (II)	Répartition standardisée sur le parc social (II)/(I)		
Alsace	114 327	2,40%	2 629	2 438	1,50%	0,62	12,05%	0,01%
Aquitaine	156 531	3,28%	9 518	8 733	5,36%	1,63	9,38%	0,89%
Auvergne	70 213	1,47%	2 447	2 383	1,46%	0,99	9,81%	0,76%
Basse-Normandie	112 827	2,36%	2 020	1 959	1,20%	0,51	15,82%	-0,36%
Bourgogne	110 753	2,32%	2 667	2 553	1,57%	0,67	12,83%	-0,83%
Bretagne	166 585	3,49%	4 440	3 535	2,17%	0,62	10,08%	-0,08%
Centre	187 598	3,93%	3 583	3 531	2,17%	0,55	14,80%	-0,31%
Champagne-Ardenne	143 520	3,01%	1 779	1 759	1,08%	0,36	21,51%	-0,68%
Corse	13 136	0,28%	1 134	976	0,60%	2,18	8,20%	1,02%
Franche-Comté	77 949	1,63%	481	441	0,27%	0,17	12,91%	-0,44%
Guadeloupe	32 216	0,68%	457	457	0,28%	0,42	14,38%	-0,30%
Guyane	14 547	0,30%	226	226	0,14%	0,45	15,41%	2,06%
Haute-Normandie	176 112	3,69%	4 389	4 122	2,53%	0,69	20,31%	-0,78%
Île-de-France	1 244 686	26,08%	76 017	69 932	42,90%	1,64	22,07%	0,53%
Languedoc-Roussillon	127 525	2,67%	5 623	4 635	2,84%	1,06	8,83%	0,52%
La Réunion	61 886	1,30%	441	441	0,27%	0,21	14,30%	2,90%
Limousin	40 066	0,84%	296	278	0,17%	0,20	9,72%	-0,17%
Lorraine	159 968	3,35%	2 671	2 546	1,56%	0,47	13,07%	-0,91%
Martinique	29 573	0,62%	0	0	0,00%	0,00	15,23%	0,24%
Mayotte	0	0,00%	0	0	0,00%			
Midi-Pyrénées	131 726	2,76%	8 284	7 566	4,64%	1,68	8,23%	0,26%
Nord-Pas-de-Calais	413 454	8,66%	6 215	6 065	3,72%	0,43	19,44%	0,19%
Pays de la Loire	213 835	4,48%	6 620	6 239	3,83%	0,85	12,17%	0,12%
Picardie	140 858	2,95%	3 023	2 982	1,83%	0,62	16,08%	-0,28%
Poitou-Charentes	80 140	1,68%	1 691	1 646	1,01%	0,60	8,84%	0,20%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	295 449	6,19%	14 203	12 943	7,94%	1,28	11,40%	0,28%
Rhône-Alpes	457 178	9,58%	15 529	14 642	8,98%	0,94	14,28%	0,38%
Total	4 772 658	100,00%	176 383	163 028	100,00%	1,00	14,56%	0,21%
Moyenne	176 765	3,70%	6 533	6 038	3,70%	0,76	13,51%	0,20%
Moyenne hors Île-de-France	135 691	2,84%	3 860	3 581	2,20%	0,73	13,16%	0,19%
Médiane	127 525	2,67%	2 667	2 546	1,56%	0,62	12,99%	0,16%
Minimum	0	0,00%	0	0	0,00%	0,00	8,20%	-0,91%
Maximum	1 244 686	26,08%	76 017	69 932	42,90%	2,18	22,07%	2,90%

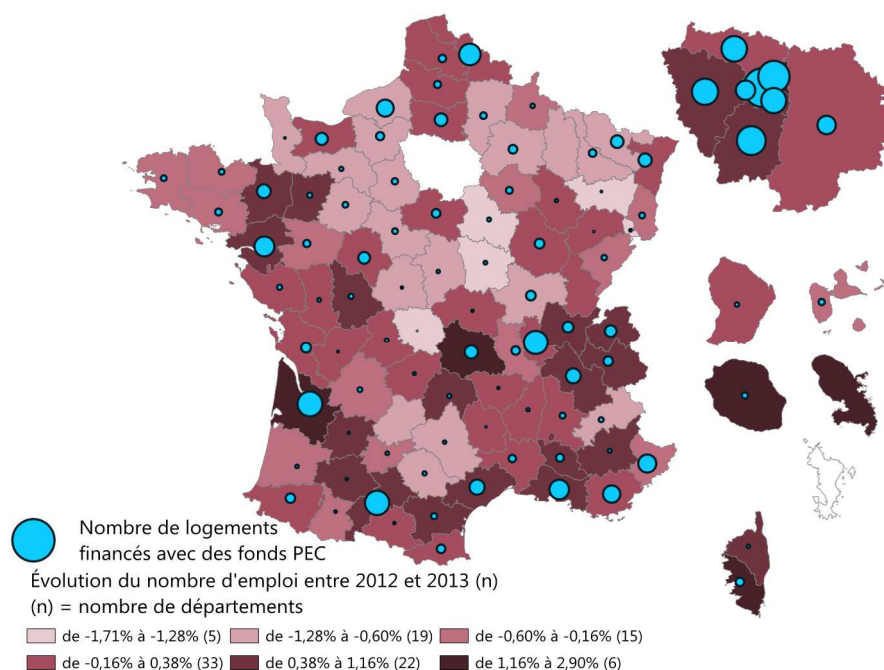
Source : ANCOLS recueil de données Patrimoine et Réservations Locatives pour les logements et les droits, RPLS pour le parc locatif social au 1^{er} janvier 2014, Recensement de la Population 2012 pour la part des résidences HLM dans les résidences principales et dispositif ESTEL (Estimations d'emploi localisé) de l'INSEE pour l'emploi.

Carte 9 : Opérations financées en 2014 versus parc de logements sociaux



Données en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Source : ANCOLS recueil de données Patrimoine et Réservations Locatives pour les logements et les droits, RPLS pour le parc locatif social au 1^{er} janvier 2014, Recensement de la Population 2012 pour la part des résidences HLM dans les résidences principales.

Carte 10 : Opérations financées en 2014 versus évolution de l'emploi salarié et non salarié entre 2012 et 2013



Données en nombre. Discrétisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).
 Source : Dispositif ESTEL (Estimations d'emploi localisé) de l'INSEE.

Le Tableau 16 ci-dessous présente quelques données sur la vacance et la mobilité du parc social.

Tableau 16 : Parc locatif social, droits réservés, vacances et emménagements en 2014

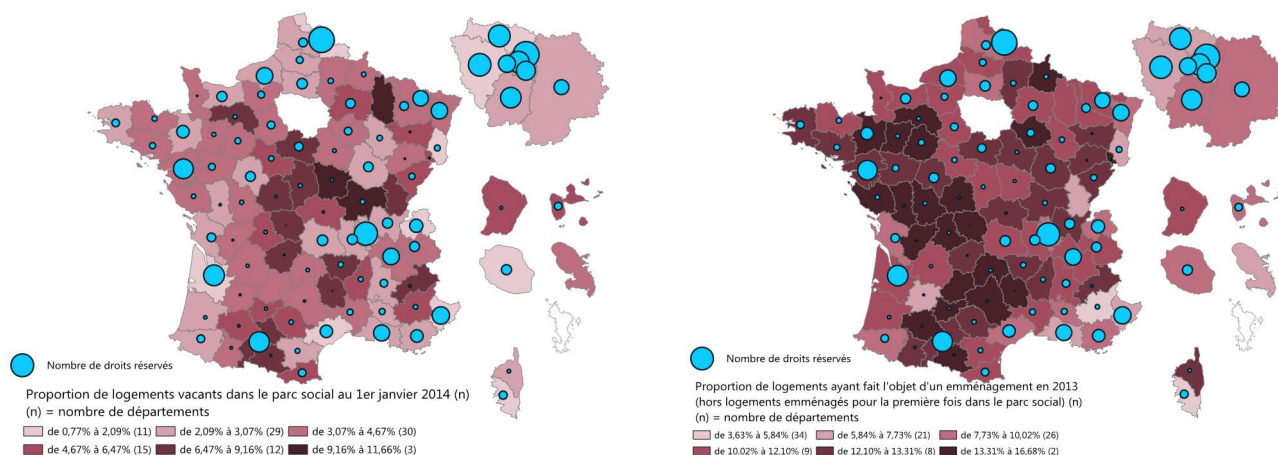
Régions	Parc locatif social au 1 ^{er} janvier 2014		Droits réservés en 2014 (selon localisation de l'opération)			Proportion de logements vacants dans le parc locatif social en 2014	Proportion de logements ayant fait l'objet d'un emménagement en 2013(*)
	Nombre de logements	Répartition brute (I)	Nombre	Répartition brute (II)	Répartition standardisée sur le parc social (II)/(I)		
Alsace	114 327	2,40%	1 385	2,76%	1,15	3,62%	10,27%
Aquitaine	156 531	3,28%	2 328	4,63%	1,41	2,15%	9,91%
Auvergne	70 213	1,47%	743	1,48%	1,00	4,39%	11,84%
Basse-Normandie	112 827	2,36%	562	1,12%	0,47	4,36%	11,87%
Bourgogne	110 753	2,32%	633	1,26%	0,54	6,69%	12,49%
Bretagne	166 585	3,49%	1 274	2,53%	0,73	2,70%	12,99%
Centre	187 598	3,93%	1 297	2,58%	0,66	4,90%	12,27%
Champagne-Ardenne	143 520	3,01%	921	1,83%	0,61	4,94%	12,47%
Corse	13 136	0,28%	361	0,72%	2,61	1,13%	5,93%
Franche-Comté	77 949	1,63%	205	0,41%	0,25	5,64%	12,15%
Guadeloupe	32 216	0,68%	264	0,53%	0,78	4,68%	8,61%
Guyane	14 547	0,30%	44	0,09%	0,29	6,16%	11,05%
Haute-Normandie	176 112	3,69%	1 448	2,88%	0,78	3,05%	10,56%
Île-de-France	1 244 686	26,08%	15 417	30,68%	1,18	2,04%	6,36%
Languedoc-Roussillon	127 525	2,67%	1 255	2,50%	0,93	2,87%	9,70%
La Réunion	61 886	1,30%	468	0,93%	0,72	1,98%	8,94%
Limousin	40 066	0,84%	66	0,13%	0,16	7,62%	13,14%
Lorraine	159 968	3,35%	1 437	2,86%	0,85	4,43%	11,30%
Martinique	29 573	0,62%	0	0,00%	0,00	3,48%	6,20%
Mayotte	0	0,00%	0	0,00%			
Midi-Pyrénées	131 726	2,76%	2 089	4,16%	1,51	3,75%	12,88%
Nord-Pas-de-Calais	413 454	8,66%	3 270	6,51%	0,75	1,74%	10,07%
Pays de la Loire	213 835	4,48%	2 311	4,60%	1,03	3,42%	12,61%
Picardie	140 858	2,95%	863	1,72%	0,58	3,38%	10,34%
Poitou-Charentes	80 140	1,68%	471	0,94%	0,56	3,27%	13,06%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	295 449	6,19%	3 525	7,01%	1,13	2,33%	7,74%
Rhône-Alpes	457 178	9,58%	6 235	12,41%	1,30	3,11%	10,58%
Total ventilé	4 772 658	100,00%	48 872	97,24%	0,97	3,05%	9,69%
Non ventilé			1 387	2,76%			
Total	4 772 658	100,00%	50 259	100,00%	1,00	3,05%	9,69%
Moyenne	176 765	3,70%	1 810	3,70%	0,85	3,76%	10,59%
Moyenne hors Île-de-France	135 691	2,84%	1 287	2,63%	0,83	3,83%	10,76%
Médiane	127 525	2,67%	921	1,88%	0,76	3,45%	10,82%
Minimum	0	0,00%	0	0,00%	0,00	1,13%	5,93%
Maximum	1 244 686	26,08%	15 417	31,55%	2,61	7,62%	13,14%

Source : ANCOLS recueil de données Patrimoine et Réservations Locatives pour les logements et les droits, RPLS pour le parc locatif social au 1^{er} janvier 2014. (*) hors logements emménagés pour la première fois dans le parc social.

Le taux de vacance dans le parc locatif social est estimé à 3,0% au 1^{er} janvier 2014, soit environ 145 000 logements. Le taux de vacance est particulièrement bas en Corse (1,1%), en Nord-Pas-de-Calais (1,7%) et en Île-de-France (2,0%). Il l'est également dans les départements frontaliers comme la Haute-Savoie (0,9%) ou le Haut-Rhin (0,8%). La mobilité dans le parc locatif social est approchée avec la proportion de logements ayant fait l'objet d'un emménagement en 2013 hors logements emménagés pour la première fois dans le parc social. Cette proportion est égale au niveau global à 9,7% en 2013, la moyenne régionale étant de 10,6%. Le minimum est observé en Corse (5,9%) et le maximum qui s'élève à 13,1% est atteint en Limousin. Le rapprochement de ces différentes données montre que les droits réservés sont plus importants dans les départements où la vacance et la mobilité sont faibles, traduisant une certaine cohérence territoriale de l'action des organismes collecteurs, comme l'illustre la Carte 11.



Carte 11 : Droits réservés versus vacances et emménagements en 2014



Données en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).
Source : ANCOLS recueil de données Patrimoine et Réservations Locatives pour les logements et les droits, RPLS pour le parc locatif social au 1^{er} janvier 2014.

4.3 TERRITORIALITE DES EMPLOIS AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES

Les financements aux personnes physiques s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à 920,4 millions d'euros. Les deux tiers (66,7%) de ces montants relèvent des prêts accession et près de 11,5% des prêts travaux.

4.3.1 Analyse globale selon la localisation des bénéficiaires

Le Tableau 17 (page 50) détaille pour l'exercice 2014 et pour les 20 CIL la répartition de leurs flux financiers selon la région de domiciliation des bénéficiaires des aides accordées aux personnes physiques.

Les trois premières régions sont : l'Île-de-France avec 229,8 millions d'euros (soit 25,0% des financements accordés), la région Rhône-Alpes avec 114,4 millions d'euros (soit 12,4% des financements accordés) et les Pays de la Loire avec 61,7 millions d'euros (représentant 6,7% des financements accordés).

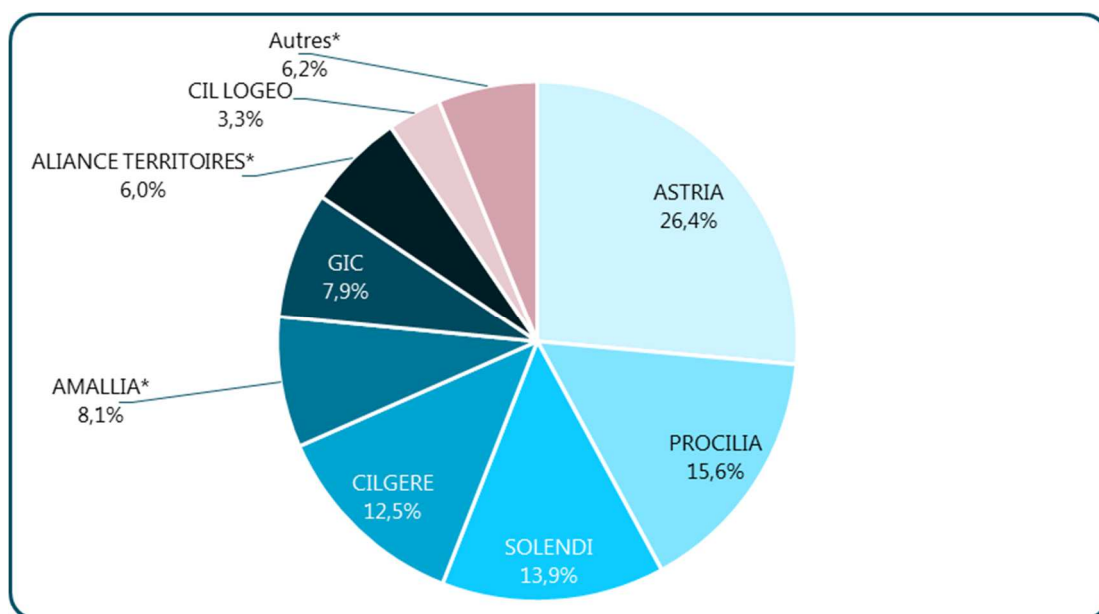
L'ensemble des collecteurs métropolitains intervient dans la quasi-totalité des régions métropolitaines. Seuls la Corse et les DOM ne bénéficient pas de financements de tous les collecteurs métropolitains. En moyenne, les collecteurs investissent dans 22 régions, le CIL DE LA MARTINIQUE n'investissant que dans 3 régions. Les 6 collecteurs siégeant en Île-de-France contribuent à hauteur de 51,7% des financements aux personnes physiques. Par ailleurs, plus du tiers (38,5%) de leurs investissements auprès des personnes physiques, soit 19,9% de la totalité de ceux-ci, sont conduits en région francilienne.

45,2% des financements aux personnes physiques sont effectués dans la région du siège du collecteur : 42,3% de ces financements sont conduits dans la région du siège pour les CIL dont la région du siège représente la principale région et 2,9% dans la région du siège pour les CIL dont la région du siège représente la deuxième région d'investissement.

Concernant les financements des personnes physiques domiciliées en Île-de-France, ASTRIA, PROCILIA, SOLENDI et CILGERE contribuent le plus, à hauteur de 68,4%, avec des parts respectives de 26,4%, 15,6%, 13,9% et 12,5%, ces quatre collecteurs siégeant tous en Île-de-France. AMALLIA, bien que siégeant en région Rhône-Alpes, participe à hauteur de 8,1% de ces financements. Les collecteurs PROCILIA, ASTRIA, CIL LOGÉO, SOLENDI consacrent une part importante de leurs financements dédiés aux personnes physiques à des bénéficiaires résidant en Île-de-France (respectivement 58,8%, 50,7%, 40,7%, 30,1% de leurs financements aux personnes physiques).

L'analyse de la répartition des financements versés par collecteur en Île-de-France montre que cinq collecteurs représentent 76,5% de l'ensemble des financements versés dans la région francilienne. Les collecteurs siégeant en Île-de-France y contribuent à hauteur de 79,6% (cf. Graphique 8, page 49).

Graphique 8 : Répartition des financements versés en 2014 en Île-de-France



* Collecteur dont le siège ne se situe pas en Île-de-France
Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)

Bien que tous les collecteurs métropolitains interviennent en région Rhône-Alpes, 57,0% des financements à destination des personnes physiques y sont menés par AMALLIA (part de 43,4%) et ENTREPRISES-HABITAT (part de 13,6%), tous les deux siégeant dans cette région. Ces deux collecteurs consacrent respectivement 50,6% et 65,3% de leurs financements aux personnes physiques à des bénéficiaires domiciliés dans la région de leur siège social. Cependant, 4 collecteurs (ASTRIA, CILGERE, GIC, SOLENDI) y contribuent chacun pour plus de 7%.

La région Pays de la Loire, sur laquelle interviennent tous les CIL métropolitains, voit ses personnes physiques financées principalement par SOLENDI (25,5% des financements), CIL ATLANTIQUE (24,0% des financements), CIL VAL DE LOIRE (12,0% des financements) et CILGERE (10,6% des financements). Ces collecteurs financent les personnes physiques domiciliées dans cette région à hauteur d'une forte proportion de leurs financements avec une part respective de 73,6% pour le CIL ATLANTIQUE, 21,8% pour le CIL VAL DE LOIRE et 14,8% pour SOLENDI.





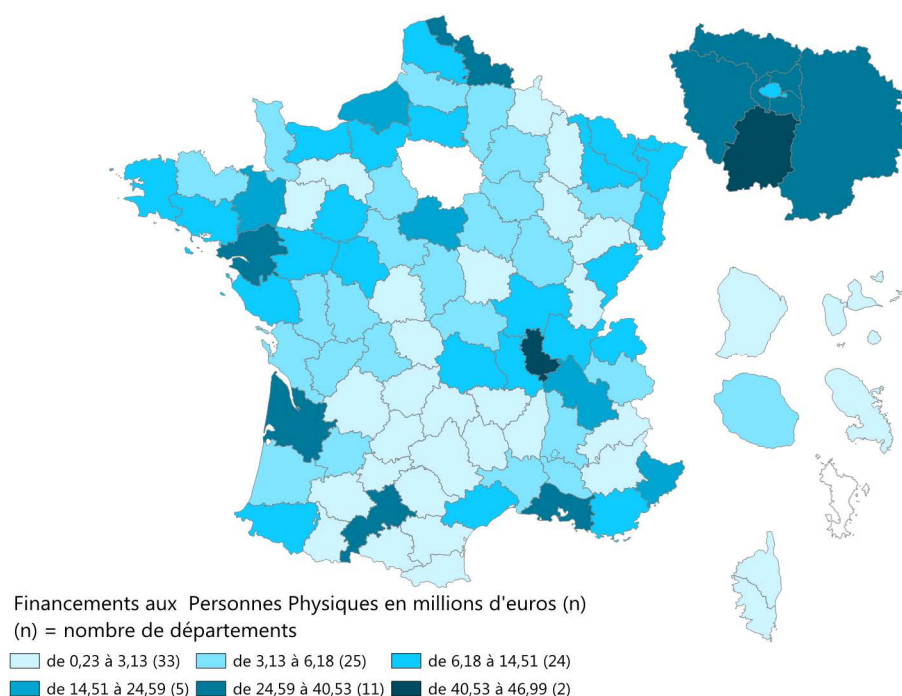
Régions	ALLIANCE TERRITOIRES	AMALLIA	ASTRIA	CIL ATLANTIQUE	CIL DE LA MARTINIQUE	CIL LOGEO	CIL MÉDITERRANÉE	CIL VAL DE LOIRE	CILGÈRE	ENTREPRISES- HABITAT	GIC	GROUPE CILEO	INICIAL	LOGHAB	LOGILIA	LOGILLANCE OUEST	PLURIAL ENTREPRISES	PROCLIA	SOLENDI	VILOGIA ENTREPRISES	TOTAL par région	Montant par région en millions d'euros	Nombre de CIL intervenant par région
Alsace	3,34%	0,27%	1,51%	0,08%		0,36%	0,26%	0,07%	2,03%	0,29%	3,07%	0,05%	0,22%	0,13%	13,21%	0,21%	24,36%	0,17%	1,17%	0,26%	2,16%	19,88	19
Aquitaine	27,48%	1,74%	4,16%	1,05%		5,56%	0,81%	0,41%	7,24%	1,87%	9,46%	2,53%	0,29%	0,78%	0,69%	0,83%	1,82%	1,29%	2,17%	2,46%	5,10%	46,94	19
Auvergne	0,34%	2,36%	0,33%	0,02%		0,57%	0,12%	0,19%	0,54%	2,44%	0,73%	0,24%	0,13%	41,61%	0,07%	0,00%	0,18%	0,33%	0,37%	0,33%	1,75%	16,14	19
Basse-Normandie	0,47%	0,26%	0,89%	0,30%		1,30%	0,25%	0,29%	0,86%	0,26%	2,11%	0,05%	1,02%	0,02%	0,06%	39,22%	0,21%	0,41%	0,56%	0,28%	1,68%	15,45	19
Bourgogne	0,52%	1,02%	0,41%	0,14%		0,45%	0,15%	0,13%	1,04%	1,53%	1,03%	0,05%	0,08%	40,72%	18,45%	0,11%	0,83%	0,31%	0,47%	0,20%	2,01%	18,53	19
Bretagne	1,36%	2,36%	3,79%	17,91%		2,46%	0,37%	1,09%	5,15%	0,48%	3,21%	0,18%	86,99%	0,73%	0,47%	0,65%	0,95%	0,83%	3,96%	0,79%	4,51%	41,50	19
Centre	1,23%	2,00%	1,52%	0,77%		0,76%	0,17%	71,45%	2,56%	1,54%	3,89%	0,23%	0,37%	1,61%	0,34%	0,76%	1,42%	5,40%	3,80%	1,01%	4,74%	43,63	19
Champagne-Ardenne	0,97%	0,30%	0,56%	0,11%		0,54%	0,01%	0,05%	0,75%	0,32%	0,68%	0,05%	0,12%	0,60%	0,51%	0,08%	19,17%	3,26%	0,28%	2,48%	1,31%	12,10	19
Corse		0,10%	0,10%			0,87%	4,34%		0,13%	0,00%	0,21%						0,05%	0,02%	0,11%	0,00%	0,22%	2,00	11
Franche-Comté	0,33%	0,56%	0,28%	0,00%		0,10%	0,00%	0,00%	0,46%	4,73%	0,32%	0,01%	0,05%	0,61%	55,74%	0,00%	0,73%	0,16%	0,57%	0,04%	1,43%	13,16	19
Guadeloupe	0,04%	1,97%			3,18%	0,13%			0,05%		0,05%	0,01%	0,05%						0,01%		0,24%	2,17	9
Guyane	0,02%	0,07%			1,82%	0,03%		0,00%	0,29%	0,00%		0,15%								0,02%	0,05%	0,47	9
Haute-Normandie	1,18%	1,05%	1,23%	0,24%		26,32%	0,29%	0,40%	1,63%	0,65%	7,59%	0,06%	2,63%	0,25%	0,15%	40,54%	0,77%	1,44%	3,79%	0,69%	3,43%	31,60	19
Île-de-France	20,32%	19,09%	50,69%	1,81%		40,74%	2,24%	1,60%	28,65%	10,25%	25,97%	0,97%	1,55%	2,65%	3,11%	8,76%	12,71%	58,80%	30,10%	9,84%	24,97%	229,84	19
Languedoc-Roussillon	2,81%	0,90%	2,23%	0,11%		1,59%	5,29%	0,10%	2,56%	1,26%	2,30%	20,35%	0,19%	0,40%	0,32%	0,28%	0,57%	0,66%	1,34%	1,67%	2,24%	20,59	19
La Réunion	0,01%	0,24%	0,15%			0,01%		0,00%	0,81%			0,05%							2,93%	0,01%	0,47%	4,35	8
Limousin	4,71%	0,23%	0,26%	0,07%		0,20%	0,02%	0,19%	0,94%	0,14%	0,73%	0,22%	0,00%	0,59%	0,04%	0,08%	0,39%	0,04%	0,26%	1,88%	0,71%	6,49	19
Lorraine	4,99%	0,99%	1,26%	0,04%		0,41%	0,17%	0,11%	9,91%	0,75%	1,68%	0,05%	0,02%	1,08%	2,15%	0,18%	20,88%	0,45%	0,96%	1,18%	2,82%	25,93	19
Martinique	0,01%	0,07%		0,00%	95,00%	0%			0,22%	0,00%		0,00%						0,03%	0,00%		0,26%	2,42	10
Mayotte																							0
Midi-Pyrénées	3,86%	3,87%	3,91%	0,49%		2,05%	0,74%	0,36%	4,21%	1,24%	6,33%	72,04%	0,43%	0,54%	0,40%	1,00%	1,31%	1,13%	2,53%	0,65%	5,12%	47,09	19
Nord-Pas-de-Calais	4,89%	2,42%	8,88%	0,69%		1,08%	0,37%	0,17%	6,37%	0,95%	4,43%	0,30%	0,41%	0,12%	0,47%	1,71%	3,16%	1,60%	5,81%	46,95%	5,13%	47,19	19
Pays de la Loire	2,51%	2,71%	2,97%	73,63%		2,03%	0,17%	21,79%	6,53%	1,81%	5,89%	0,27%	4,19%	1,72%	0,83%	2,48%	2,88%	1,16%	14,82%	2,89%	6,70%	61,68	19
Picardie	0,96%	0,46%	1,89%	0,06%		0,79%	0,14%	0,18%	1,04%	0,31%	1,23%	0,04%	0,12%	0,22%	0,19%	0,75%	1,11%	19,18%	1,21%	0,52%	2,11%	19,39	19
Poitou-Charentes	1,35%	0,73%	0,61%	1,42%		0,55%	0,03%	0,79%	1,99%	0,34%	1,25%	0,16%	0,10%	0,52%	0,20%	0,10%	0,55%	0,25%	6,87%	12,19%	1,84%	16,92	19
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,15%	3,63%	4,94%	0,31%		5,61%	82,43%	0,29%	5,21%	3,47%	6,40%	1,11%	0,25%	0,49%	1,32%	0,78%	1,98%	1,16%	7,58%	10,42%	6,57%	60,49	19
Rhône-Alpes	11,14%	50,60%	7,45%	0,73%		5,40%	1,63%	0,33%	8,82%	65,35%	11,44%	0,83%	0,78%	4,62%	1,27%	1,47%	3,99%	1,92%	8,35%	3,23%	12,43%	114,44	19
Total par organisme	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	920,38	
Montant par organisme en millions d'euros	68,26	98,09	119,81	20,12	2,20	18,86	27,76	33,89	99,89	23,82	69,71	30,25	18,41	25,29	16,37	24,87	30,37	61,14	105,99	25,28	920,38		
Nombre de régions	25	26	23	22	3	26	22	22	26	24	23	25	22	21	21	21	22	23	25	24	26		
Nombre de régions significatives	9	4	7	2	2	5	3	2	9	4	11	2	2	3	4	3	6	4	9	5	10		

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)

Tableau 17 : Financements reçus par collecteur en 2014 selon la localisation des bénéficiaires

Comme l'illustre la Carte 12 (page 51), plus du tiers (35,4%) des financements à destination des personnes physiques est concentré dans 13 départements, les départements de la petite couronne captant 10,3% de ces financements et ceux de la région francilienne 25,0%. Le département du Rhône constitue le premier destinataire avec 46,9 millions d'euros (soit 5,1% des financements), suivi de l'Essonne avec 45,1 millions d'euros (soit 4,9% des financements). Tous les départements sont destinataires de financements, excepté Mayotte.

Carte 12 : Répartition départementale des financements versés en 2014 selon la domiciliation des bénéficiaires



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014).

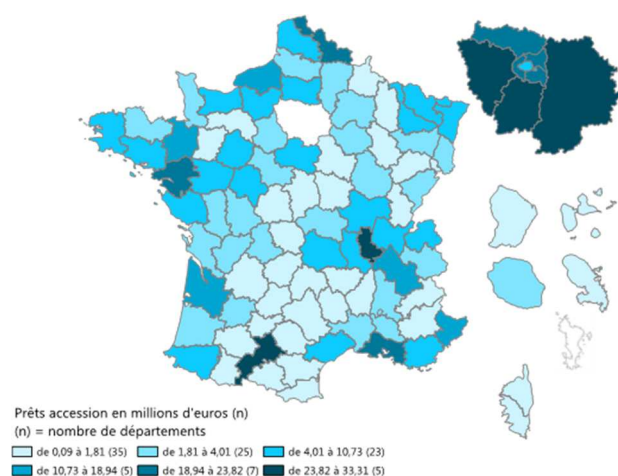
Cette distribution spatiale varie selon la catégorie de financement (cf. Carte 13, page 52) :

- les prêts « Accession » (construction neuve, acquisition dans le neuf ou l'ancien), qui représentent 66,7% des financements aux personnes physiques avec 614,1 millions d'euros, sont diffusés dans tous les départements hormis Mayotte. Ils se concentrent principalement dans les départements de l'Île-de-France (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise) où les résidences pavillonnaires dominent ainsi que dans le Rhône (5,4% des investissements) et la Haute-Garonne (4,0% des investissements). Les cinq départements vers lesquels sont dirigés majoritairement les prêts « Accession » (Rhône, Essonne, Seine-et-Marne, Yvelines, Haute-Garonne) concentrent 22,4% de ces financements en Île-de-France, la petite couronne regroupe 11,5% des investissements nationaux tandis que la grande couronne en capte 27,9% ;
- les prêts « Travaux » (agrandissement, amélioration de la performance énergétique, situation de handicap, copropriétés dégradées), qui représentent 11,5% des financements aux personnes physiques avec 105,9 millions d'euros, sont réalisés dans tous les départements sauf Mayotte. 5,5% de ce financement se localise en petite couronne et 13,5% en grande couronne. Le département bénéficiant le plus de ces aides est le Nord (5,1% des investissements) ;

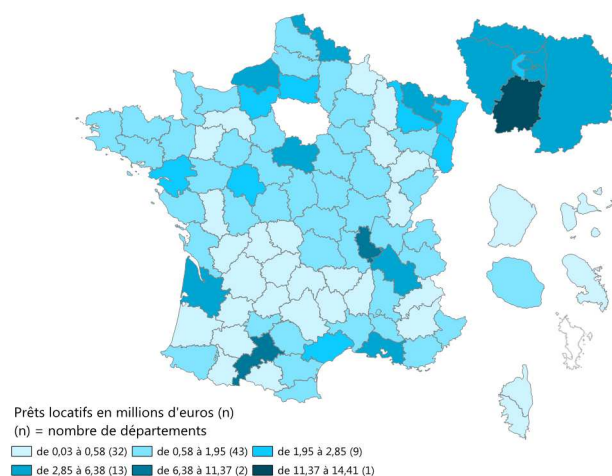
- les prêts « Locatifs » (avances LOCA-PASS, garanties de loyer LOCA-PASS, avance de quittance de loyer, ...), qui représentent 17,1% des financements aux personnes physiques avec 164,2 millions d'euros, sont majoritairement distribués dans les départements des agglomérations de plus de 100 000 habitants où les logements sociaux sont les plus répandus (départements franciliens, Rhône, Nord, Haute-Garonne ou Moselle entre autres). La petite couronne représente 9,4% de ces investissements tandis que la grande couronne pèse plus de 25,6%. Se détachent les départements de l'Essonne (8,8% des financements), du Rhône (5,1% des financements) et de la Haute-Garonne (4,5% des financements) ;
- les financements de la mobilité (prêt-relais mobilité, MOBILI-PASS, MOBILI-JEUNE), qui représentent 8,0% des financements aux personnes physiques avec 73,8 millions d'euros, sont distribués principalement dans les départements des grands centres urbains avec une dynamique économique favorable (Haute-Garonne, Paris, Rhône, Gironde, etc.). 11,8% de ces investissements sont dirigés vers la petite couronne tandis que la grande couronne en capte 16,2%. Les cinq départements qui bénéficient majoritairement de ces financements (Haute-Garonne, Rhône, Paris, Loire-Atlantique, Gironde) concentrent près du quart (25,8%) de ces financements.

Carte 13 : Répartition départementale des financements reçus en 2014 par catégorie selon la domiciliation du bénéficiaire

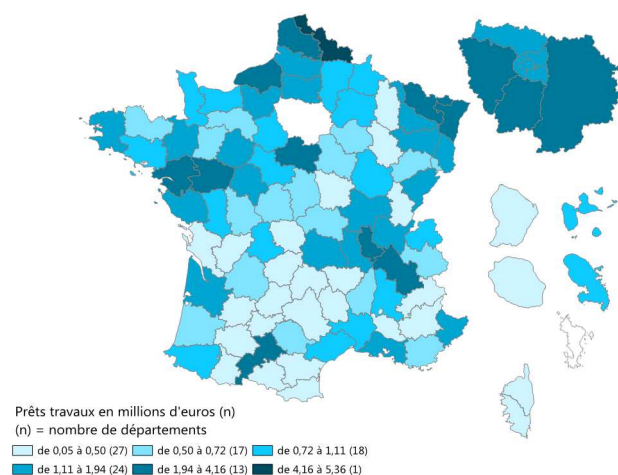
Prêts accession



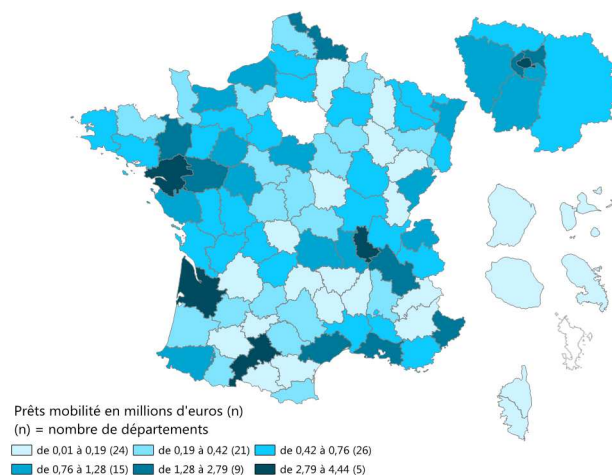
Prêts locatifs



Prêts travaux



Financements de la mobilité



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

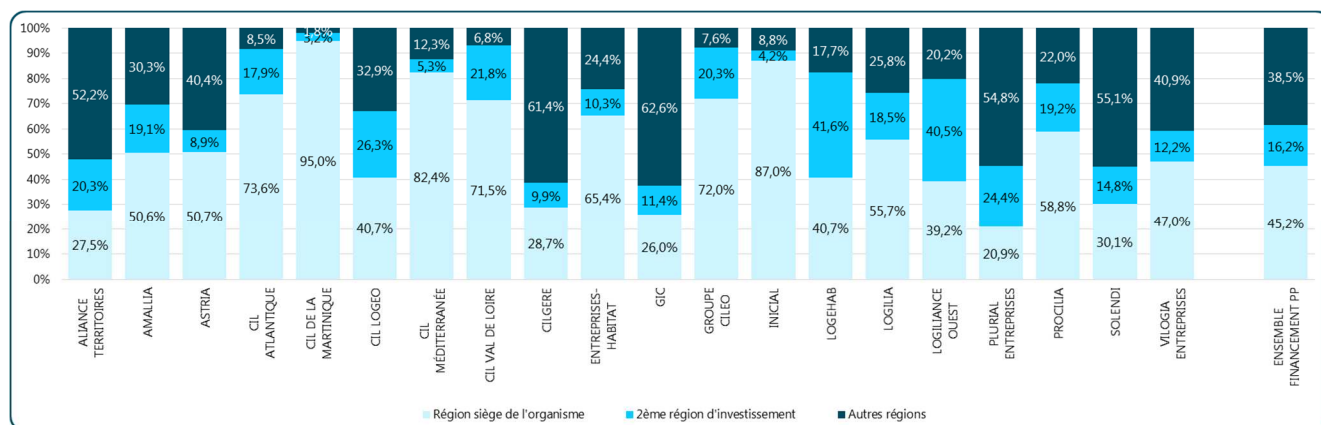
Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014).

Contrairement aux personnes morales, comme l'illustre le Graphique 9 (page 53), la diffusion des financements aux personnes physiques est plus homogène sur l'ensemble du territoire. La distribution des financements aux personnes physiques représente 25,0% pour la région Île-de-France alors qu'elle est de 50,7% pour les personnes morales. 11 collecteurs consacrent au moins la moitié de leurs financements aux personnes physiques à une seule région et, pour 17 d'entre eux, la région du siège social est la principale région d'investissement. Sur la base d'un seuil de 3% pour la quote-part de financements affectée à une région (cf. Tableau 17, page 50), sont présents significativement par ordre décroissant du nombre de régions le GIC dans 11 régions et ALIANCE TERRITOIRES, CILGERE et SOLENDI dans 9 régions.

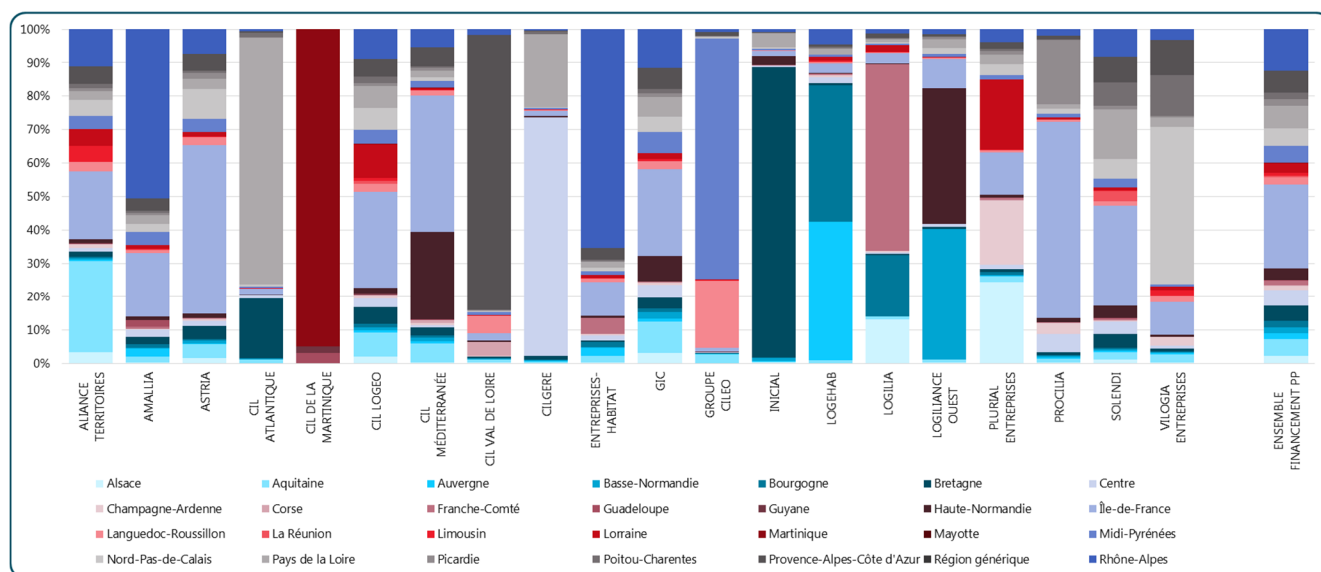
Ces collecteurs ont en effet une distribution des financements par région proche du profil global. À l'inverse, 8 collecteurs, dont le siège social est en province ou dans les DOM, interviennent significativement dans au maximum 3 régions. Il s'agit de CIL ATLANTIQUE, CIL DE LA MARTINIQUE, CIL MÉDITERRANÉE, CIL VAL DE LOIRE, GROUPE CILEO, INICIAL, LOGEHAB, LOGILIANCE OUEST.

Graphique 9 : Répartition régionale des financements aux personnes physiques selon la domiciliation en 2014

Ventilation des régions en trois classes : région du siège du CIL, deuxième région d'activité et autres régions



Détail de toutes les régions



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014)

4.3.2 Analyse selon la localisation des bénéficiaires et les niveaux de population

La comparaison de la ventilation des financements reçus par région en 2014 avec la répartition des populations légales millésimées 2012 (cf. Tableau 18, page 54) établit une forte corrélation entre les deux variables avec un coefficient de 0,98. Les financements aux personnes physiques s'orientent donc globalement et majoritairement vers les régions les plus peuplées.

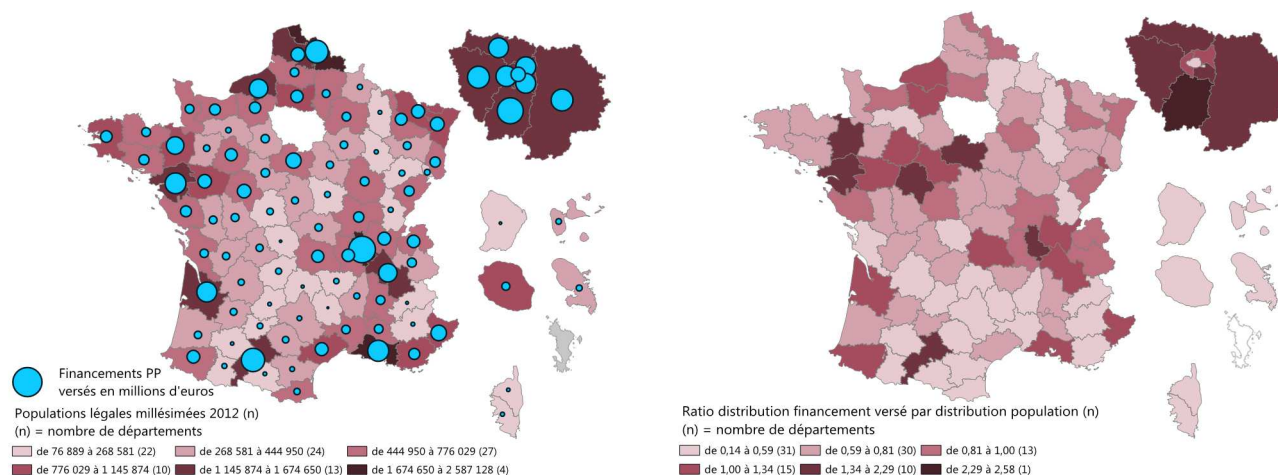
Toutefois, si effectivement les populations des régions les plus peuplées reçoivent les financements les plus importants en valeur absolue, l'analyse de l'indicateur standardisé de répartition des financements versés montre que la relation n'est pas strictement linéaire. Ainsi, comme l'illustrent les cartes de la page 55, plus les départements sont peuplés, plus ils captent les financements, amplifiant ainsi le dynamisme démographique et économique des régions bénéficiaires. Le sud de la France, mis à part les Bouches-du-Rhône, la Gironde et la Haute-Garonne, apparaît comme déficitaire pour les financements aux personnes physiques, de même que les régions Languedoc-Roussillon, Limousin, Poitou-Charentes et Champagne-Ardenne. Cette dernière, dont la population stagne entre 2007 et 2012, représente une part de 1,3% dans les financements, inférieure à sa quote-part de 2% dans la population globale. L'indicateur standardisé varie entre 0,14 et 0,44 pour les départements des DOM, ce qui illustre la faiblesse relative des financements en Outre-Mer.

Tableau 18 : Financements personnes physiques versés en 2014 et populations légales millésimées en 2012

Régions	Populations légales 2012		Financements Personnes Physiques en 2014				
	Nombre	Répartition (I)	Montants en millions d'euros			Répartition (II)	Répartition standardisée (II)/ (I)
			Prêts	Subventions	Total		
Alsace	1 859 869	2,84%	18,12	1,76	19,88	2,16%	0,76
Aquitaine	3 285 970	5,02%	41,95	4,99	46,94	5,10%	1,02
Auvergne	1 354 104	2,07%	14,80	1,34	16,14	1,75%	0,85
Basse-Normandie	1 477 209	2,26%	13,75	1,70	15,45	1,68%	0,74
Bourgogne	1 641 130	2,51%	16,93	1,61	18,53	2,01%	0,80
Bretagne	3 237 097	4,95%	38,55	2,95	41,50	4,51%	0,91
Centre	2 563 586	3,92%	40,13	3,50	43,63	4,74%	1,21
Champagne-Ardenne	1 339 270	2,05%	10,66	1,44	12,10	1,31%	0,64
Corse	316 257	0,48%	1,88	0,12	2,00	0,22%	0,45
Franche-Comté	1 175 684	1,80%	11,72	1,44	13,16	1,43%	0,80
Guadeloupe	403 314	0,62%	2,11	0,06	2,17	0,24%	0,38
Guyane	239 648	0,37%	0,44	0,02	0,47	0,05%	0,14
Haute-Normandie	1 845 547	2,82%	30,08	1,51	31,60	3,43%	1,22
Île-de-France	11 898 502	18,18%	217,96	11,88	229,84	24,97%	1,37
Languedoc-Roussillon	2 700 266	4,13%	18,05	2,54	20,59	2,24%	0,54
La Réunion	833 944	1,27%	4,26	0,09	4,35	0,47%	0,37
Limousin	738 633	1,13%	5,50	0,99	6,49	0,71%	0,62
Lorraine	2 349 816	3,59%	24,14	1,79	25,93	2,82%	0,78
Martinique	388 364	0,59%	2,41	0,01	2,42	0,26%	0,44
Mayotte	212 645	0,32%	0,00	0,00			0,00
Midi-Pyrénées	2 926 592	4,47%	41,32	5,77	47,09	5,12%	1,14
Nord-Pas-de-Calais	4 050 756	6,19%	44,71	2,48	47,19	5,13%	0,83
Pays de la Loire	3 632 614	5,55%	54,53	7,15	61,68	6,70%	1,21
Picardie	1 922 342	2,94%	18,23	1,16	19,39	2,11%	0,72
Poitou-Charentes	1 783 991	2,73%	14,77	2,15	16,92	1,84%	0,67
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 935 576	7,54%	55,62	4,87	60,49	6,57%	0,87
Rhône-Alpes	6 341 160	9,69%	104,92	9,52	114,44	12,43%	1,28
Total	65 146 045	100,00%	847,55	72,83	920,38	100,00%	1,00
Moyenne	2 424 218	3,70%	31,39	2,70	35,40	3,85%	0,77
Moyenne hors Île-de-France	2 059 822	3,15%	24,21	2,34	27,62	3,00%	0,75
Médiane	1 845 547	2,82%	18,05	1,70	19,63	2,13%	0,78
Minimum	212 645	0,32%	0,00	0,00	0,47	0,05%	0,00
Maximum	11 898 502	18,18%	217,96	11,88	229,84	24,97%	1,37

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014) pour les financements, INSEE pour l'estimation de la population légale millésimée 2012.

Carte 14 : Répartition départementale des financements PP versés en 2014 et populations légales millésimées 2012



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014). INSEE pour l'estimation de la population légale millésimée 2012.

4.3.3 Analyse des financements aux personnes physiques selon le statut d'occupation de la résidence principale

Les statistiques concernant le statut d'occupation de la résidence principale¹⁵ sont issues de l'exploitation des résultats du recensement de la population pour l'année 2012, dernière année disponible. L'objet de cette section est de comparer les statistiques géographiques selon le statut d'occupation de la résidence principale à la distribution des financements relatifs aux personnes physiques.

4.3.3.1 Financements accession et travaux

Les prêts « Accession » sont destinés aux ménages accédant à la propriété et les prêts « Travaux », bien qu'ouverts aux locataires, sont principalement distribués aux propriétaires ou aux accédants à la propriété. Le Tableau 19 présente les montants et la répartition par région des prêts Accession ou Travaux en 2014 (720,1 millions d'euros versés), ainsi que le dénombrement et la répartition des ménages propriétaires de résidences principales recensés en 2012 (16 311 485 recensés). La région Île-de-France représente à elle seule 25,7% des financements pour 14,6% des propriétaires. Le surcroît du montant global des financements dans cette région traduit un coût de vie plus élevé que sur le reste du territoire national¹⁶. À l'opposé, on observe que la région Poitou-Charentes représente

¹⁵ Le statut d'occupation du logement définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété ;
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ;
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

¹⁶ À titre illustratif, une étude de l'INSEE publiée en 2008 affirme que les prix sont plus élevés de 13% en Île-de-France que ceux de la province. L'écart de prix le plus important (36 %) entre l'Île-de-France et le reste de la métropole est celui des dépenses relatives au logement (loyers, eau, gaz, électricité et autres combustibles). L'écart se concentre sur les loyers, réels ou imputés, supérieurs de 47 % à ceux de la province. L'ampleur de l'écart est à peu près le même pour les appartements et pour les maisons individuelles. Cf. « Les prix sont plus élevés en Île-de-France qu'en province », INSEE Première n°1210, octobre 2008, <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1210/ip1210.pdf>.

Des études économétriques tentent par ailleurs de qualifier le prix en fonction notamment de la distance par rapport au centre de la ville et de la taille de l'aire urbaine. Cf. « Prix des logements : Quels facteurs expliquent leur disparité au sein et entre les aires

1,7% des montants distribués et 3,2% des propriétaires. La standardisation de la répartition des financements accession et travaux par la ventilation des nombres de propriétaires montre que les régions Île-de-France, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Haute-Normandie, Centre constituent des régions vers lesquelles les financements se concentrent alors que les régions Limousin, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes sont déficitaires. Nonobstant ces disparités régionales, il existe une forte corrélation au niveau régional entre les financements versés au titre de l'accession et des travaux et le nombre de propriétaires de résidences principales (0,95 en 2014).

Tableau 19 : Propriétaires en 2012 et financements reçus en 2014 pour l'accession et les travaux

Régions	Propriétaires en 2012		Prêts accession et travaux 2014				Répartition standardisée (II)/(I)	Répartition standardisée hors Île-de-France (II)/(I)
	Nombre	Répartition (I)	Montant prêts accession en millions d'euros	Montant prêts travaux en millions d'euros	Total	Répartition (II)		
Alsace	461 187	2,83%	11,26	3,76	15,02	2,09%	0,74	0,99
Aquitaine	892 929	5,47%	32,95	3,97	36,92	5,13%	0,94	1,26
Auvergne	398 876	2,45%	10,47	2,47	12,95	1,80%	0,74	0,99
Basse-Normandie	391 539	2,40%	9,63	2,34	11,97	1,66%	0,69	0,93
Bourgogne	472 877	2,90%	9,97	3,30	13,27	1,84%	0,64	0,86
Bretagne	961 277	5,89%	30,00	4,39	34,39	4,78%	0,81	1,09
Centre	719 931	4,41%	25,27	6,77	32,03	4,45%	1,01	1,36
Champagne-Ardenne	335 918	2,06%	5,63	2,93	8,55	1,19%	0,58	0,78
Corse	74 032	0,45%	1,43	0,38	1,81	0,25%	0,55	0,74
Franche-Comté	318 780	1,95%	7,22	2,97	10,19	1,41%	0,72	0,98
Guadeloupe	100 502	0,62%	0,93	1,02	1,95	0,27%	0,44	0,59
Guyane	30 571	0,19%	0,36	0,05	0,41	0,06%	0,30	0,41
Haute-Normandie	446 117	2,73%	20,65	3,97	24,61	3,42%	1,25	1,68
Île-de-France	2 382 770	14,61%	171,05	14,34	185,39	25,75%	1,76	
Languedoc-Roussillon	704 469	4,32%	12,65	2,62	15,28	2,12%	0,49	0,66
La Réunion	156 784	0,96%	3,47	0,26	3,73	0,52%	0,54	0,73
Limousin	226 450	1,39%	3,33	1,41	4,73	0,66%	0,47	0,64
Lorraine	613 756	3,76%	12,34	5,97	18,31	2,54%	0,68	0,91
Martinique	89 378	0,55%	1,37	0,81	2,18	0,30%	0,55	0,74
Mayotte	0	0,00%	0,00	0,00				
Midi-Pyrénées	805 539	4,94%	30,45	4,26	34,70	4,82%	0,98	1,31
Nord-Pas-de-Calais	933 436	5,72%	30,48	8,32	38,80	5,39%	0,94	1,27
Pays de la Loire	1 009 005	6,19%	40,59	8,02	48,61	6,75%	1,09	1,47
Picardie	489 976	3,00%	11,20	3,61	14,80	2,06%	0,68	0,92
Poitou-Charentes	529 119	3,24%	10,20	2,19	12,40	1,72%	0,53	0,71
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 196 151	7,33%	44,91	4,63	49,54	6,88%	0,94	1,26
Rhône-Alpes	1 570 117	9,63%	76,36	11,22	87,58	12,16%	1,26	1,70
Total	16 311 485	100,00%	614,15	105,95	720,10	100,00%	1,00	1,00
Moyenne	604 129	3,70%	22,75	3,92	27,70	3,85%	0,80	1,02
Moyenne hors Île-de-France	535 720	3,28%	17,04	3,52	21,39	2,97%	0,77	1,02
Médiane	472 877	2,90%	11,20	3,30	14,91	2,07%	0,75	0,98
Minimum	0	0,00%	0,00	0,00	0,41	0,06%	0,16	0,22
Maximum	2 382 770	14,61%	171,05	14,34	185,39	25,75%	1,67	1,63

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014) pour les financements, INSEE Recensement de la Population 2012 pour le statut d'occupation des résidences principales.

4.3.3.2 Financements locatifs

Les avances LOCA-PASS¹⁷ s'élèvent à 71,1 millions d'euros en 2014. Les principales régions bénéficiaires sont les régions Île-de-France avec 23,1%, Rhône-Alpes avec 11,8% et Pays de la Loire avec 5,9% (cf. Tableau 20, page 57).

Les données des nouveaux emménagements en 2014 selon le statut d'occupation ne sont pas disponibles. Une approche de comparaison avec le nombre de résidences principales occupées par des locataires en 2012 est donc effectuée. Cette statistique donne une indication sur la répartition territoriale du parc locatif privé et public en France.

urbaines ? », Études & documents, Commissariat Général au Développement Durable, n°120, Mars 2015 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED120.pdf>

¹⁷ L'avance LOCA-PASS est un prêt qui permet de financer le dépôt de garantie réclamé au locataire au moment de son entrée dans les lieux.

La corrélation entre le montant des Avances LOCA-PASS versées et la répartition du parc locatif est forte (0,96). La standardisation souligne une distribution relativement élevée dans les régions Centre, Lorraine, Bourgogne et Midi-Pyrénées alors que les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon bénéficient proportionnellement moins des avances LOCA-PASS.

Tableau 20 : Locataires en 2012 et flux de financement avances LOCA-PASS en 2014

Régions	Résidences principales occupées par des locataires en 2012		Avances LOCA-PASS 2014		
	Nombre	Répartition (I)	Montant en millions d'euros	Répartition (II)	Répartition standardisée (II)/(I)
Alsace	311 173	2,76%	1,77	2,48%	0,90
Aquitaine	549 550	4,88%	2,63	3,70%	0,76
Auvergne	207 676	1,84%	1,43	2,01%	1,09
Basse-Normandie	249 282	2,21%	1,18	1,65%	0,75
Bourgogne	251 986	2,24%	2,08	2,92%	1,30
Bretagne	466 284	4,14%	2,85	4,01%	0,97
Centre	387 939	3,45%	4,29	6,03%	1,75
Champagne-Ardenne	245 290	2,18%	1,56	2,20%	1,01
Corse	54 117	0,48%	0,06	0,08%	0,17
Franche-Comté	189 102	1,68%	0,93	1,31%	0,78
Guadeloupe	59 412	0,53%	0,14	0,20%	0,38
Guyane	33 058	0,29%	0,03	0,04%	0,15
Haute-Normandie	330 981	2,94%	2,62	3,68%	1,25
Île-de-France	2 477 248	22,00%	16,42	23,08%	1,05
Languedoc-Roussillon	471 219	4,19%	1,92	2,71%	0,65
La Réunion	133 842	1,19%	0,53	0,75%	0,63
Limousin	111 654	0,99%	0,57	0,80%	0,80
Lorraine	379 368	3,37%	3,28	4,61%	1,37
Martinique	62 288	0,55%	0,23	0,32%	0,57
Mayotte	0	0,00%	0,00		
Midi-Pyrénées	479 313	4,26%	3,90	5,48%	1,29
Nord-Pas-de-Calais	696 790	6,19%	2,88	4,05%	0,65
Pays de la Loire	541 115	4,81%	4,22	5,93%	1,23
Picardie	286 294	2,54%	2,21	3,11%	1,22
Poitou-Charentes	265 225	2,36%	1,65	2,32%	0,98
Provence-Alpes-Côte d'Azur	922 924	8,20%	3,38	4,76%	0,58
Rhône-Alpes	1 095 680	9,73%	8,40	11,80%	1,21
Total	11 258 810	100,00%	71,15	100,00%	1,00
Moyenne	416 993	3,70%	2,64	3,85%	0,90
Moyenne hors Île-de-France	337 752	3,00%	2,10	3,08%	0,90
Médiane	286 294	2,54%	1,92	2,81%	0,93
Minimum	0	0,00%	0,00	0,04%	0,15
Maximum	2 477 248	22,00%	16,42	23,08%	1,75

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014) pour les financements, INSEE Recensement de la Population 2012 pour le statut d'occupation des résidences principales.

4.3.4 Analyse des financements aux personnes physiques selon l'accès aux aides sociales

Cette analyse est circonscrite aux mises en jeu de garanties de loyer et à l'APL. Le montant des mises en jeu de garantie de loyer LOCA-PASS¹⁸ s'élève à 52,7 millions d'euros en 2014. Il s'agit d'un prêt que le locataire doit rembourser au collecteur qui a pris en charge temporairement le paiement de ses loyers. Par ordre d'importance décroissante, les locataires de la région Île-de-France représentent 29,0% des financements accordés, suivis de ceux des régions Rhône-Alpes (16,3%) et Centre (6,8%).

Les transformations de créances en subvention évaluent la sinistralité des impayés de loyers. Cela signifie que le locataire n'est plus en mesure de rembourser le collecteur, qui transforme alors le prêt en subvention. Le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à 40,4 millions d'euros en 2014 à l'échelon national. 17,9% de ces créances ne sont pas ventilées par localisation géographique, ce qui fragilise l'analyse de la répartition territoriale de ces

¹⁸ La garantie LOCA-PASS est une garantie de paiement du loyer et des charges en cas d'impayés du locataire. La garantie ne concerne que les logements appartenant à des personnes morales (organismes HLM, par exemple) et uniquement aux logements conventionnés APL ou ANAH. En cas de loyers impayés, la garantie est mise en œuvre sur demande du bailleur auprès de l'organisme d'Action Logement, après mise en demeure du locataire. Le locataire dispose d'un délai maximal de 3 ans pour rembourser le montant de sa dette. Le montant à rembourser ne fait l'objet d'aucun intérêt d'emprunt.



créances. Les créances irrécouvrables se situent en Île-de-France pour 21,0%, Midi-Pyrénées pour 9,4% et Rhône-Alpes pour 8,3%.

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer d'un logement conventionné et sous condition d'un plafond de ressources. Elle a ainsi un pouvoir solvabilisateur. Cette donnée pourrait donc constituer un proxy d'indicateur de niveau de vie des locataires pouvant prétendre à la mise en jeu de garantie LOCA-PASS. 2,7 millions de foyers bénéficiaires de l'APL Location sont recensés en 2014.

La corrélation entre les mises en jeu de garantie de loyer et l'APL Location est de 0,95, alors qu'elle est de 0,87 entre la transformation de créance en subvention et l'APL Location en raison de l'absence de ventilation d'une masse importante de créances irrécouvrables.

La standardisation (par rapport à la répartition des bénéficiaires d'APL) de la distribution des mises en jeu et transformations de créances en subventions ne donne pas des indications claires, même si quatre régions ressortent comme surreprésentées : Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Alsace et Île-de-France, a contrario de l'Auvergne et du Nord-Pas-de-Calais.

Tableau 21 : APL Location et Garanties de loyer en 2014

Régions	Nombre de foyers bénéficiaires APL location en 2014		Mises en jeu de garanties de loyer en 2014			Transformation de créances en subventions en 2014		
	Nombre	Répartition (I)	Montant en millions d'euros	Répartition (II)	Répartition standardisée	Montant en millions d'euros	Répartition (III)	Répartition standardisée
Alsace	68 189	2,53%	1,25	2,37%	0,93	1,17	2,90%	1,39
Aquitaine	102 636	3,81%	2,24	4,25%	1,11	0,98	2,43%	0,78
Auvergne	48 751	1,81%	0,37	0,70%	0,39	0,15	0,38%	0,25
Basse-Normandie	65 607	2,44%	0,57	1,08%	0,44	0,32	0,80%	0,40
Bourgogne	63 490	2,36%	1,54	2,92%	1,24	0,55	1,36%	0,70
Bretagne	116 907	4,34%	1,24	2,35%	0,54	1,11	2,75%	0,77
Centre	105 351	3,91%	3,56	6,76%	1,73	1,55	3,85%	1,20
Champagne-Ardenne	74 395	2,76%	0,53	1,00%	0,36	0,29	0,72%	0,32
Corse	8 021	0,30%	0,01	0,02%	0,05	0,02	0,04%	0,17
Franche-Comté	48 937	1,82%	0,52	0,98%	0,54	0,52	1,29%	0,86
Guadeloupe	24 110	0,90%	0,01	0,02%	0,03	0,04	0,09%	0,12
Guyane	10 504	0,39%	0,01	0,01%	0,02	0,00	0,01%	0,02
Haute-Normandie	97 776	3,63%	2,78	5,28%	1,45	1,00	2,47%	0,83
Île-de-France	511 208	18,99%	15,30	29,03%	1,53	8,47	20,98%	1,34
Languedoc-Roussillon	95 948	3,56%	0,76	1,45%	0,41	2,88	7,13%	2,43
La Réunion	43 227	1,61%	0,00	0,00%	0,00	0,10	0,25%	0,19
Limousin	26 725	0,99%	0,17	0,33%	0,33	0,33	0,82%	1,01
Lorraine	98 735	3,67%	2,48	4,70%	1,28	1,25	3,10%	1,03
Martinique	24 885	0,92%	0,01	0,01%	0,01	0,06	0,14%	0,18
Mayotte			0,00			0,00		
Midi-Pyrénées	98 410	3,66%	2,39	4,53%	1,24	3,78	9,37%	3,12
Nord-Pas-de-Calais	229 277	8,52%	2,94	5,59%	0,66	0,81	2,00%	0,29
Pays de la Loire	139 711	5,19%	1,49	2,83%	0,55	1,04	2,57%	0,60
Picardie	82 633	3,07%	1,05	1,99%	0,65	0,84	2,07%	0,82
Poitou-Charentes	57 194	2,13%	0,65	1,23%	0,58	0,65	1,62%	0,93
Provence-Alpes-Côte d'Azur	169 960	6,31%	2,28	4,32%	0,68	1,91	4,74%	0,91
Rhône-Alpes	278 876	10,36%	8,57	16,26%	1,57	3,34	8,28%	0,97
Total ventilé	2 691 463	100,0%	52,70	100,00%	1,00	33,16	82,15%	1,00
Non ventilé						7,21	17,85%	
Total	2 691 463	100,0%	52,70	100,00%		40,37	100,00%	
Moyenne	103 518	3,85%	1,95	3,85%	0,70	1,23	3,16%	0,83
Moyenne hors Île-de-France	87 210	3,24%	1,44	2,84%	0,67	0,95	2,45%	0,81
Médiane	78 514	2,92%	1,05	2,17%	0,56	0,81	2,04%	0,80
Minimum	8 021	0,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,01%	0,02
Maximum	511 208	18,99%	15,30	29,03%	1,73	8,47	20,98%	3,12

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014) pour les financements, INSEE Recensement de la Population 2012 pour les données relatives aux locataires HLM et CNAF pour les données des bénéficiaires de l'APL Location.

4.3.5 Analyse du financement de la mobilité selon des données d'emploi

Le montant des financements à la mobilité atteint 73,8 millions d'euros en 2014. Par ordre d'importance décroissante, l'Île-de-France représente 16,2%, Rhône-Alpes 13,1% et Pays de la Loire 9,8%.

Le ratio standardisé de répartition du financement de la mobilité donne une indication sur le niveau relatif de la mobilité des salariés. Il s'échelonne de 0,03 pour la Martinique à 1,8 pour la région Midi-Pyrénées. Ce ratio est particulièrement élevé pour les Pays de la Loire (1,7) et l'Aquitaine (1,4).

Tableau 22 : Nombre d'actifs en 2012 et financements de la mobilité en 2014

Régions	Actifs en 2012		Financement de la mobilité en 2014		
	Nombre	Répartition (I)	Montant	Répartition (II)	Répartition standardisée
Alsace	909 208	2,97%	1,79	2,42%	0,82
Aquitaine	1 505 863	4,92%	5,08	6,89%	1,40
Auvergne	610 945	2,00%	1,35	1,83%	0,92
Basse-Normandie	662 336	2,17%	1,71	2,31%	1,07
Bourgogne	740 498	2,42%	1,63	2,21%	0,91
Bretagne	1 462 984	4,78%	2,99	4,05%	0,85
Centre	1 179 261	3,86%	3,47	4,70%	1,22
Champagne-Ardenne	614 550	2,01%	1,46	1,97%	0,98
Corse	140 031	0,46%	0,12	0,16%	0,35
Franche-Comté	548 909	1,79%	1,45	1,96%	1,09
Guadeloupe	177 628	0,58%	0,06	0,08%	0,13
Guyane	89 797	0,29%	0,02	0,03%	0,11
Haute-Normandie	858 504	2,81%	1,53	2,07%	0,74
Île-de-France	6 057 462	19,80%	11,96	16,19%	0,82
Languedoc-Roussillon	1 166 862	3,81%	2,61	3,53%	0,93
La Réunion	378 951	1,24%	0,09	0,12%	0,10
Limousin	323 575	1,06%	0,99	1,35%	1,27
Lorraine	1 091 153	3,57%	1,80	2,44%	0,68
Martinique	176 130	0,58%	0,01	0,02%	0,03
Mayotte	118 787		0,00		
Midi-Pyrénées	1 359 522	4,44%	5,97	8,08%	1,82
Nord-Pas-de-Calais	1 811 739	5,92%	2,50	3,38%	0,57
Pays de la Loire	1 694 507	5,54%	7,21	9,76%	1,76
Picardie	893 281	2,92%	1,17	1,58%	0,54
Poitou-Charentes	800 654	2,62%	2,20	2,98%	1,14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 188 117	7,15%	5,00	6,77%	0,95
Rhône-Alpes	3 025 472	9,89%	9,67	13,10%	1,32
Total	30 586 727	100,00%	73,84	100,00%	1,00
Moyenne	1 132 842	3,83%	2,73	3,85%	0,87
Moyenne hors Île-de-France	943 433	3,19%	2,38	3,35%	0,87
Médiane	858 504	2,86%	1,71	2,37%	0,92
Minimum	89 797	0,29%	0,00	0,02%	0,03
Maximum	6 057 462	19,80%	11,96	16,19%	1,82

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014) pour les financements, INSEE Recensement de la Population 2012 pour les données relatives à l'emploi.

4.3.6 Analyse des financements aux personnes physiques selon le niveau de tension de la demande

La Carte 15 ci-dessous présente les financements versés par département en 2014 selon le zonage de l'arrêté du 29 avril 2009 relatif au classement des communes applicable à certaines aides au logement pour caractériser les situations de tension sur le territoire.

Ce zonage découpe le territoire en trois zones : A (marchés tendus), B (marchés moyennement tendus) et C (marchés détendus). Ce dispositif sert à déterminer les plafonds de loyer des mesures d'incitation à l'investissement locatif privé mais sert aussi de critère pour la programmation des logements sociaux. À l'intérieur de la zone A, une zone spécifique A bis sert à identifier Paris et les communes limitrophes. Dans la présente étude, cette particularité n'est pas prise en compte.

- La zone A englobe Paris, la petite couronne et la deuxième couronne jusqu'aux limites de l'agglomération parisienne, la Côte d'Azur (bande littorale Hyères-Menton), le Genevois français.

► La zone B comprend la zone B1 et la zone B2, comme définies ci-après :

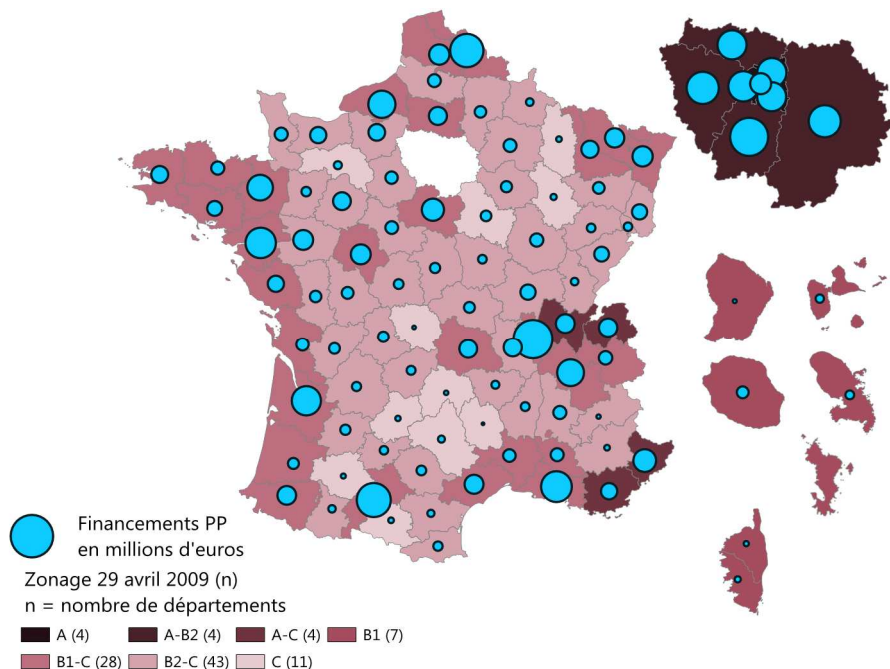
- zone B1 : les agglomérations de plus de 250 000 habitants, la grande couronne autour de Paris, quelques agglomérations chères (Annecy, Bayonne, Chambéry, Cluses, La Rochelle, Saint-Malo), le pourtour de la Côte d'Azur, les départements outre-mer et la Corse ;
- zone B2 : les autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, les autres zones frontalières ou littorales chères, ou à la limite de l'Île-de-France.

► Quant à la zone C, elle couvre le reste du territoire.

Pour les analyses figurant dans la présente étude, ce zonage est utilisé à partir d'un regroupement départemental sur la base des zones extrêmes présentes dans chaque département. Il s'en suit les regroupements suivants :

- zonage A : 4 départements (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) ;
- zonage A-B2 : 4 départements (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise) ;
- zonage A-C : 4 départements (Ain, Alpes-Maritimes, Haute-Savoie, Var) ;
- zonage B1 : 7 départements (Corse-du-Sud, Haute-Corse, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) ;
- zonage B1-C : 28 départements ;
- zonage B2-C : 43 départements ;
- zonage C : 11 départements.

Carte 15 : Financements versés en 2014 et zonage des aides au logement en vigueur en 2013



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014). Arrêté du 29 avril 2009 pour le zonage.

Si les montants des financements semblent corrélés à la tension du marché locatif, il est difficile de dire si les financements sont correctement adaptés. Les financements apparaissent concentrés en région Île-de-France, avec 94,8 millions d'euros, soit 10,3% des financements, pour la petite couronne (zone A) et 135,0 millions d'euros,

soit 14,7% des financements, pour la grande couronne (zone A-B2) en 2014. La grande couronne, bien que peuplée de 5,2 millions d'habitants, reçoit plus de financements que la petite couronne qui comprend 6,7 millions d'habitants. Les DOM et la Corse (zone B1) reçoivent 11,4 millions d'euros, soit une part de 1,2% des financements, ce qui est comparable aux 13,7 millions d'euros, soit 1,4% des financements, destinés aux départements exclusivement classés en zone C. La zone B1-C, qui comprend en particulier les départements du Rhône, de la Gironde, de la Haute-Garonne ou encore des Bouches-du-Rhône et qui représente l'unité la plus peuplée avec 28,3 millions d'habitants, reçoit 437,1 millions d'euros en 2014, soit 47,5% des financements dédiés aux personnes physiques.

Les financements aux personnes physiques étant surtout orientés vers l'accession, ce sont les périphéries des grands centres urbains, où la tension sur les prix existe et les logements individuels nombreux, qui semblent bénéficier majoritairement des financements.

Tableau 23 : Comparaisons par zone des principaux indicateurs

Rubriques	Nombre de départements	Montant 2014 (en millions d'euros)	Populations 2012	Nombre de propriétaires 2012	Nombre de locataires 2012
Zone A	4	94,79	6 707 612	1 176 131	1 719 690
Zone A-B2	4	135,05	5 190 890	1 206 639	757 558
Zone A-C	4	45,68	3 472 375	899 618	586 943
Zone B1	7	11,41	2 394 172	451 267	342 716
Zone B1-C	28	437,07	28 284 889	7 167 045	4 872 257
Zone B2-C	43	183,20	17 258 803	4 760 897	2 690 980
Zone C	11	13,18	2 145 145	649 887	288 665
Total	100	920,38	65 453 886	16 311 485	11 258 810
Moyenne		151,20	10 551 457	2 610 266	1 828 358
Médiane		114,92	5 949 251	1 191 385	1 238 624
Minimum		11,41	2 394 172	451 267	342 716
Maximum		437,07	28 284 889	7 167 045	4 872 257

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercice 2014), INSEE (Recensement de la Population – Résultats statistiques 2012).

Cette conclusion est corroborée par une analyse des niveaux de financements en fonction du niveau de tension sur le marché du logement mesuré par un indicateur de sur-occupation¹⁹ du logement. Le niveau de sur-occupation est estimé à 9,8% en 2011 pour les résidences principales, contre 9,9% en 2010. Il est de 7,2% pour les départements de Province. Comme le montre la Carte 16 (page 62), la sur-occupation des résidences principales est élevée en Île-de-France (avec par exemple 32,5% à Paris et 25,1% en Seine-Saint-Denis), dans les départements d'Outre-Mer (dont notamment la Guyane pour 36,7% et la Réunion pour 16,3%) et le pourtour méditerranéen avec en particulier les Alpes-Maritimes (19,6%). L'examen de la carte montre que les principales régions destinataires des financements octroyés par les collecteurs sont celles ayant des indices élevés de sur-occupation.²⁰

¹⁹ La définition de la sur-occupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour la personne de référence de chaque famille occupant le logement,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus, et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

À l'inverse, un logement est considéré en sous-occupation lorsqu'il y a au moins une pièce en plus par rapport à la norme d'occupation définie ci-dessus. Par construction, les logements d'une pièce sont considérés comme sur-occupés.

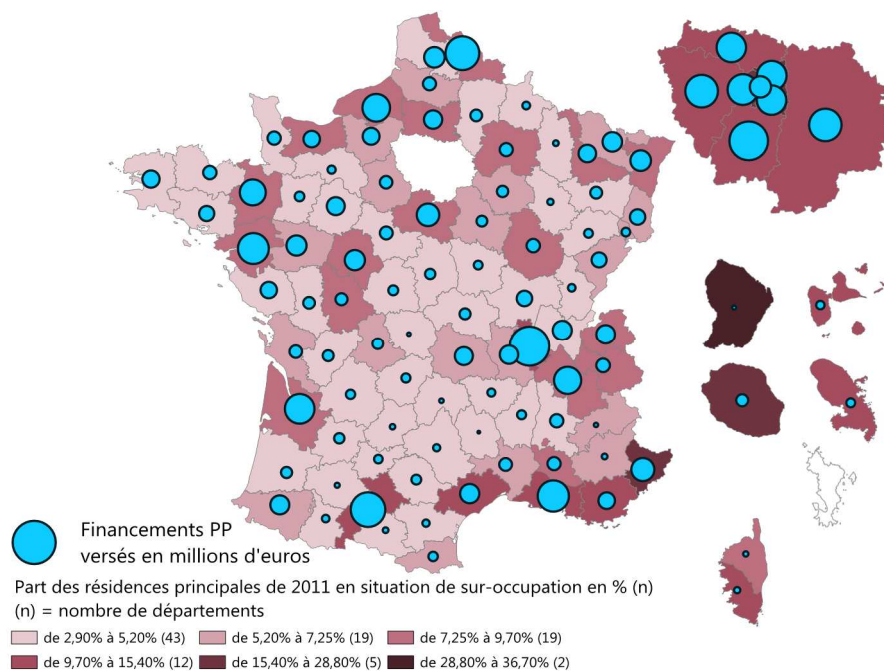
²⁰ Le fichier relatif à la sur-occupation est accessible depuis le lien ci-après :

http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF_ActivePath=P,371,372,601.

À la date de rédaction de la présente étude, les données relatives à la sur-occupation des logements basées sur le recensement de la population 2012 de l'INSEE ne sont pas disponibles. En conséquence, les données afférentes à l'exercice précédent sont utilisées.



Carte 16 : Financements personnes physiques 2014 versus niveau de sur-occupation des résidences principales



Source : INSEE Recensement de la Population 2011, exploitation complémentaire.

Annexe I

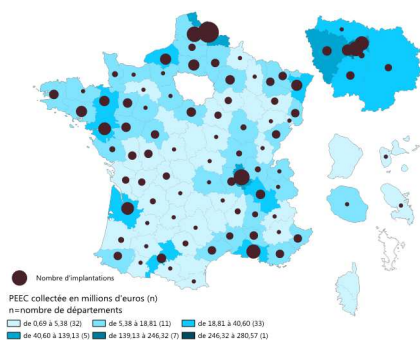
REPARTITION DES IMPLANTATIONS DES ETABLISSEMENTS DES COLLECTEURS PAR REGION EN 2014

Régions	ALANCE TERRITOIRES	AMALLIA	ASTRIA	CIL ATLANTIQUE	CIL DE LA MARTINIQUE	CIL LOGEO	CIL MEDITERRANÉE	CIL VAL DE LOIRE	CILGERE	EN TREPRISES- HABITAT	GIC	GROUPE CILEO	INICIAL	LOGEHAB	LOGILLA	LOGILLANCE OUEST	PLURIAL ENTREPRISES	PROCLIA	SO LENDI	VILOGIA ENTREPRISES	TOTAL par région	Nombre de CIL présents dans la région
Alsace	2								1		1				2		4		1		11	6
Aquitaine	10		1			1			1		3									2	18	6
Auvergne		1												2							3	2
Basse-Normandie																4					4	1
Bourgogne											1			5	2						8	3
Bretagne			1	6									11						1		19	4
Centre								7			2							1	1		11	4
Champagne-Ardenne	2																4	2		1	9	4
Corse																					0	0
Franche-Comté										1					6						7	2
Guadeloupe		1																			1	1
Guyane																					0	0
Haute-Normandie						1					1		1			3		1	1		8	6
Île-de-France	1	2	2			3			3	1	2						1	13	3	14	45	11
Languedoc-Roussillon	1		1				2				1	3									8	5
La Réunion																			1		1	1
Limousin	2																			2	4	2
Lorraine	3								3								5			1	12	4
Martinique					1																1	1
Mayotte																					0	0
Midi-Pyrénées	1		1								1	8							1		12	5
Nord-Pas-de-Calais	1		5						1		2							1	2	25	37	7
Pays de la Loire				13				1			1								5	2	22	5
Picardie			1															13			14	2
Poitou-Charentes									1										8	5	14	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1		2			1	13				2								2	4	25	7
Rhône-Alpes	2	12	1			1				8	4							1	1	1	31	9
Total par organisme	26	16	15	19	1	7	15	8	10	10	21	11	12	7	10	7	14	32	27	57	325	
Nombre de régions d'implantation	11	4	9	2	1	5	2	2	6	3	12	2	2	2	3	2	4	7	12	10		

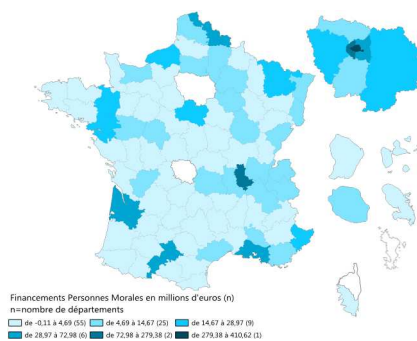
Source : Données permanentes du système de gestion des collecteurs de l'Agence,

Annexe II DONNEES GLOBALES

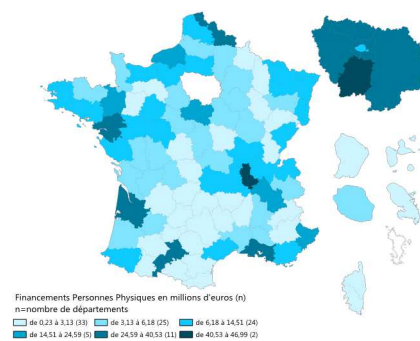
Collecte PEEC en 2014



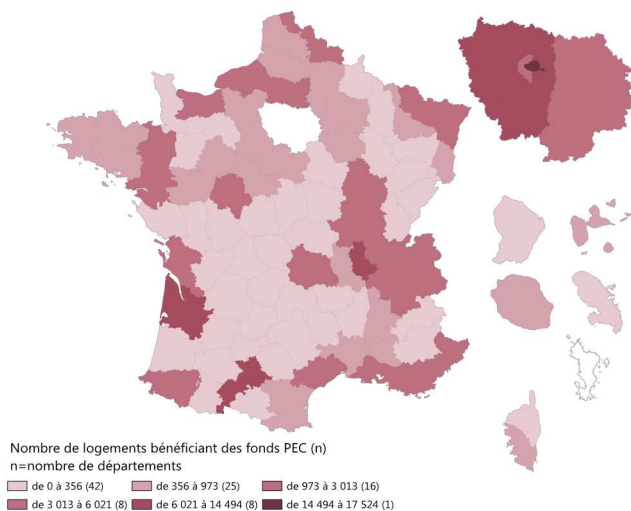
Financements PM en 2014



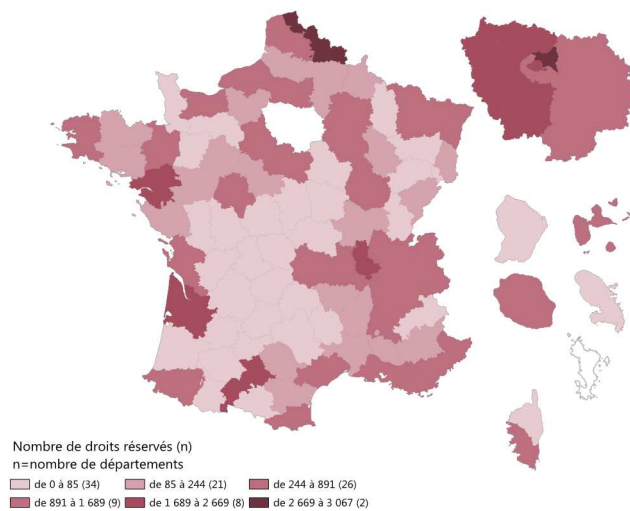
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014

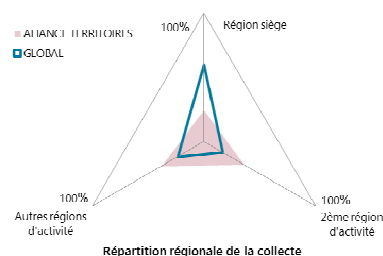
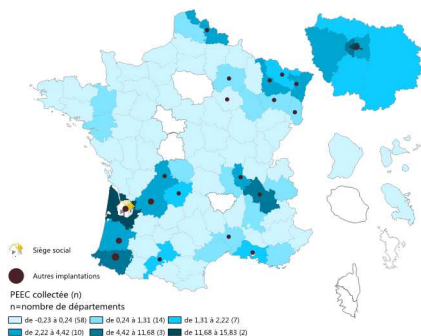


Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

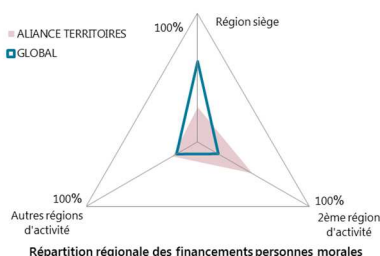
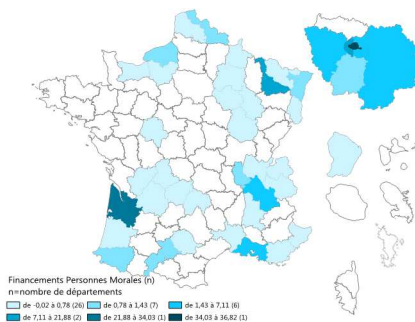
Annexe III SYNOPSIS PAR COLLECTEUR

III.1 ALIANCE TERRITOIRES

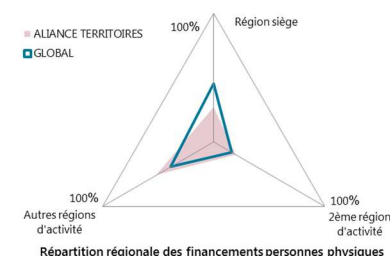
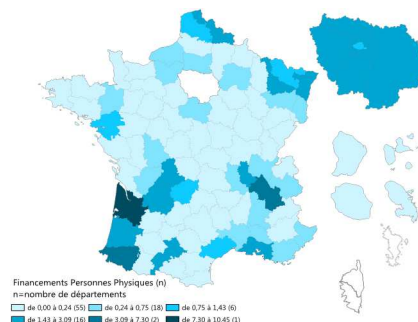
Collecte PEEC en 2014



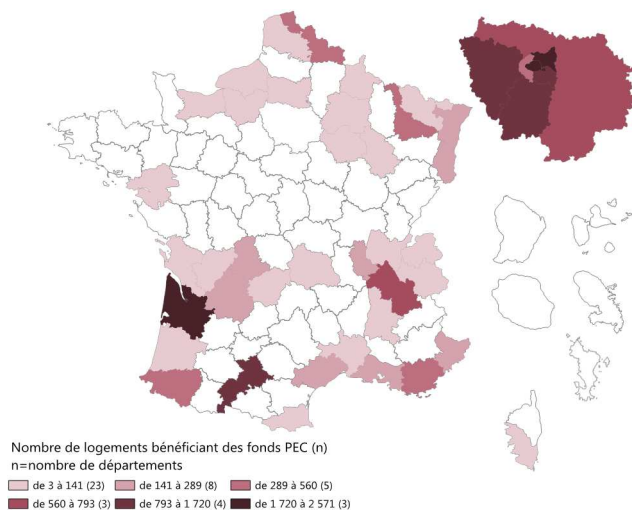
Financements PM en 2014



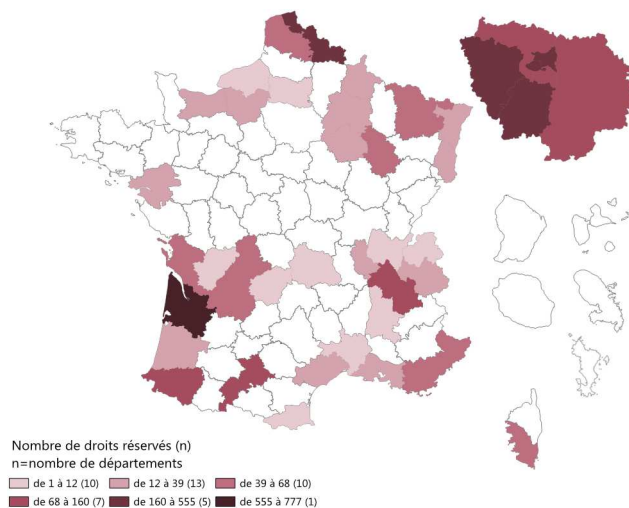
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	104,08	26	4,00	6 847	15 200
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

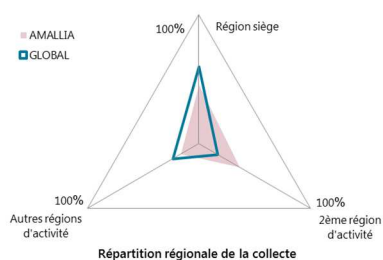
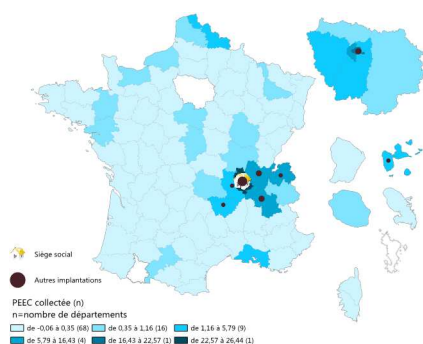
Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	118,41	68,26	186,66	17 946	3 708
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

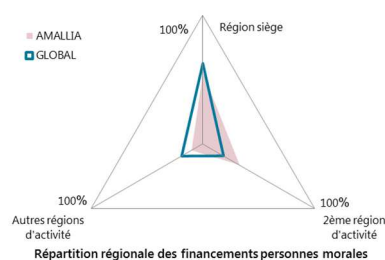
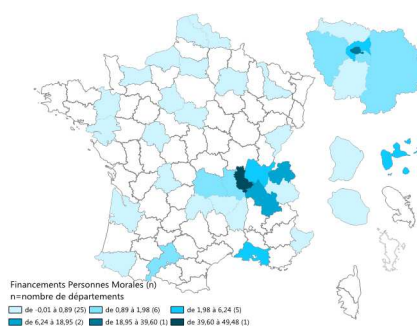
Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

III.2 AMALLIA

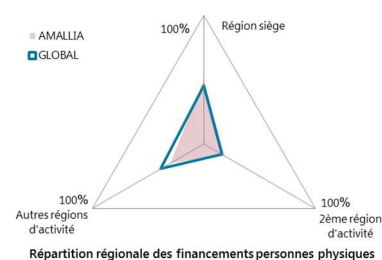
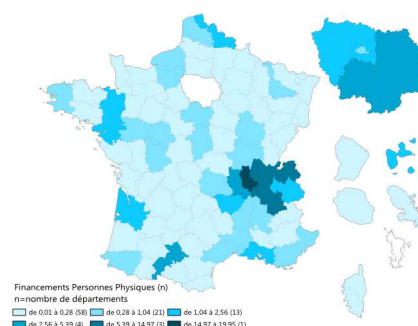
Collecte PEEC en 2014



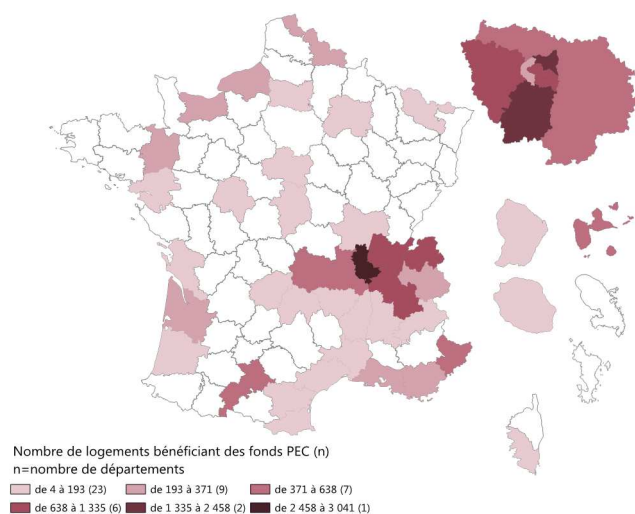
Financements PM en 2014



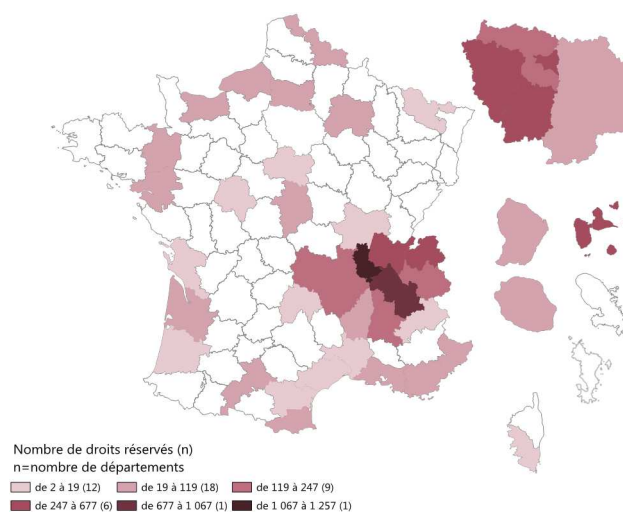
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	129,63	16	8,10	7 642	16 963
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

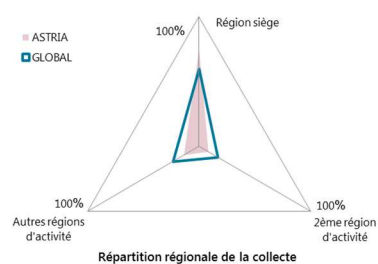
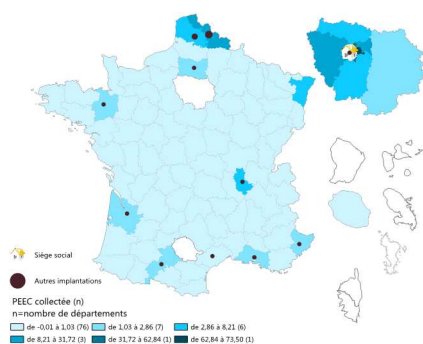
Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	127,46	98,09	225,55	19 008	6 508
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

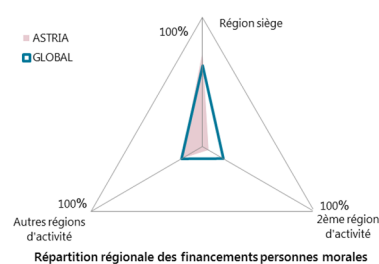
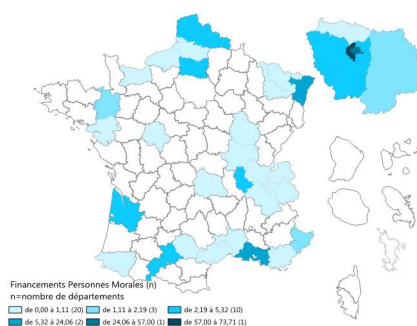
Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

III.3 ASTRIA

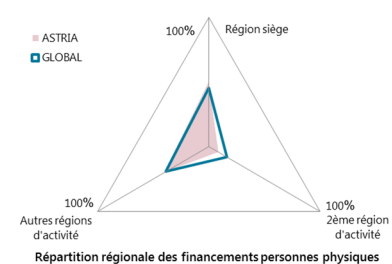
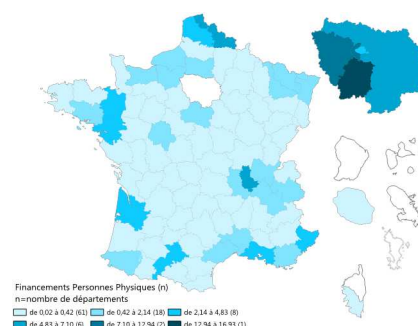
Collecte PEEC en 2014



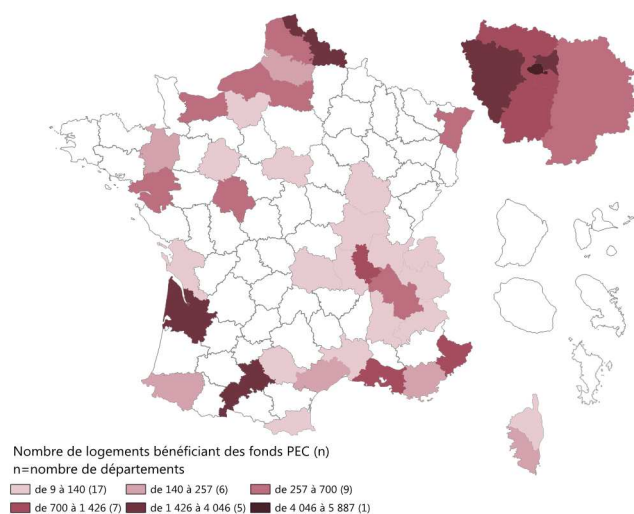
Financements PM en 2014



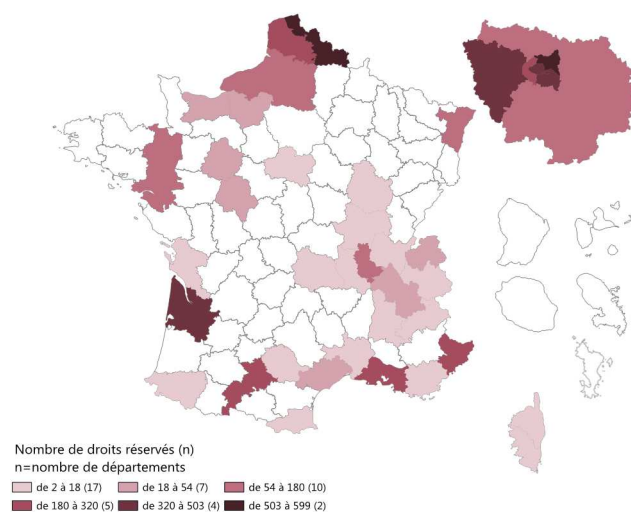
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	210,03	15	14,00	7 150	29 375
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

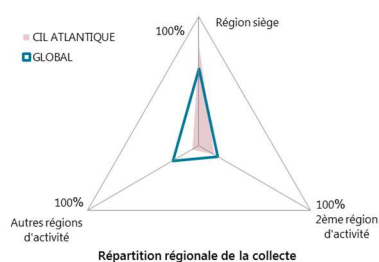
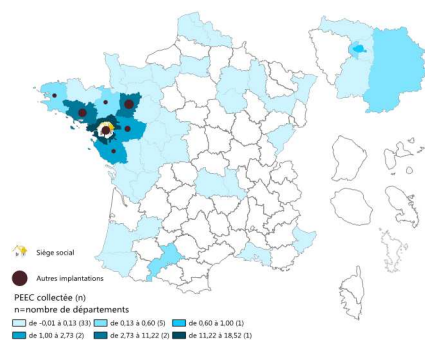
Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	171,41	119,81	291,21	27 491	5 248
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

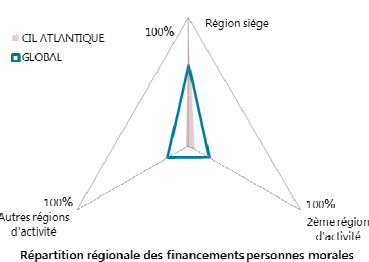
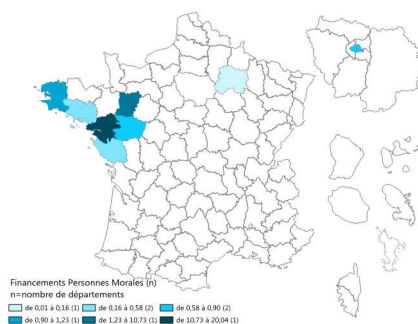


III.4 CIL ATLANTIQUE

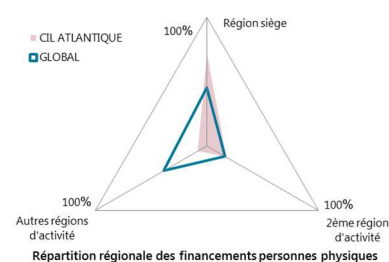
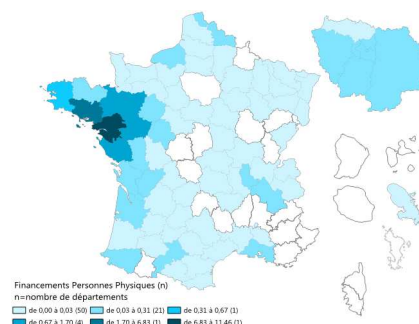
Collecte PEEC en 2014



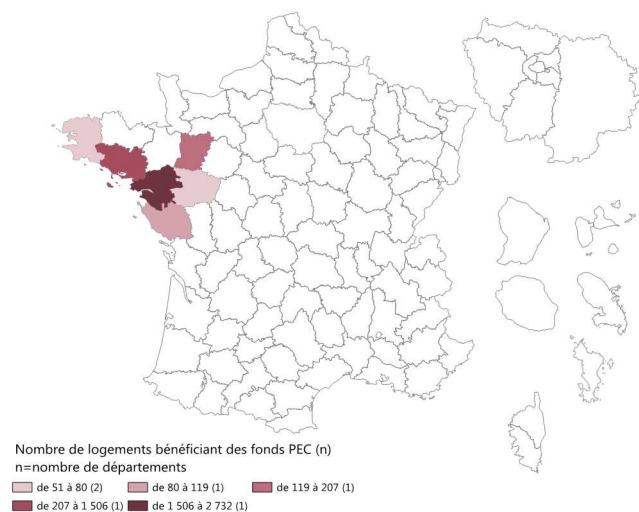
Financements PM en 2014



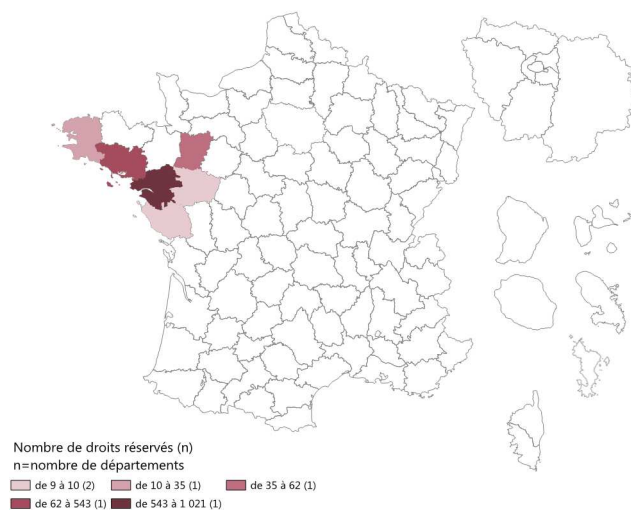
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	31,83	19	1,68	2 660	11 967
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

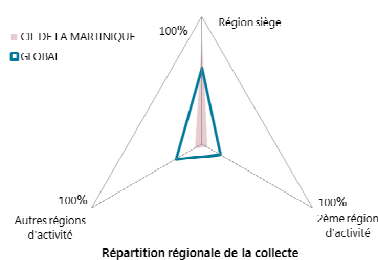
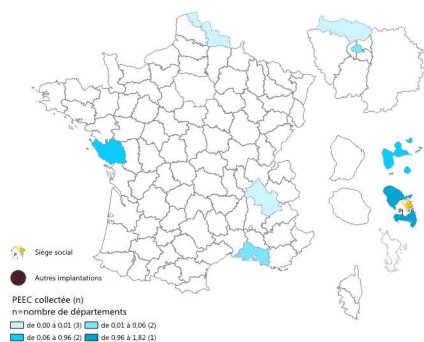
Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	24,73	20,12	44,85	3 133	1 172
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

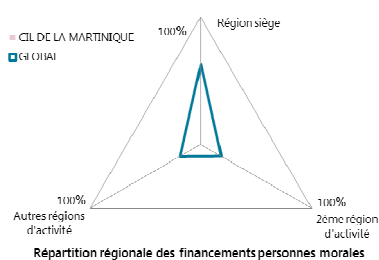
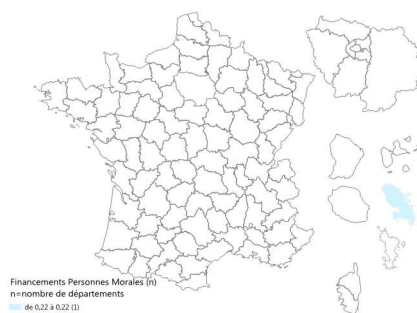
Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

III.5 CIL DE LA MARTINIQUE

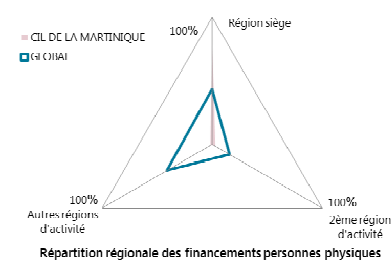
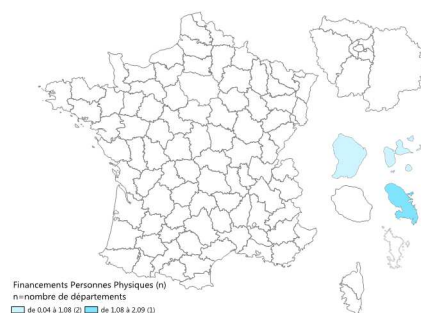
Collecte PEEC en 2014



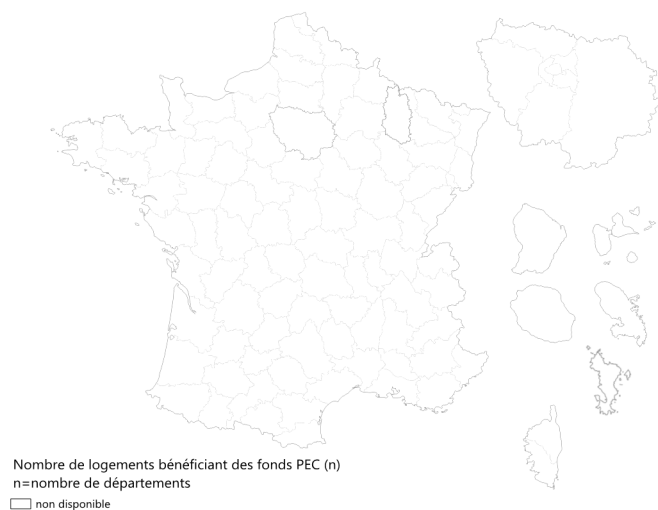
Financements PM en 2014



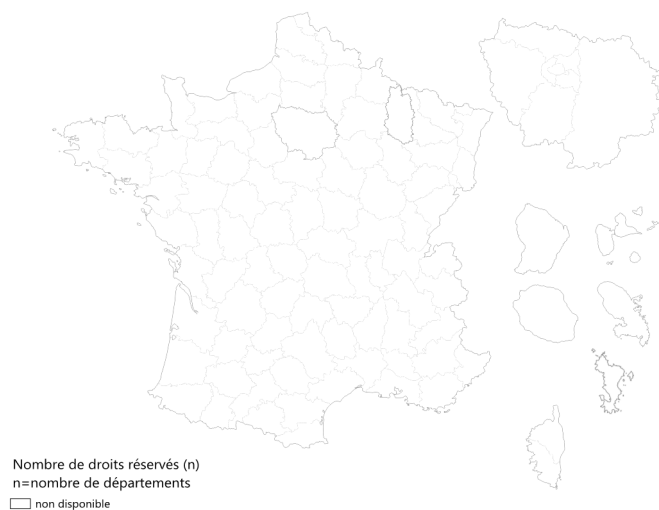
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	2,06	1	2,06	227	9 070
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

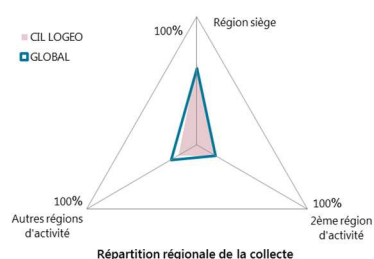
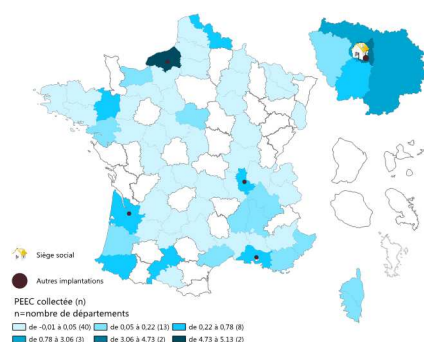
Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	0,22	2,20	2,42	0	0
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fond blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

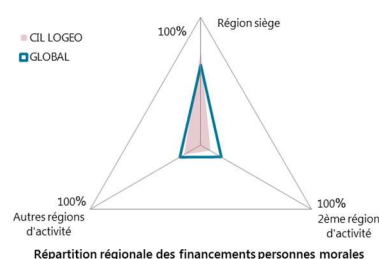
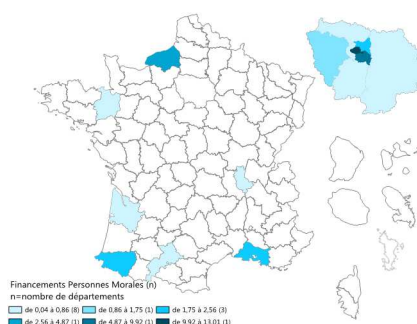


III.6 CIL LOGÉO

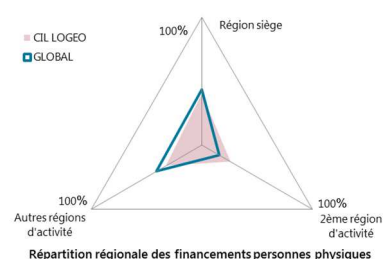
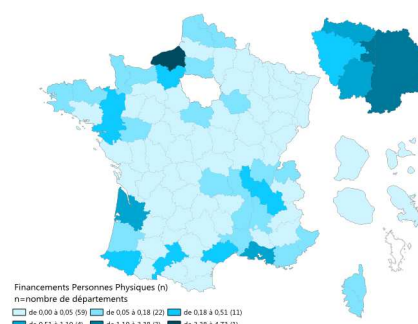
Collecte PEEC en 2014



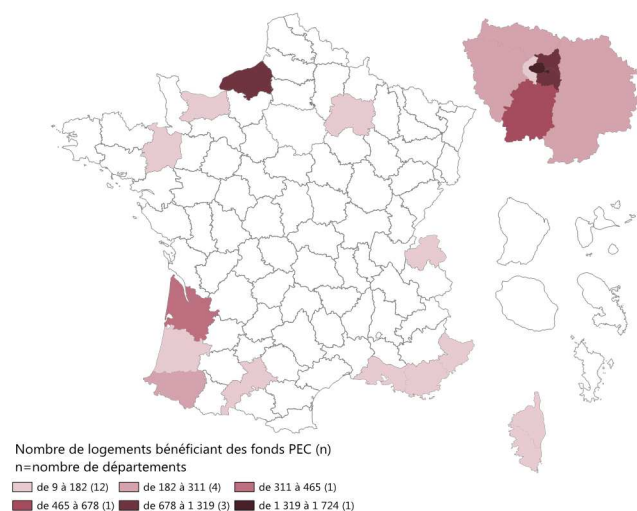
Financements PM en 2014



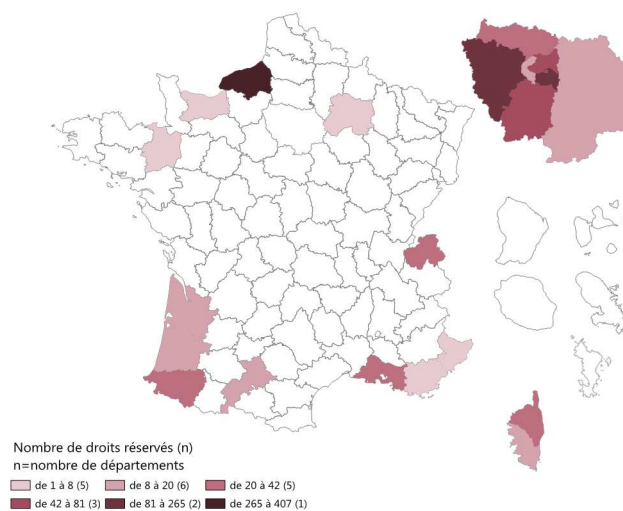
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	28,35	7	4,05	2 029	13 972
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

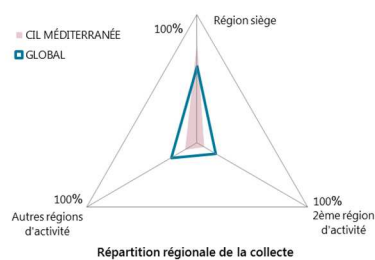
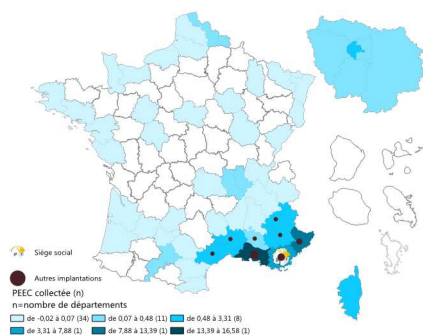
Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	31,89	18,86	50,75	5 652	1 052
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

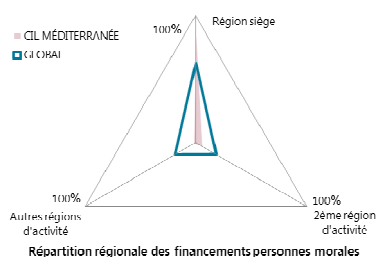
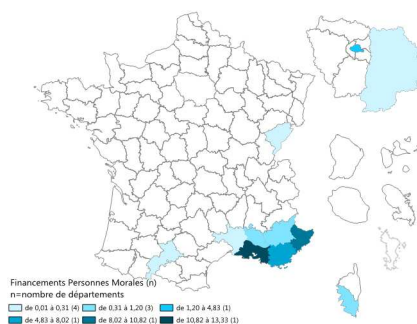
Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

III.7 CIL MÉDITERRANÉE

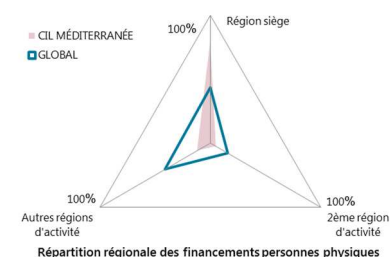
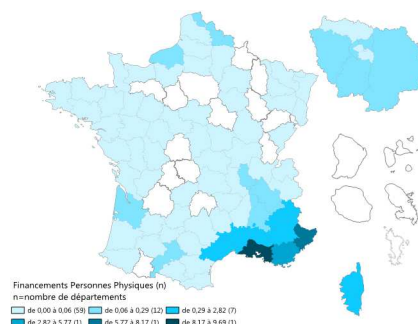
Collecte PEEC en 2014



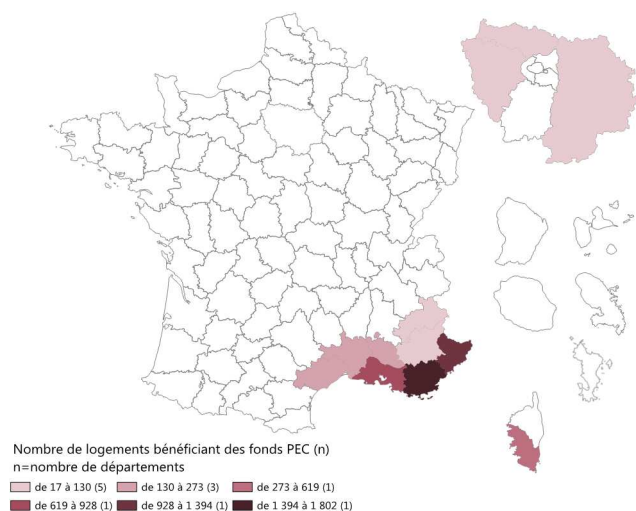
Financements PM en 2014



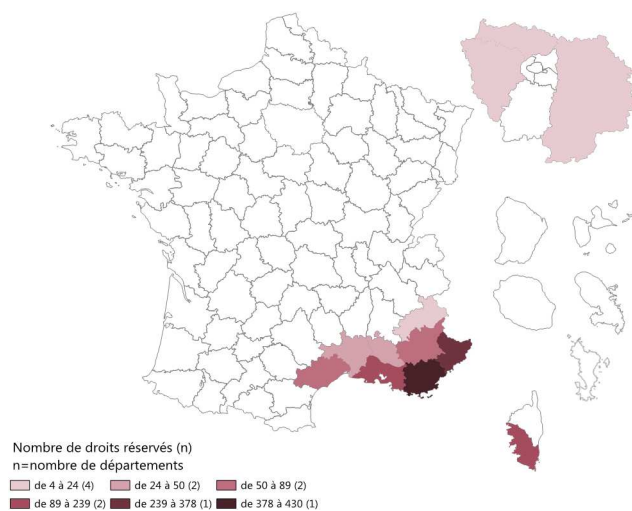
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	41,80	15	2,79	4 016	10 408
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

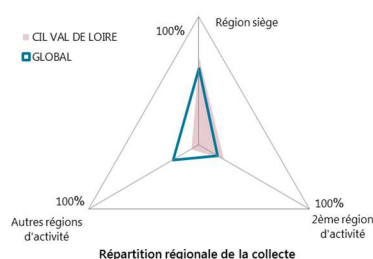
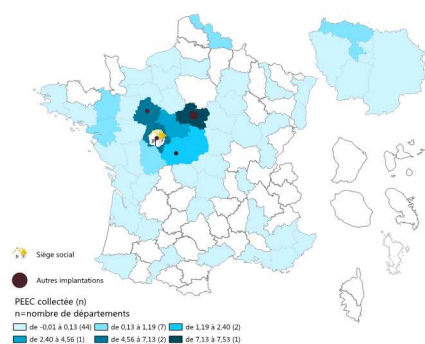
Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	32,95	27,76	60,72	4 049	1 255
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discrétisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

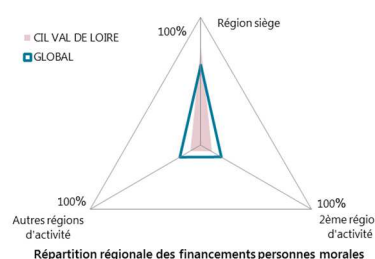
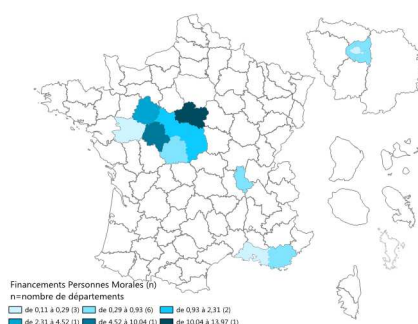


III.8 CIL VAL DE LOIRE

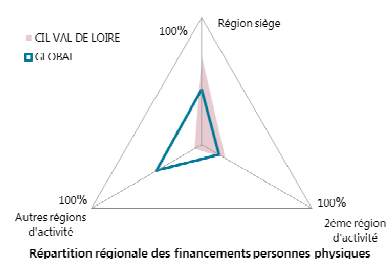
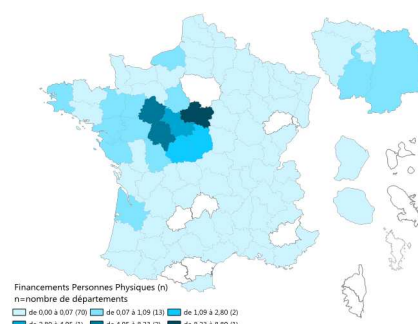
Collecte PEEC en 2014



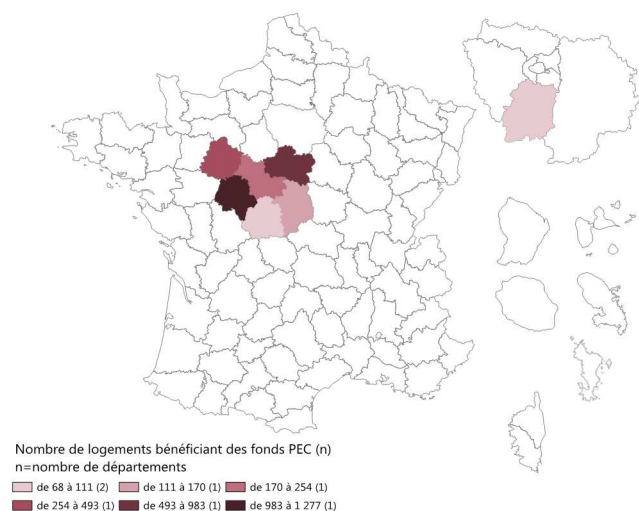
Financements PM en 2014



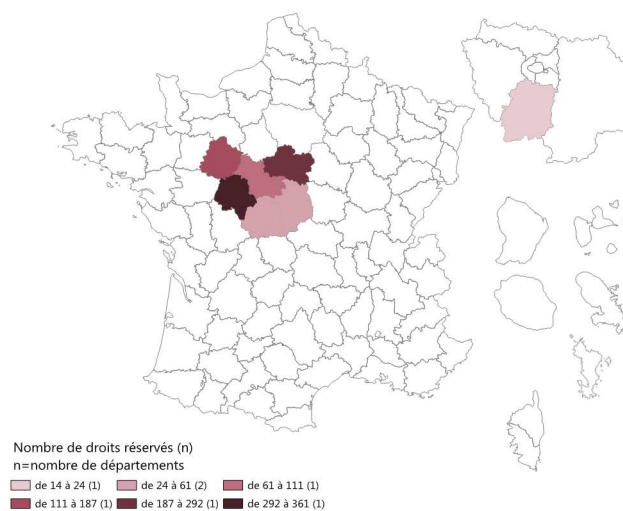
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	30,18	8	3,77	2 877	10 491
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

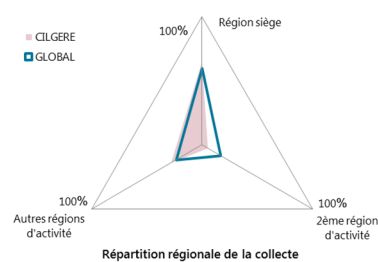
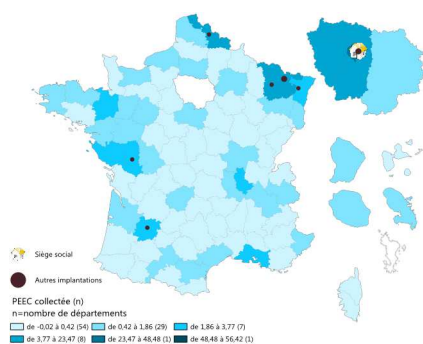
Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	28,56	33,89	62,46	2 729	904
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

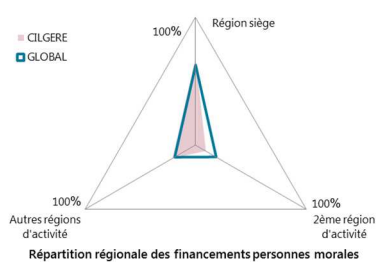
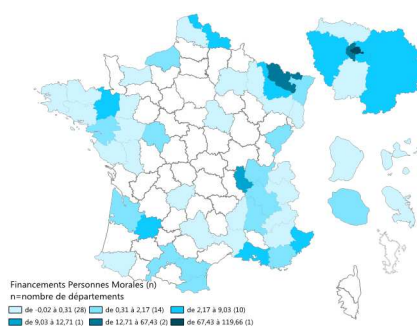
Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

III.9 CILGERE

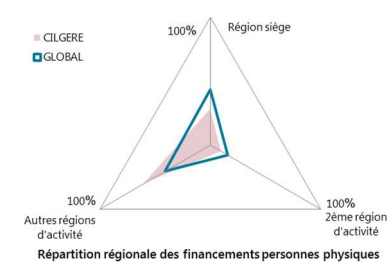
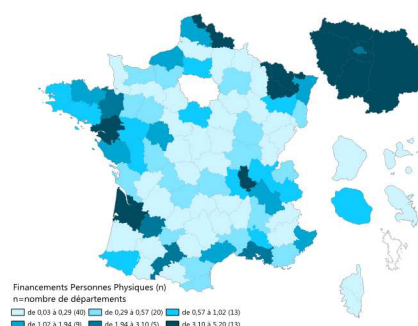
Collecte PEEC en 2014



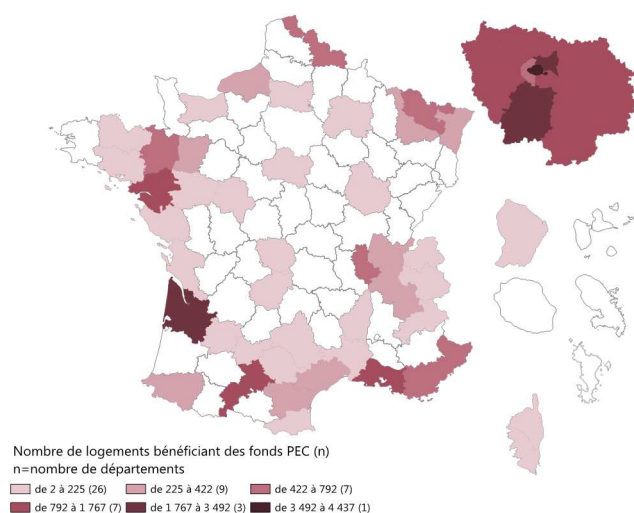
Financements PM en 2014



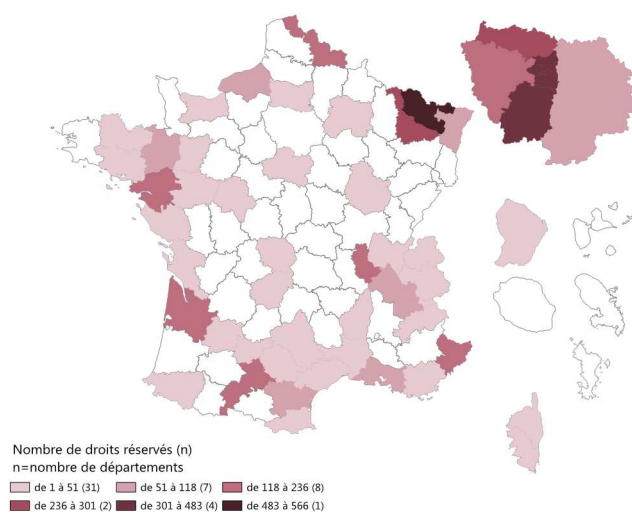
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	185,83	10	18,58	10 635	17 473
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

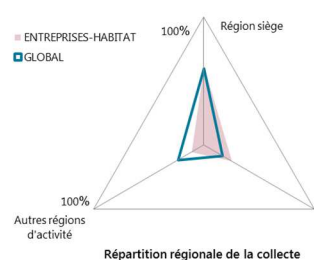
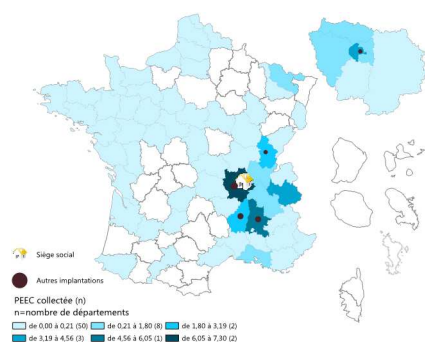
Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	215,44	99,89	315,33	23 072	5 008
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

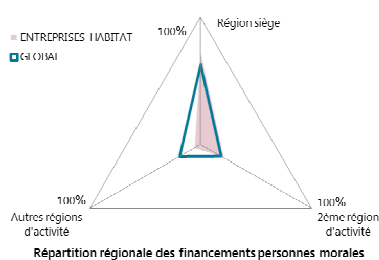
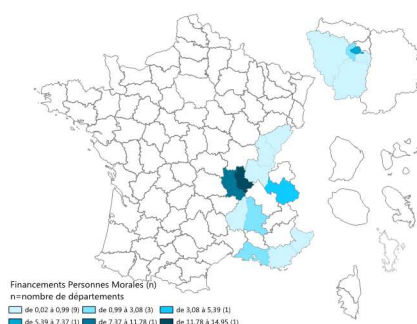


III.10 ENTREPRISES HABITAT

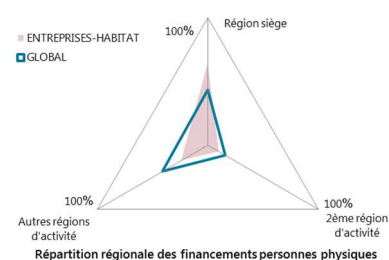
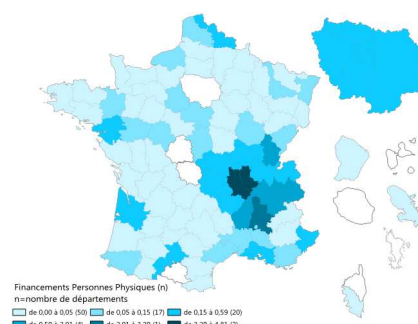
Collecte PEEC en 2014



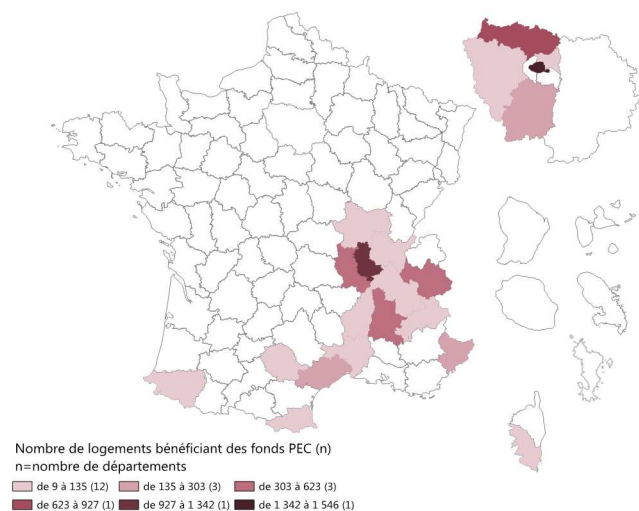
Financements PM en 2014



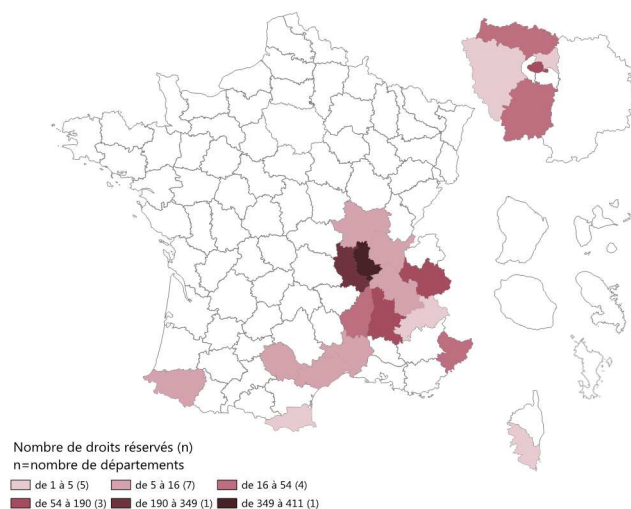
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	42,48	10	4,25	3 634	11 689
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

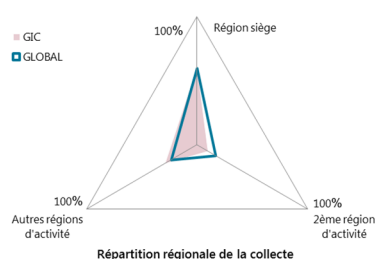
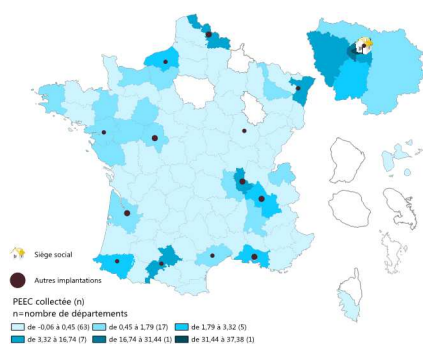
Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	40,72	23,82	64,55	4 811	1 137
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

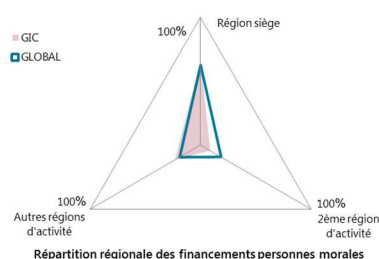
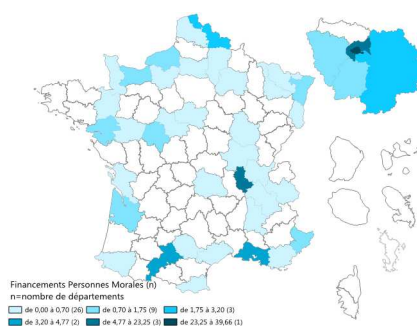
Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

III.11 GIC

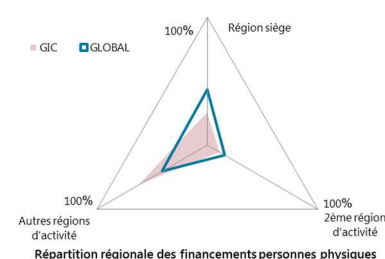
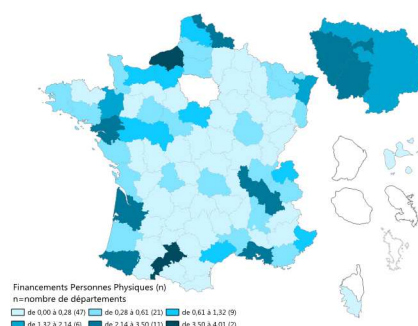
Collecte PEEC en 2014



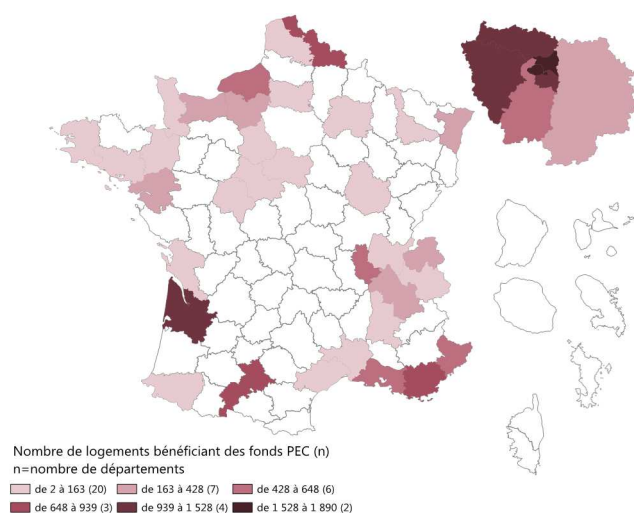
Financements PM en 2014



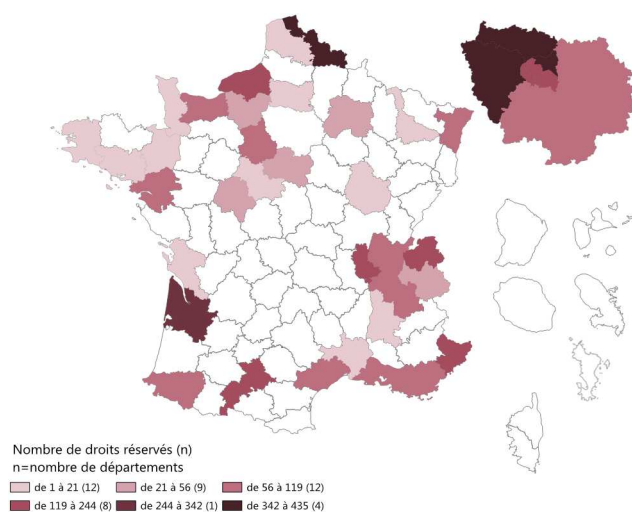
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	130,75	21	6,23	4 719	27 706
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

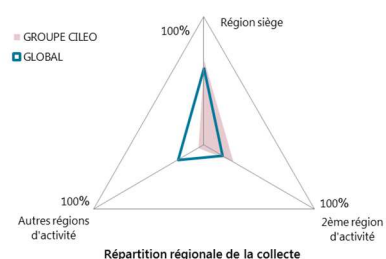
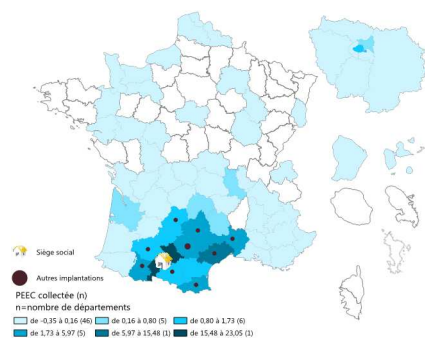
Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	87,00	69,71	156,71	16 885	4 454
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

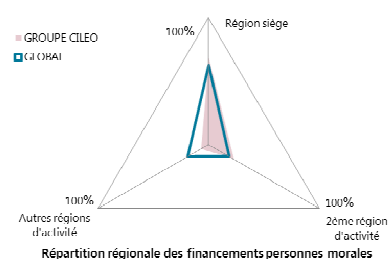
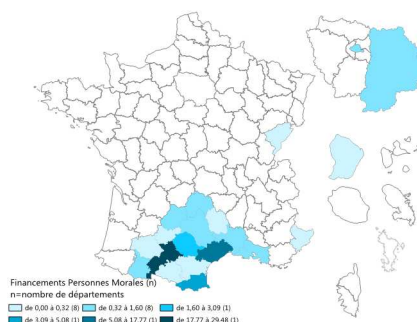


III.12 GROUPE CILÉO

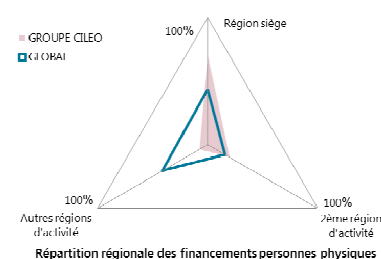
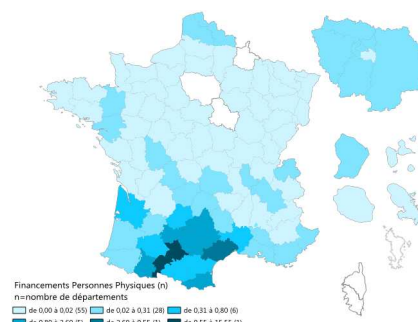
Collecte PEEC en 2014



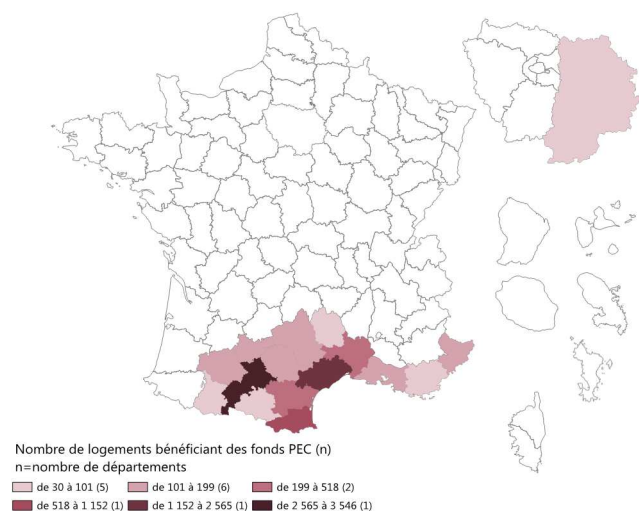
Financements PM en 2014



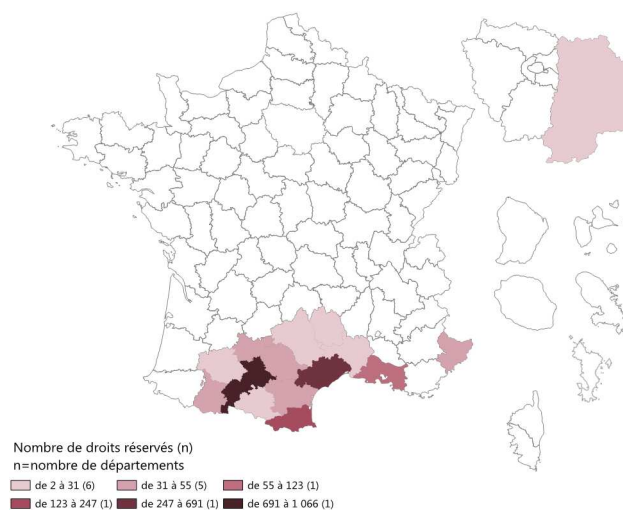
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	54,05	11	4,91	4 857	11 129
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

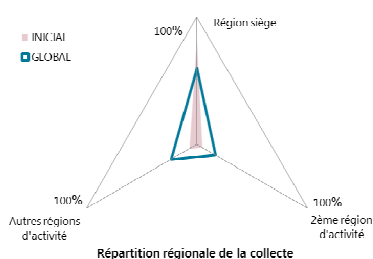
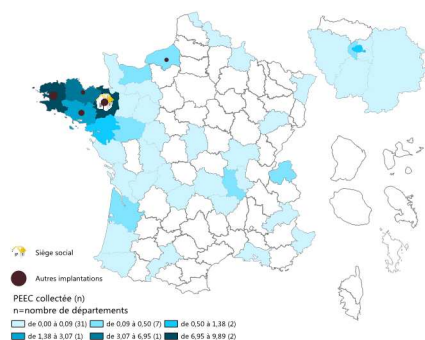
Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	48,14	30,25	78,38	6 163	1 933
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

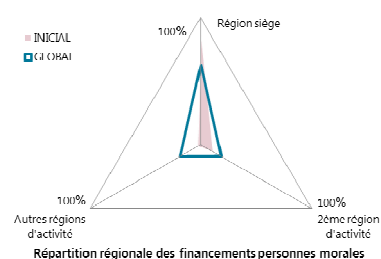
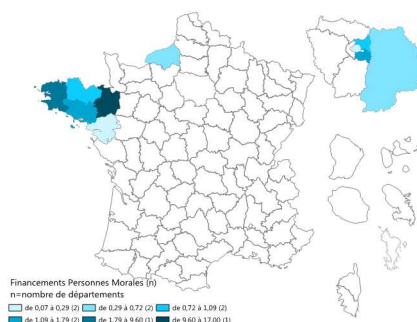
Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

III.13 INICIAL

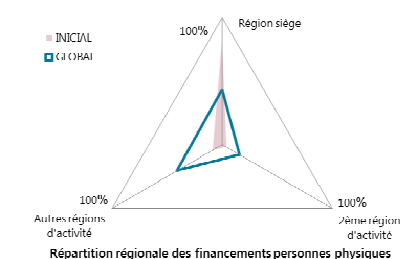
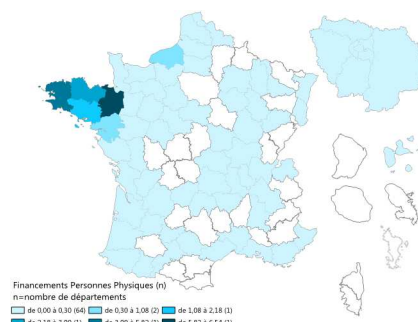
Collecte PEEC en 2014



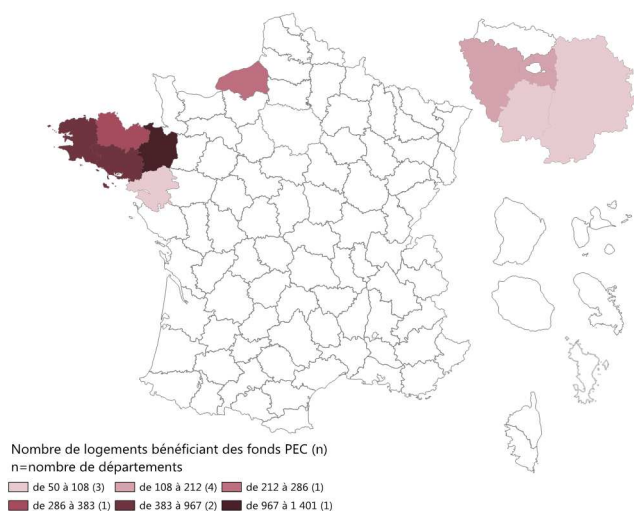
Financements PM en 2014



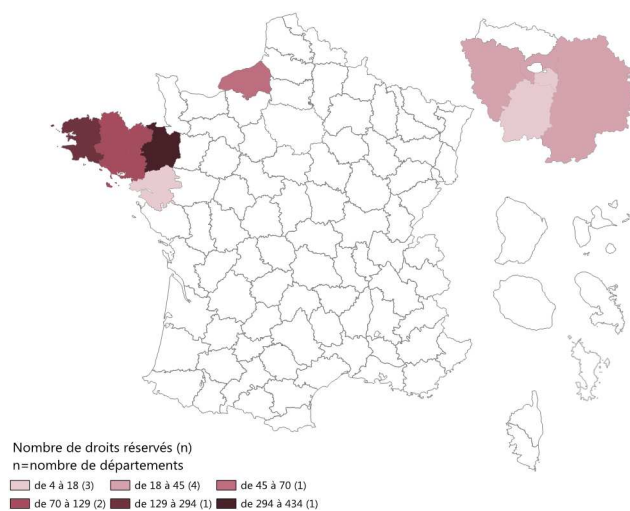
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	29,08	12	2,42	2 709	10 734
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

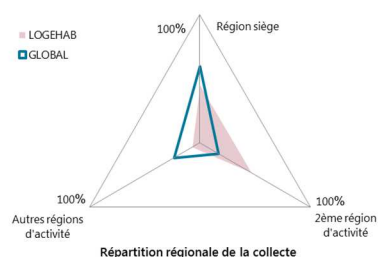
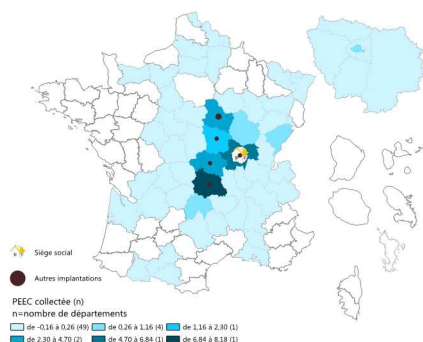
Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	24,85	18,41	43,25	2 963	969
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discrétisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

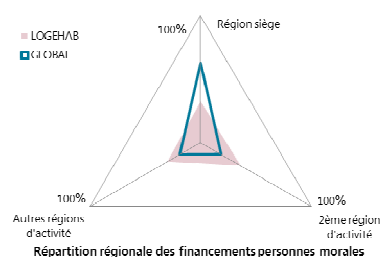
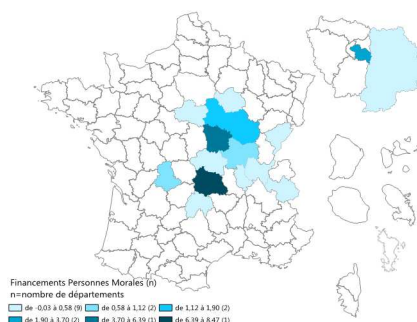


III.14 LOGEHAB

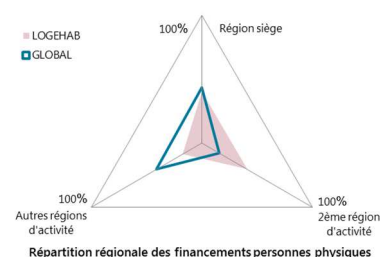
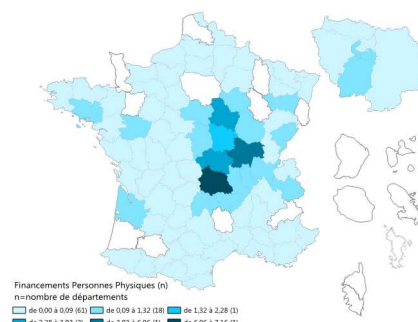
Collecte PEEC en 2014



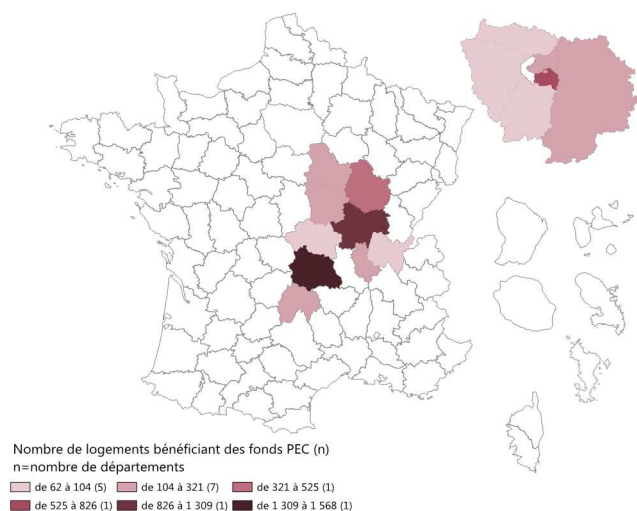
Financements PM en 2014



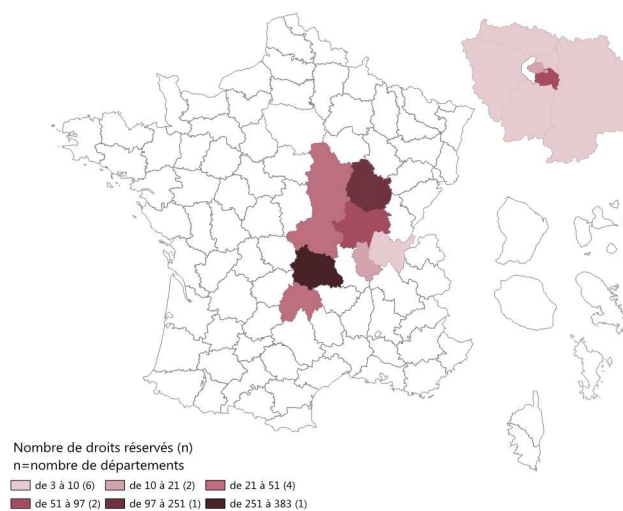
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

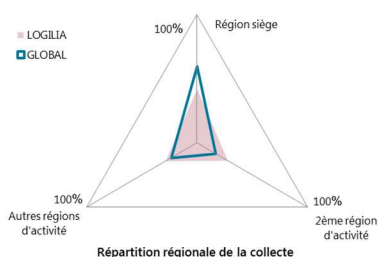
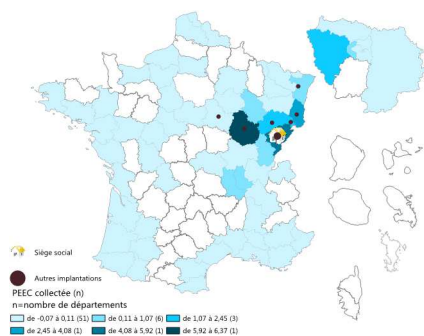
Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	25,08	7	3,58	680	36 886
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

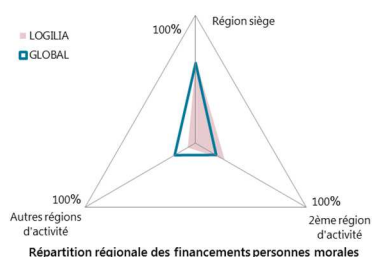
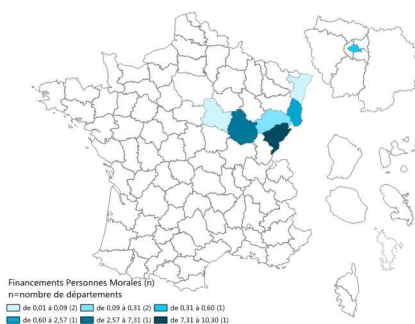
Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	24,34	25,29	49,63	4 797	839
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

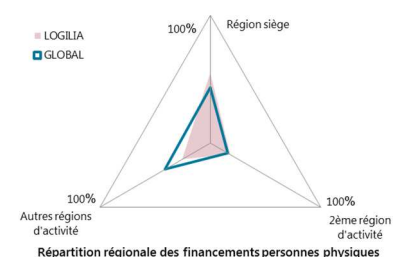
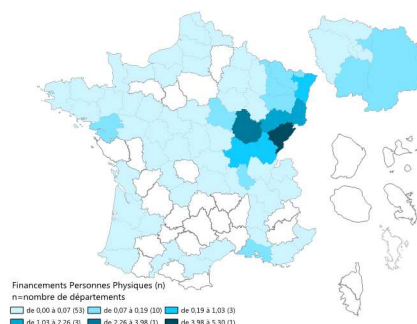
Collecte PEEC en 2014



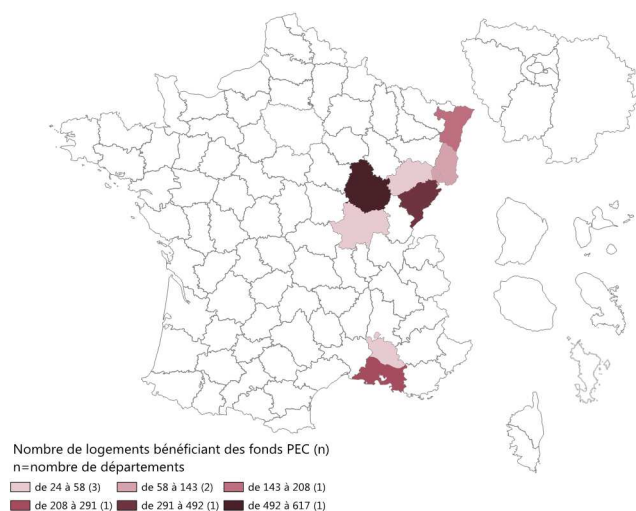
Financements PM en 2014



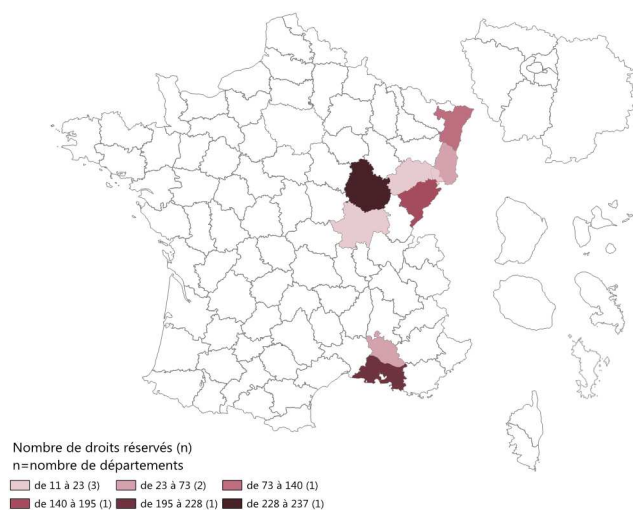
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	23,01	10	2,30	2 077	11 080
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

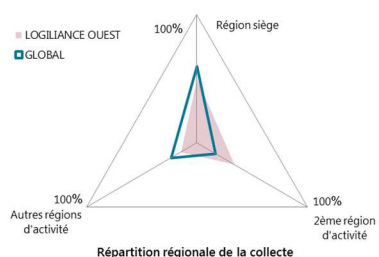
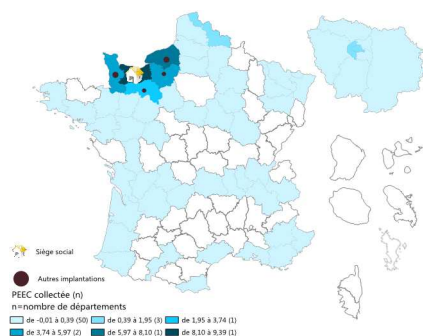
Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	16,23	16,37	32,61	1 523	841
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

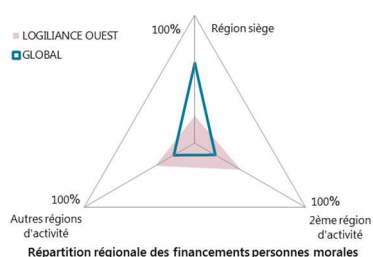
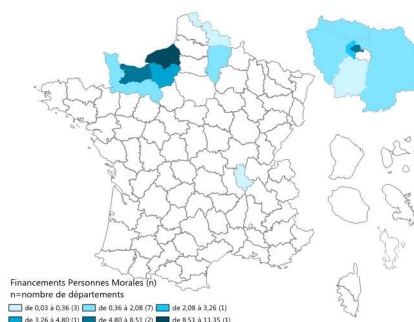


III.16 LOGILIANCE OUEST

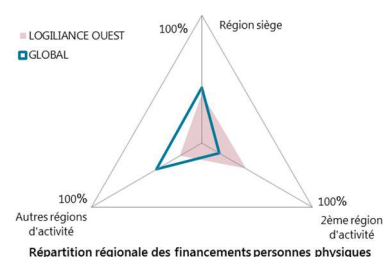
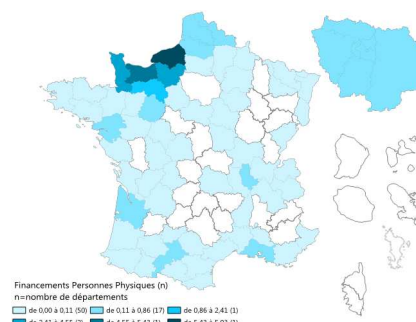
Collecte PEEC en 2014



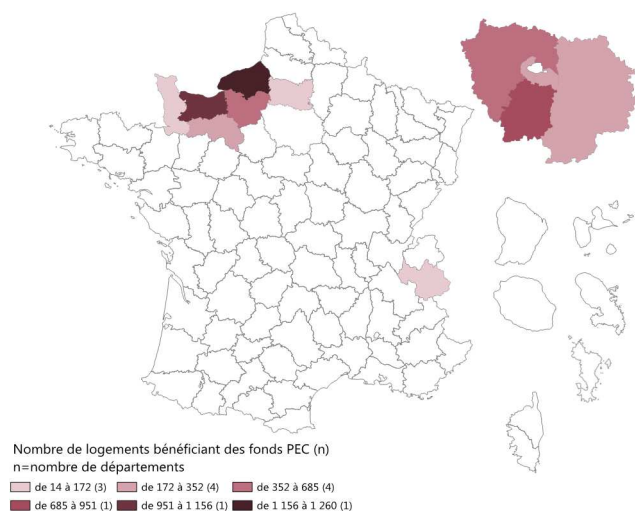
Financements PM en 2014



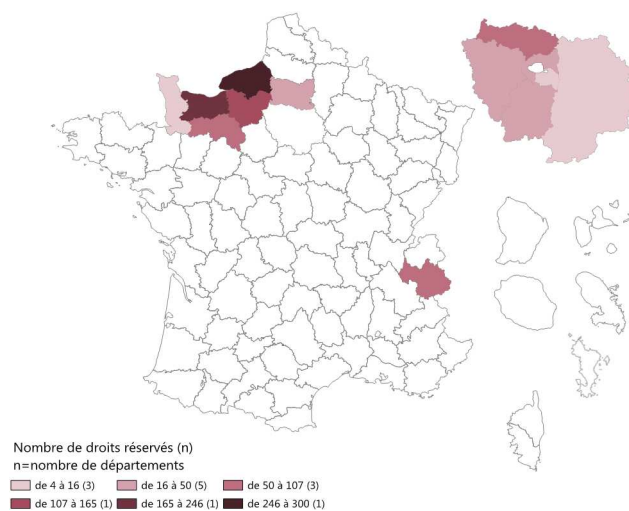
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	33,82	7	4,83	3 407	9 925
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

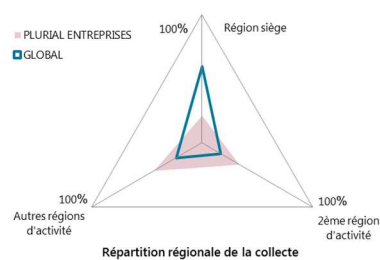
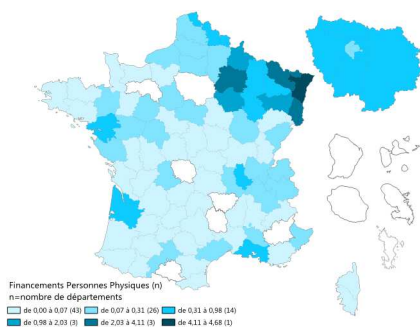
Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	36,24	24,87	61,11	5 706	1 002
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

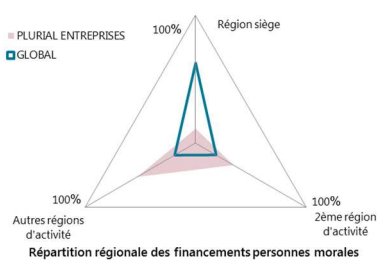
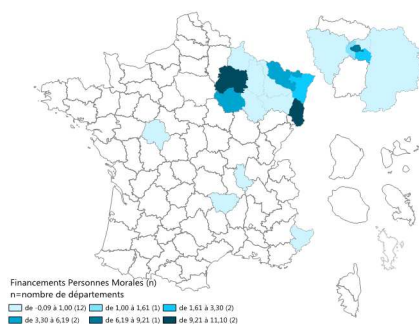
Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

III.17 PLURIAL ENTREPRISES

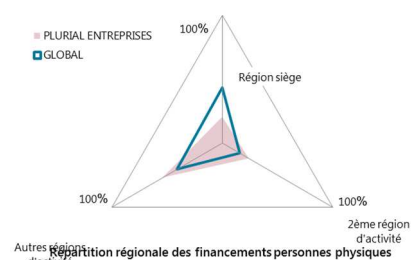
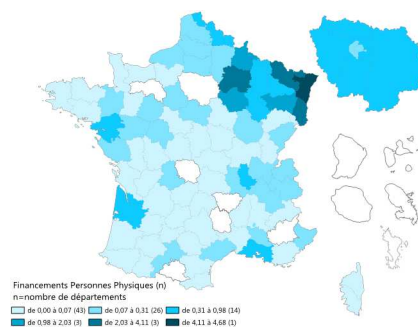
Collecte PEEC en 2014



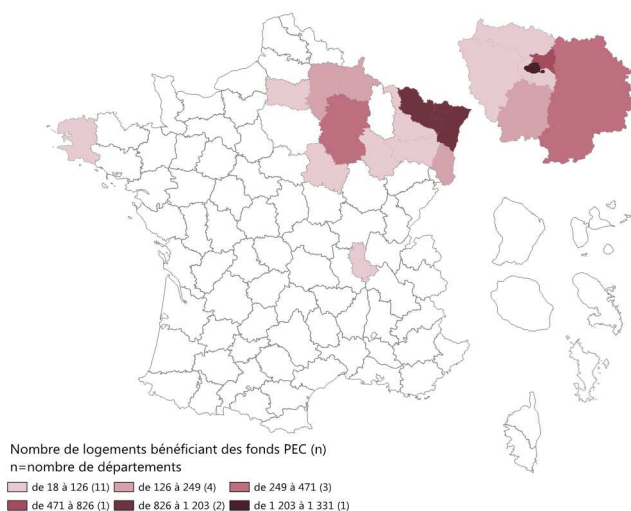
Financements PM en 2014



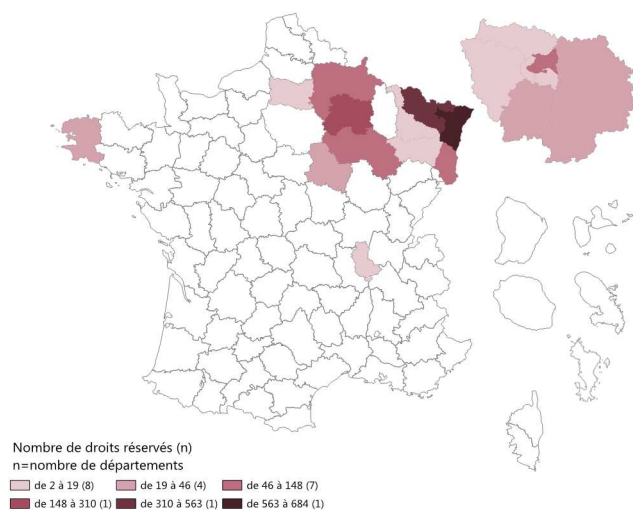
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	50,14	14	3,58	4 670	10 736
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

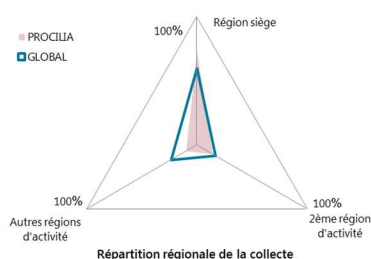
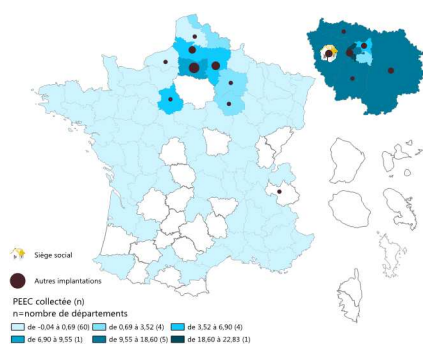
Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	46,69	30,37	77,06	6 127	2 038
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

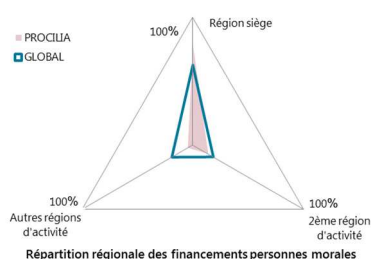
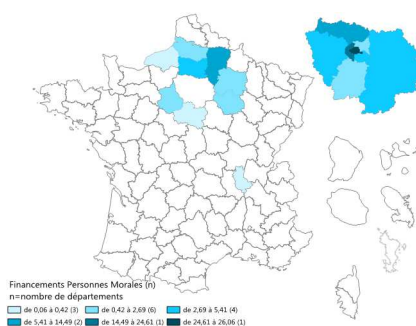
Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.



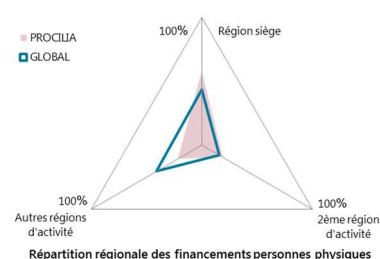
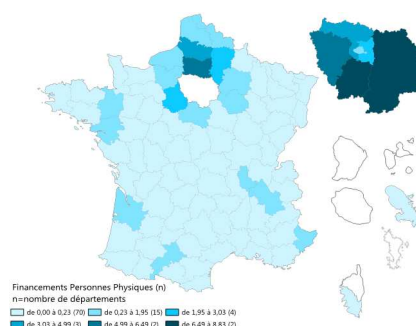
Collecte PEEC en 2014



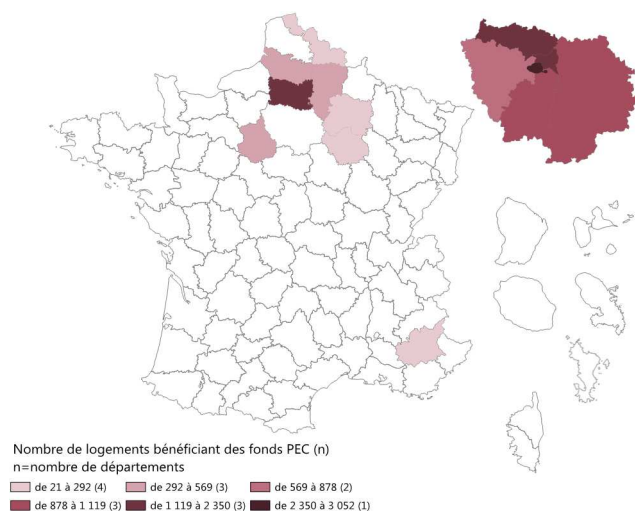
Financements PM en 2014



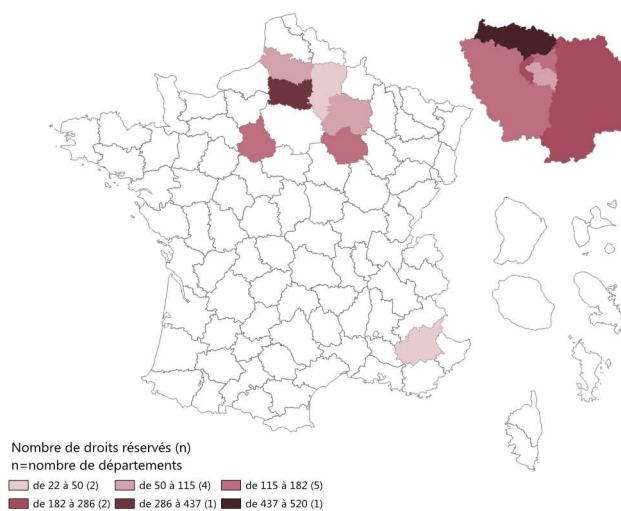
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	120,76	32	3,77	7 708	15 667
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

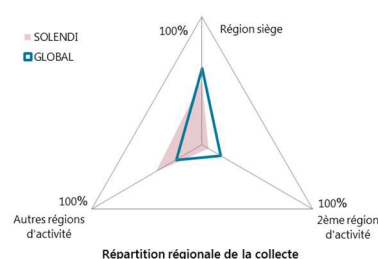
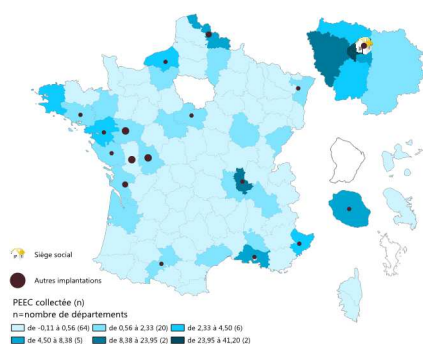
Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	85,40	61,14	146,54	11 623	2 395
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 747

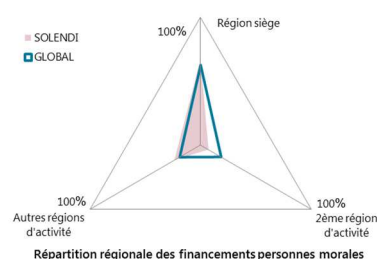
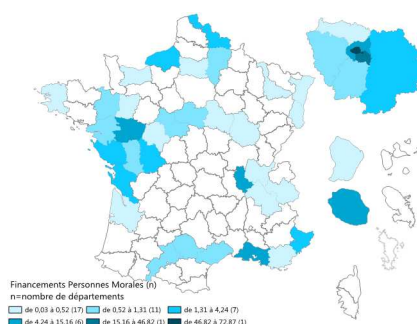
Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

III.19 SOLENDI

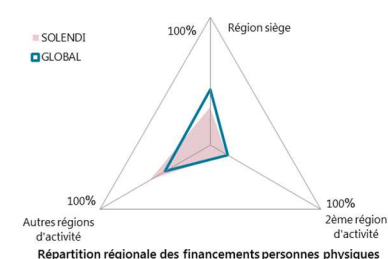
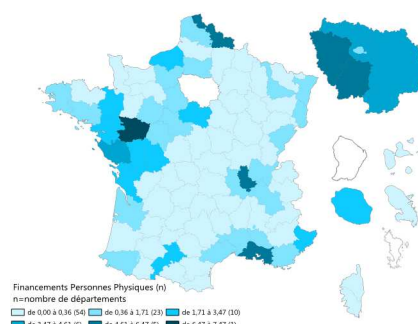
Collecte PEEC en 2014



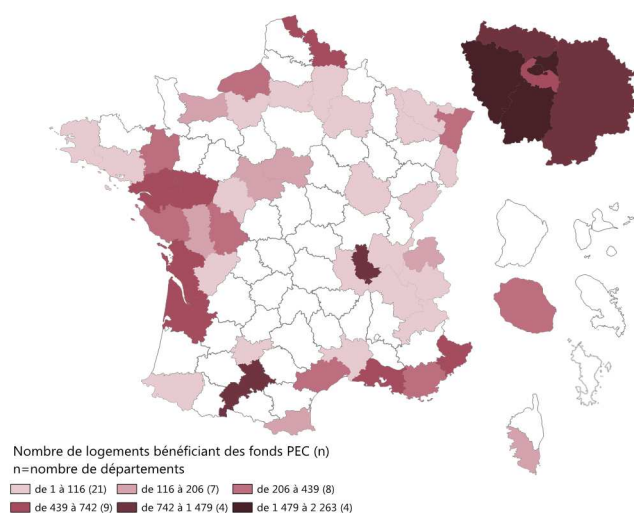
Financements PM en 2014



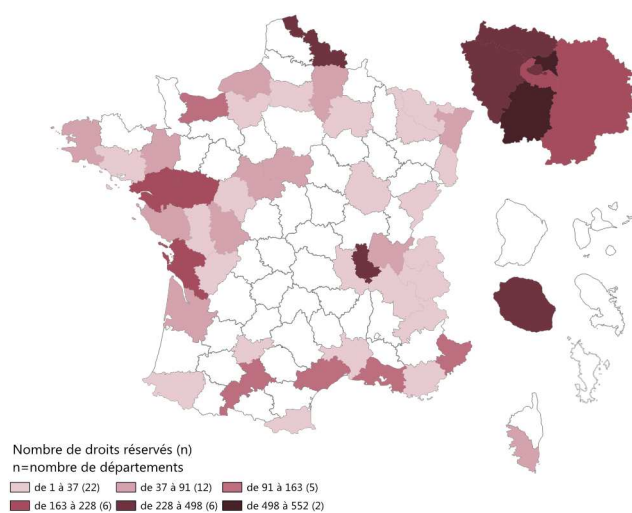
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	212,42	27	7,87	11 336	18 738
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

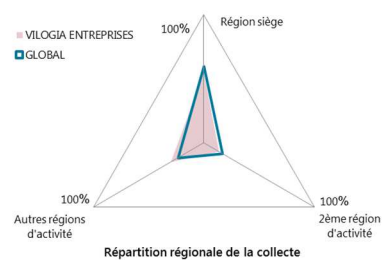
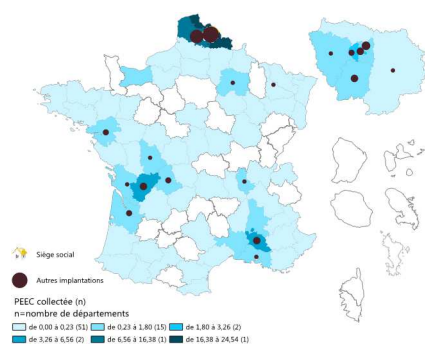
Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	169,61	105,99	275,60	21 204	7 474
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

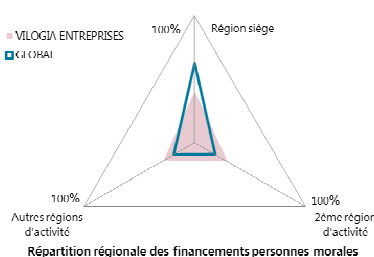
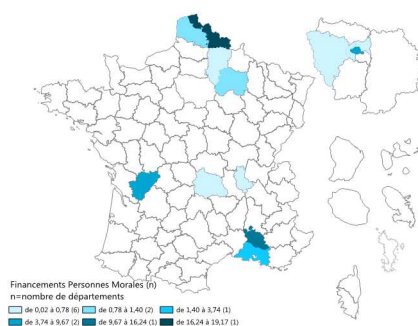


III.20 VILOGIA ENTREPRISES

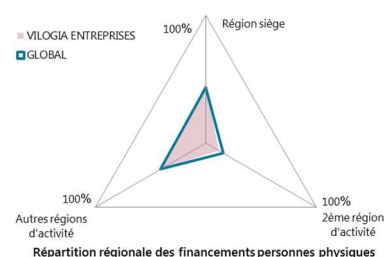
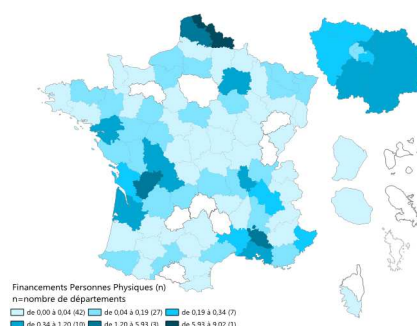
Collecte PEEC en 2014



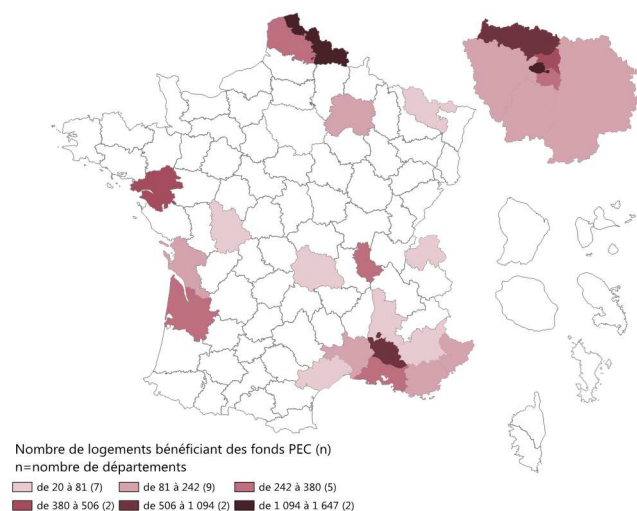
Financements PM en 2014



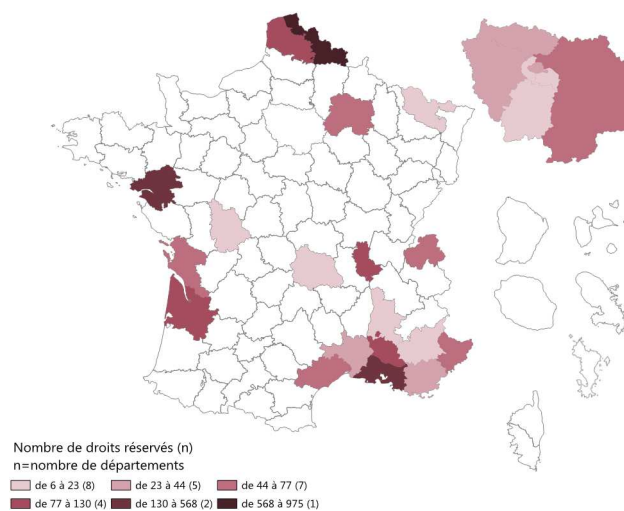
Financements PP en 2014



Nombre de logements financés en 2014



Réservations locatives obtenues en 2014



Chiffres clés 2014 relatifs aux ressources

Rubriques	PEEC nette (millions d'euros)	Nombre de sites	PEEC par site (millions d'euros)	Nombre d'entreprises cotisantes	PEEC par entreprise cotisante (euros)
Organisme	58,92	57	1,03	4 405	13 375
Moyenne	77,21	16	5,19	4 714	15 629
Médiane	46,31	13	3,89	4 211	12 671
Minimum	2,06	1	1,03	227	9 070
Maximum	212,42	57	18,58	11 336	36 886

Chiffres clés 2014 relatifs aux emplois

Rubriques	Personnes morales	Personnes physiques	Total	Logements financés avec des fonds PEC	Droits réservés
Organisme	49,30	25,28	74,58	7 119	2 322
Moyenne	68,98	46,02	115,00	10 105	2 645
Médiane	43,71	29,00	69,57	6 127	1 933
Minimum	0,22	2,20	2,42	1 523	839
Maximum	215,44	119,81	315,33	27 491	7 474

Cartes : données en millions d'euros et en nombre. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les départements représentés avec un fonds blanc sont ceux où il n'y a ni nombre ni montant.

